



Diagnostic

Annexe 1

**SRADET
ICI 2050**

**Région Bourgogne-
Franche-Comté**

*Version des
25 et 26 juin 2020*

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
INTRODUCTION.....	5
UNE STAGNATION DE LA POPULATION DUE A UN SOLDE NATUREL S'AFFAIBLISSANT.....	5
UNE POPULATION PLUTOT AGE E ET VIEILLISSANTE	5
UNE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DIFFERENCIEE SELON LES TERRITOIRES.....	7
1. UNE REGION MULTIPOLAIRE AU PROFIL PLUTOT RURAL DONT LA COHESION EST A RENFORCER.....	8
1.1. UNE ORGANISATION HETEROGENE	8
1.1.1. Les bassins de vie urbanisés, composés des plus grandes villes de la Bourgogne-Franche-Comté	9
1.1.2. Les bassins de vie des villes moyennes	9
1.1.3. Les bassins de vie périurbains.....	9
1.1.4. Les bassins de vie de petites villes, réseau de pôles de proximité	10
1.1.5. Les bassins de vie ruraux, une campagne hyper-rurale	10
1.1.6. Les bassins de vie frontaliers.....	11
1.1.7. Des espaces de montagne	12
1.2. UNE DIVERSITE DE TRAJECTOIRES DES TERRITOIRES.....	13
1.2.1. Une relative homogénéité du niveau de vie	13
1.2.2. Des disparités géographiques importantes au sein de la région	13
1.2.3. Différents types de pauvreté	14
1.3. LE NUMERIQUE, UN DEFI COMMUN POUR TOUS LES TERRITOIRES	18
1.3.1. Une couverture très haut débit à améliorer.....	18
1.3.2. La donnée, une ressource pour développer les services numériques	21
1.3.3. Des inégalités face à la transformation numérique	23
2. UNE REGION DE QUALITE ET PRODUCTIVE A DYNAMISER.....	26
2.1. UN CADRE DE VIE PRESERVE, SOUMIS A DES PRESSIONS	26
2.1.1. Un riche patrimoine naturel mais une biodiversité menacée	26
2.1.2. L'artificialisation des sols.....	27
2.1.3. Une ressource en eau, à préserver des pollutions	29
2.1.4. Une qualité de l'air satisfaisante mais régulièrement détériorée par des périodes météorologiques propices à la progression des polluants.....	30
2.1.5. Changement climatique	31
2.1.6. Des nuisances sonores et lumineuses croissantes	32
2.1.7. Des risques pour l'homme faibles à modérés.....	33
2.2. UN RICHE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	34
2.2.1. Une filière forêt-bois dynamique et prometteuse	34
2.2.2. Une agriculture diversifiée de qualité	34
2.2.3. Un gisement de déchets valorisables	36
2.2.4. Le mix en énergies renouvelables	43
2.2.5. La recherche et l'innovation, des secteurs à fort potentiel pour l'avenir de la région 44	
2.3. UNE SOLIDARITE MARQUEE	44
2.3.1. Une économie sociale et solidaire ancrée sur le territoire	44
2.3.2. Des initiatives permettant le développement local.....	46
2.3.3. Un tissu associatif développé qui permet de proposer des activités notamment sportives et culturelles	47
3. UNE POSITION DE CARREFOUR A REAFFIRMER.....	48
3.1. UNE REGION AU CŒUR DES ECHANGES.....	48
3.1.1. Une position géographique stratégique	48
3.1.2. Une prédominance de la voiture individuelle dans les déplacements	48
3.1.3. Une région traversée par de grandes infrastructures de transport	49
3.1.4. Un solde migratoire stable	51
3.1.5. Une internationalisation de l'économie	52

3.1.6. <i>Un potentiel touristique à développer</i>	53
3.1.7. <i>Des continuités écologiques à garantir</i>	53
3.2. UNE FORTE INFLUENCE DES TERRITOIRES VOISINS SUR LES FRANGES	54
3.2.1. <i>D'importants flux de navetteurs vers l'extérieur de la région</i>	54
3.2.2. <i>Des territoires de frange confrontés aux mêmes phénomènes que les espaces périurbains</i>	55
3.2.3. <i>Plusieurs coopérations interrégionales et transfrontalières en place ou en projet</i> 56	
3.3. DES FONCTIONS METROPOLITAINES PARTAGEES.....	57
4. SYNTHESE	59
BIBLIOGRAPHIE	60
TABLE DES ILLUSTRATIONS	62
TABLE DES CARTES	62

PREAMBULE

Ce diagnostic annexé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) présente la situation démographique, sociale et économique de la Bourgogne-Franche-Comté.

Les éléments liés au diagnostic environnemental sont présentés dans l'état initial de l'environnement (EIE), annexé au SRADDET.

L'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets est présenté de manière plus détaillée dans la partie A du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD), également annexé au SRADDET.

INTRODUCTION

Photographie démographique de la Bourgogne-Franche-Comté et projections en 2050

Une stagnation de la population due à un solde naturel s'affaiblissant

En 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 2,82 millions d'habitants, soit 4,4 % de la population française (contre 4,5 % au RP 2006). La région est au 11^{ème} rang des régions de France métropolitaine en nombre d'habitants (du plus grand au plus petit), elle est donc une des régions les moins peuplées.

Une variation annuelle de population quasi **nulle** entre 2011 et 2016

La faible augmentation de la population entre 2006 et 2016 est principalement due au solde naturel (+ 0,1 % entre 2011 et 2016, contre + 0,4 % en France métropolitaine). Néanmoins ce solde naturel s'affaiblit au cours des dernières années, car la population en Bourgogne-Franche-Comté est vieillissante. Le solde migratoire est légèrement négatif (- 0,1 % entre 2011 et 2016). La croissance démographique annuelle est la plus faible de la France métropolitaine.

Selon les projections démographique de l'Insee, d'ici à 2050, la population régionale resterait stable, si les tendances observées se poursuivent. Seules deux autres régions métropolitaines verraient leur population se stabiliser (Grand-Est et Normandie). Au niveau national, la population augmenterait en moyenne annuelle entre 2013 et 2050 de 0,3 %.

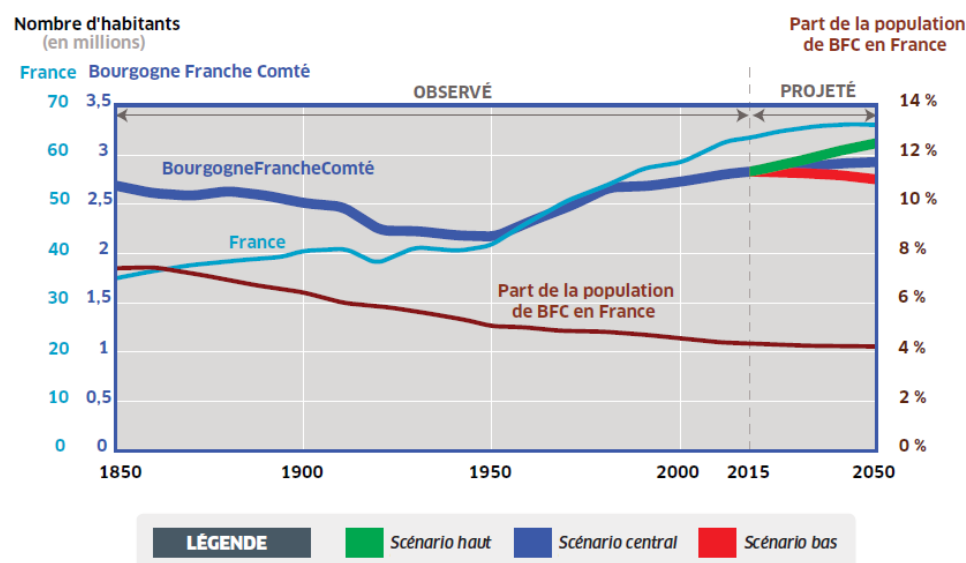


Figure 1 : Evolution de la population et projections en Bourgogne-Franche-Comté
Sources : Insee, Omphale 2017 (scénario 2018), RP

Une population plutôt âgée et vieillissante

Au recensement de la population de 2015, la part des moins de 25 ans représente 28,4 % de la population (contre 30 % en France métropolitaine). Avec ce taux, la région se situe au 9^{ème} rang national. A contrario, la part des 65 ans et plus représente 21,3 % de la population (contre 18,8 % en France métropolitaine), ce qui la place au 5^{ème} rang national. La population des 25-64

ans est comparable à celle de France métropolitaine (50,3 % en Bourgogne-Franche-Comté et 51,2 % au niveau national).

Entre les recensements de la population de 1999 et de 2015, l'évolution de la population des 25-64 ans en Bourgogne-Franche-Comté est plus faible que l'évolution en France métropolitaine (+ 1,08 % en Bourgogne-Franche-Comté contre + 7,9 % en France métropolitaine). La population de moins de 25 ans a diminué en Bourgogne-Franche-Comté (- 5,4 %), alors qu'elle progresse en France métropolitaine (+ 3,08 %). La part des 65 ans et plus augmente rapidement tant en Bourgogne-Franche-Comté (+ 25,7 %) qu'en France métropolitaine (+ 29,8 %).

La population âgée de plus de 65 ans atteindrait **31 %** de la population régionale en 2050 (contre **20 %** en 2013)

Comme partout en France, sous le double effet de la baisse de la fécondité et de la mortalité, la population vieillit. Ce vieillissement observé généralement en France est particulièrement visible en Bourgogne-Franche-Comté.

Lors de la période 2013-2050 la diminution de la part des jeunes de moins de 20 ans serait à hauteur de - 72 300 jeunes, une évolution similaire à la tendance nationale, pour ne représenter que 25 % de la population. L'évolution annuelle moyenne du nombre des naissances est estimée à - 0,57 % entre 2013 et 2050.

Nombre de personnes en Bourgogne Franche-Comté par sexe et par âge

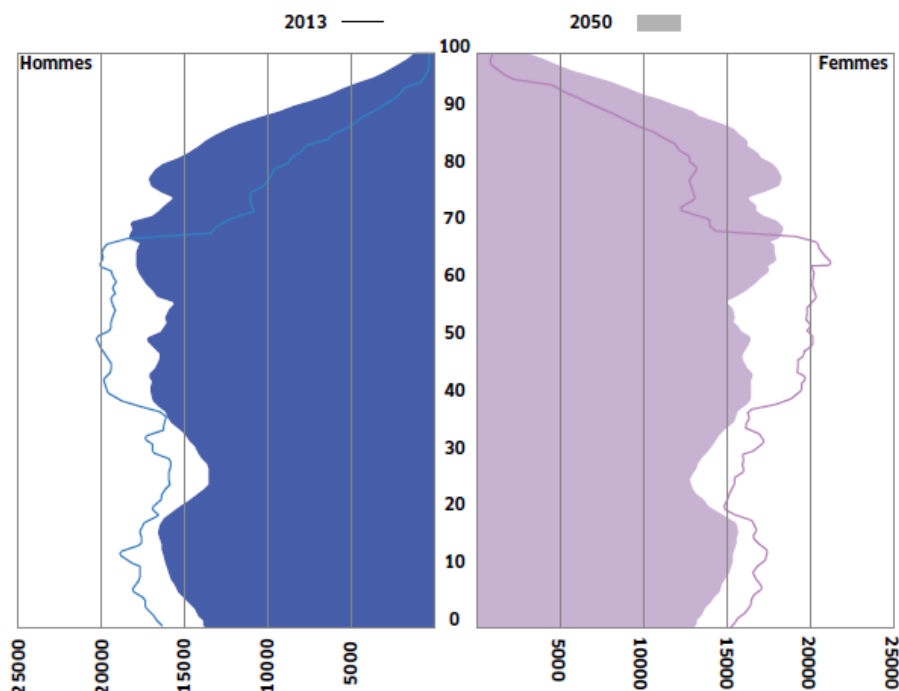


Figure 2 : Pyramide des âges en 2013 et projections 2050

Sources : Insee, RP 2013, Omphale 2017, scénario central 2018

Avec les générations du baby-boom, nées entre 1946 et 1974, qui vont arriver aux âges de mortalité, la région va enregistrer davantage de décès que de naissances dès 2020. Avec le solde naturel négatif, l'augmentation de la population en Bourgogne-Franche-Comté dépendra donc seulement du solde migratoire. Jusqu'en 2040, si les tendances se poursuivent, les arrivées permettront une stagnation de la population. En revanche à partir de 2040, le solde migratoire ne compenserait plus totalement le déficit naturel de la région. Les migrations continueraient à se faire avec les trois régions voisines : Ile-de-France, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes. La région continuerait d'être attractive pour les jeunes retraités en provenance d'Ile-de-France.

Une évolution démographique différenciée selon les territoires

La répartition des tranches d'âge est hétérogène selon les territoires de la région. La part des jeunes de moins de 25 ans dépasse 30 % dans les grandes aires urbaines de l'axe Rhin-Rhône et le long de la frontière suisse. A l'inverse, la part des 65 ans et plus dépasse 30 % dans les territoires ruraux, situés à l'ouest de la région.

L'évolution de la population sur le territoire régional est également différente selon les zones géographiques. En 2050, selon les projections de population, les départements de la Côte d'Or, du Doubs et du Territoire de Belfort compteraient proportionnellement moins de personnes âgées qu'en France métropolitaine, soit un quart de leur population. La Côte-d'Or serait le département le plus peuplé de la région, place actuellement occupée par la Saône-et-Loire. Si le Territoire de Belfort resterait le département le moins peuplé, sa croissance serait très dynamique, cela résultant d'un excédent migratoire. L'Yonne bénéficierait d'une faible croissance démographique, qui reposerait sur un excédent migratoire. La population du Jura et de la Saône-et-Loire diminuerait faiblement. La Haute-Saône verrait sa population diminuer dans les mêmes proportions que la Nièvre.

Enjeux :

Selon les projections de population de l'Insee, la région, d'ici à 2050, va être marquée par :

- une stagnation de la population ;
- un vieillissement continu de la population, surtout dans les espaces ruraux ;
- des dynamiques très différentes selon les territoires avec une stagnation de la population dans les départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Territoire de Belfort et de l'Yonne, un déclin démographique modéré en Saône-et-Loire et dans le Jura, un déclin plus marqué dans la Nièvre et en Haute-Saône.

Plusieurs enjeux sont posés autour du vieillissement : adaptation de l'habitat, accessibilité des services ou encore offre de mobilité pour une population plus âgée. Les territoires qui souhaitent attirer de nouveaux habitants doivent, eux, prendre en compte ces évolutions pour anticiper les besoins tout en préservant leurs ressources.

1. UNE REGION MULTIPOLAIRE AU PROFIL PLUTOT RURAL DONT LA COHESION EST A RENFORCER

1.1. Une organisation hétérogène

« Faire la couture entre les différents espaces de la région est/ouest et nord/sud »

Atelier Complémentarités et solidarités, le 15 juin 2017

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une organisation territoriale hétérogène. Pour mieux comprendre les territoires composant l'espace régional, il a été dressé une typologie des 125 bassins de vie¹ de Bourgogne-Franche-Comté, en s'appuyant sur des données socio-démographiques, économiques, liées à l'habitat et aux équipements et services, soit 20 indicateurs (source : étude sur les dynamiques territoriales en Bourgogne-Franche-Comté, janvier 2017, les 4 agences d'urbanisme de la région).

Il s'agit de faire ressortir des situations communes, en termes de réalité territoriale et d'enjeux, mais aussi différenciées selon les trajectoires. Les espaces de montagne constituent également un espace à enjeu spécifique.



Carte 1 : Typologie des bassins de vie

Sources : Insee, ADU, AudaB, AUTBn AUSB, Etudes sur les dynamiques territoriales, janv. 2017

¹ Le découpage de la France en « bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ceux-ci sont classés en six domaines : Services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sport, culture.

1.1.1. Les bassins de vie urbanisés, composés des plus grandes villes de la Bourgogne-Franche-Comté

Les bassins de vie urbanisés

29,4 % de la population

36 % de l'emploi régional

Il s'agit des bassins de vie de Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort et Chalon-sur-Saône. Ces bassins de vie de grandes villes sont situés le long de la colonne vertébrale urbaine Rhin-Rhône. Cette situation géographique fait apparaître une dissymétrie entre l'est et l'ouest de la région. Ils sont marqués par une forte densité de la population. La part des propriétaires occupants est moins importante que dans les autres typologies de bassins de vie. Ces bassins de vie urbanisés connaissent une surreprésentation des fonctions métropolitaines au sein de la région. Ils regroupent une grande diversité d'équipements. Si l'évolution annuelle de la population entre 2006 et 2015 est légèrement positive (+ 0,25 %), l'évolution annuelle de l'emploi est légèrement négative (- 0,22 %).

Les cœurs urbains des villes sont touchés par une désertification. Les logements y sont vieillissants et délaissés par les familles avec des jeunes enfants car peu adaptés à leurs besoins. Les départs des familles vers les espaces périurbains entraînent un taux de vacance élevé des logements anciens et une paupérisation des cœurs urbains, où sont davantage accueillis des ménages modestes.

1.1.2. Les bassins de vie des villes moyennes

Les bassins de vie des villes moyennes

21,2 % de la population

24,9 % de l'emploi régional

Les bassins de vie identifiés dans cette classe regroupent les villes structurantes à l'échelle départementale et composant l'armature urbaine régionale. Leur fonction servicielle leur permet de fixer une population. Ces bassins de vie ne connaissent néanmoins pas une attractivité significative. Même si leur localisation n'est pas limitrophe aux bassins de vie urbanisés, ils peuvent être sous leur influence. L'habitat dans ces villes est marqué par une forte proportion de logements sociaux et un faible taux de logements individuels. La location est ici privilégiée par rapport à la propriété. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de la population est stable (- 0,09 %). Au cours de la même période, l'évolution annuelle de l'emploi est négative (- 0,42 %).

1.1.3. Les bassins de vie périurbains

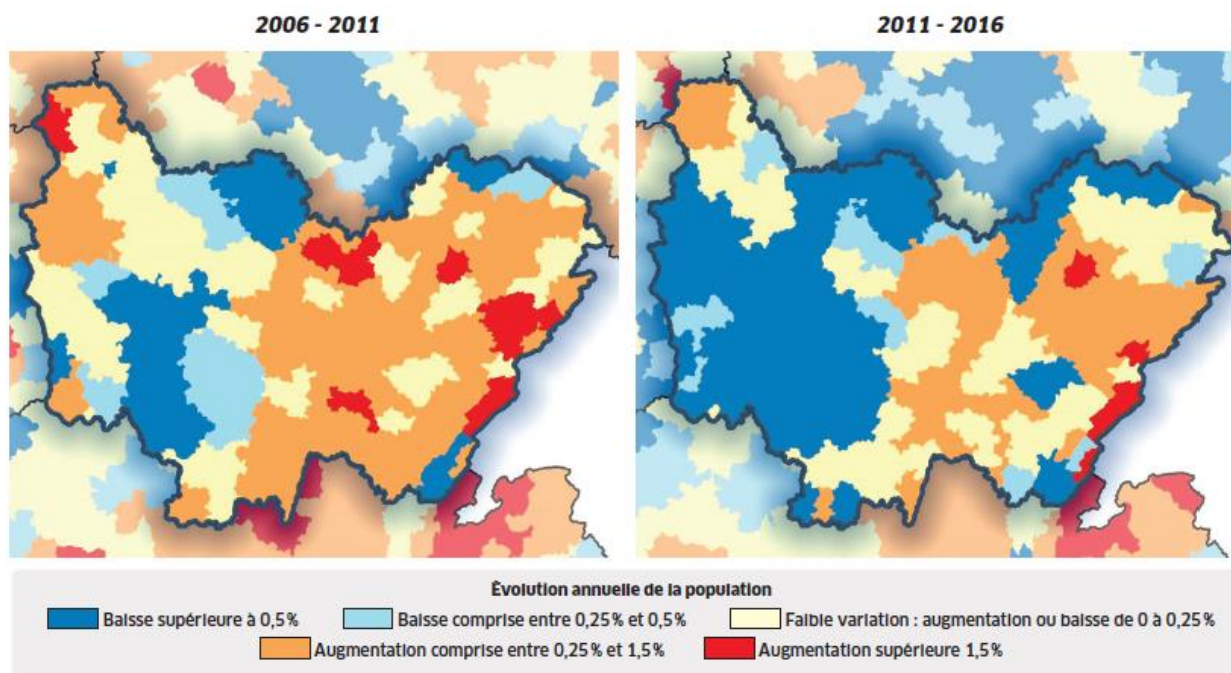
Les bassins de vie périurbains

11,8 % de la population

7,12 % de l'emploi régional

Ces bassins de vie périurbains, adjacents aux bassins de vie urbanisés sont caractérisés par une population relativement jeune, où la diversité d'équipements et de services est faible, sauf pour le domaine de l'enseignement. Ces bassins de vie, qualifiés comme deuxième couronne des grandes villes sont localisés à l'ouest en limite d'Île de France et sur la colonne vertébrale urbaine Rhin-Rhône. 8 actifs sur 10 exercent désormais leur emploi à l'extérieur de leur commune de résidence, induisant de nombreux déplacements domicile-travail, effectués majoritairement en voiture individuelle. Les migrations pendulaires sont concentrées sur la colonne vertébrale urbaine. Depuis 1999, la part des navetteurs ne cesse d'augmenter (+ 7,4 % contre + 5,8 % au niveau national). Les distances moyennes parcourues sont également en progression constante. Dans ces bassins de vie, l'habitat se caractérise par une forte proportion de logements individuels et un fort taux de propriétaires.

Néanmoins, entre 2011 et 2016, la périurbanisation cesse dans les communes situées en deuxième couronne des villes principales de Bourgogne-Franche-Comté. La moitié des intercommunalités perdent de la population entre 2011 et 2016, contre un quart dans la période 2006-2011. Ce sont les territoires jouxtant la colonne vertébrale urbaine, ainsi que ceux situés aux franges de l'Île-de-France et à proximité de la frontière suisse qui connaissent une croissance démographique.



Cartes 2 et 3 : Evolution annuelle de la population par EPCI entre 2006-2011 et entre 2011-2016

Sources : Insee, RP 2006, 2011 et 2016

1.1.4. Les bassins de vie de petites villes, réseau de pôles de proximité

Les bassins de vie de petites villes

22,2 % de la population

19,5 % de l'emploi régional

La Bourgogne-Franche-Comté est constituée de bassins de vie de petites villes dans des espaces ruraux, répartis géographiquement sur l'ensemble de l'espace régional. Ces bassins de vie enregistrent une économie locale diversifiée, avec une économie présentielle légèrement sous-représentée. Le rapport entre les emplois (au lieu de travail) et les actifs (au lieu de résidence) demeure équilibré. Les emplois se concentrent dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de la population est stable (+ 0,06 %), l'évolution annuelle de l'emploi est négative (- 0,73 %).

1.1.5. Les bassins de vie ruraux, une campagne hyper-rurale

Les bassins ruraux

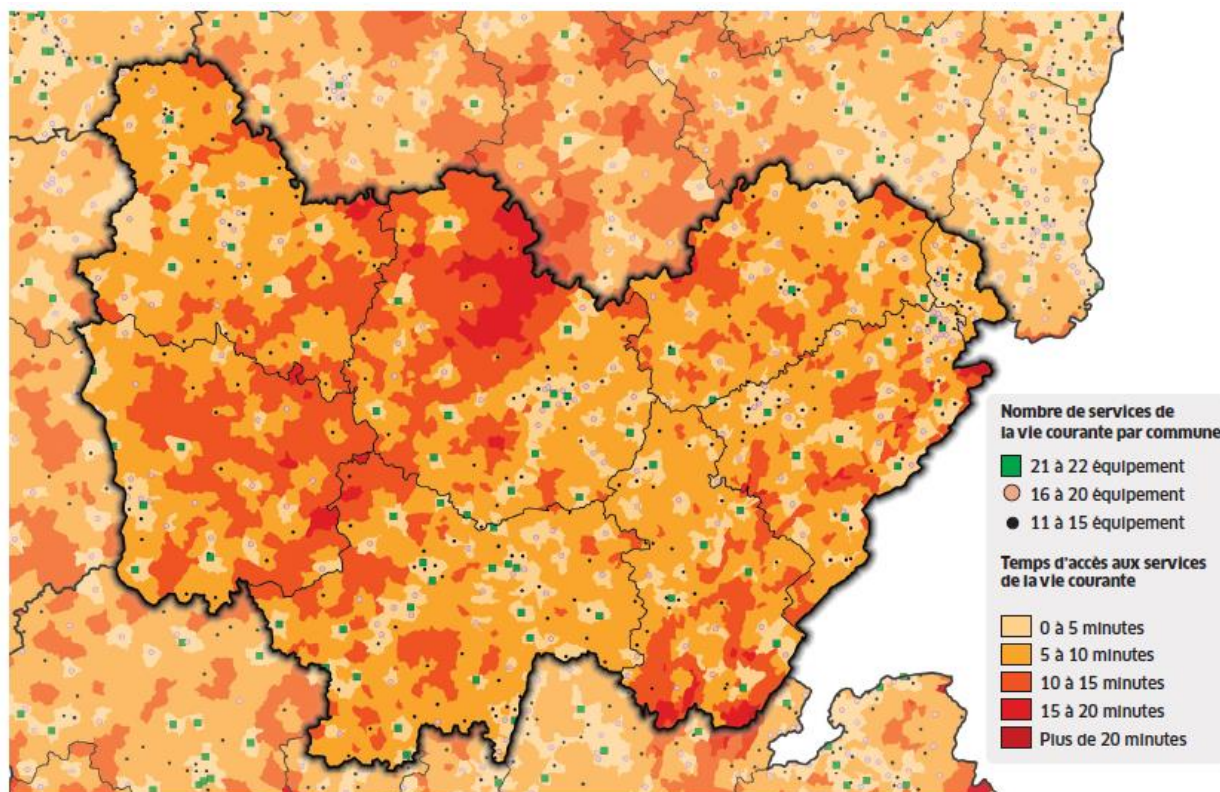
11,1 % de la population

8,8 % de l'emploi régional

Ces bassins de vie couvrent 30 % du territoire régional. Ils sont majoritairement répartis à l'ouest de l'axe Dijon-Mâcon. Leur densité de la population est très faible (20 hab/km²). Ces territoires sont isolés du maillage des petites villes et ne profitent pas d'une influence urbaine. La population est vieillissante (1 habitant sur 4 y a plus de 65 ans). Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de la population est en baisse (- 0,25 %). L'habitat majoritairement de type individuel est marqué par une vacance importante et une forte proportion de résidences secondaires. De par la présence de l'activité agricole, ces territoires sont cultivés, mais peu occupés. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de l'emploi est négative (- 0,73 %).

Les temps d'accès aux services et aux équipements de la vie courante (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports-loisirs-culture) sont plus longs que la moyenne régionale dans les bassins de vie ruraux. La moitié des habitants de ces territoires est à plus de 10 minutes des équipements courants. L'enclavement de ces territoires est donc réel.

Bien que $\frac{3}{4}$ des habitants de la région aient accès à l'ensemble des professionnels de santé de premier recours (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers) en moins de 7 minutes, il reste un quart de la population qui met entre 15 et 30 minutes par la route pour se rendre chez un professionnel de santé de premier recours.



Carte 4 : Temps d'accès aux services « vie courante »

Sources : Insee, RP 2015, BPE 2017 – Distancier METRIC – Réalisation : Insee Bourgogne-Franche-Comté

13 % des habitants à
plus de 30 min
des urgences
hospitalières

2^{ème} rang en France
métropolitaine

L'accès aux urgences hospitalières est difficile (+ de 30 minutes) pour 13 % de la population. Entre 2012 et 2017, les services d'urgences diminuent en Bourgogne-Franche-Comté, alors qu'une hausse est observée au niveau national. Ces difficultés sont principalement observées dans le Morvan, le Chatillonnais, le nord de la Haute-Saône, l'est du Doubs et l'ouest de la Saône-et-Loire. Pour répondre aux difficultés d'accès, un nombre croissant de maisons de santé pluriprofessionnelles et de plateformes de télémédecine s'implantent sur le territoire régional.

Entre 2012 et 2017, les services répondant aux besoins d'une population âgée se sont davantage développés qu'en France métropolitaine. La région gagne des cardiologues, des spécialistes en gastro-entérologie, hépatologie et pneumologie, ainsi que des hébergements pour personnes non autonomes.

1.1.6. Les bassins de vie frontaliers

Les bassins de vie
frontaliers

4,3 % de la
population

3,5 % de l'emploi
régional

La frontière franco-suisse crée une particularité allant de Delle à Oyonnax. Les bassins de vie frontaliers ne sont pas concernés par un pôle urbain proche qui vient contrebalancer l'attractivité de la Suisse. Ils sont marqués par un dynamisme démographique. La part des jeunes y est importante. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de la population est positive (+ 0,99 %). Les bassins de vie frontaliers sont dépendants de l'offre d'emploi en Suisse. Ce sont 30 000 navetteurs qui partent de l'espace frontalier français vers l'Arc jurassien suisse (les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et la partie nord du canton de Berne), soit 2 fois plus qu'en 2002. Ces territoires sont marqués par un déficit d'emploi

par rapport au nombre d'actifs occupés. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de l'emploi est négative (-0,26 %). L'habitat est constitué de logements de type collectif, la vacance de logements est faible. La proportion de locataires est élevée dans ces territoires. Les résidences secondaires sont également nombreuses.

Cet espace frontalier est caractérisé par des phénomènes affectant habituellement davantage les bassins de vie urbains et périurbains comme l'artificialisation des sols ou les engorgements routiers liés aux déplacements domicile-travail mais reste un espace rural de montagne.

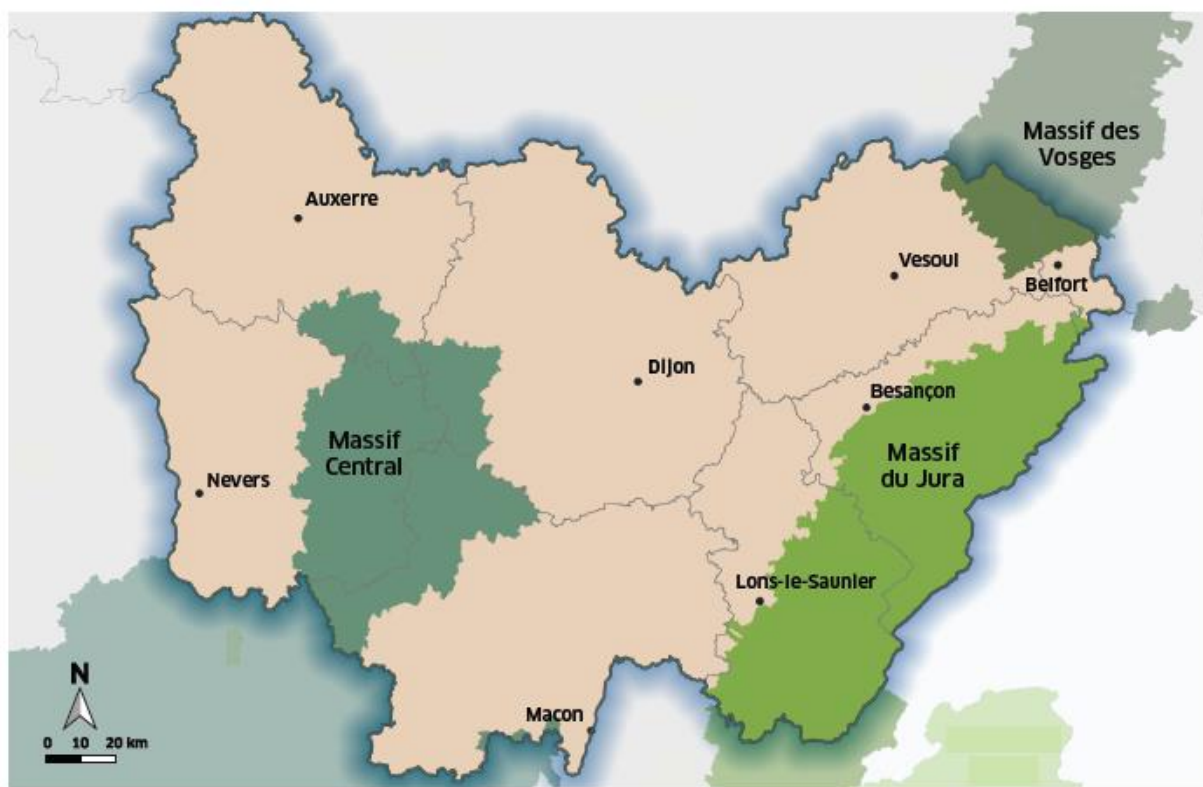
1.1.7. Des espaces de montagne

- Les massifs :

Les territoires de montagne

28 % du territoire
17,6 % de la population

Le territoire régional est concerné par trois des six massifs métropolitains : massif du Jura, massif Central et massif des Vosges. Ces territoires interrégionaux, peu peuplés, constitués de petites villes ou d'espaces ruraux, sont soumis aux effets de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne. Les trois schémas interrégionaux des massifs identifient les enjeux spécifiques de préservation de ces espaces. Les politiques, par construction interrégionale et partenariale Etat-Régions-Départements, sont déclinées au travers des conventions de massif.



Carte 5 : Périmètres des Massifs en Bourgogne-Franche-Comté

Sources : IGN, Observatoire des territoires 2018, Région Bourgogne-Franche-Comté

- Les parcs naturels régionaux (PNR) :

Les PNR

11 % du territoire régional

6 % de la population

Les trois espaces de montagne de la région sont également couverts par trois parcs naturels régionaux (PNR), dont deux sont inter-régionaux. Leur superficie totale est de 7279 km² (y compris les parties hors région), couvrant 4873 km² de la Bourgogne-Franche-Comté : le PNR du Morvan (environ 6 % du territoire régional), le PNR du Haut-Jura (environ 3,5 % du territoire régional) et le PNR

des Ballons des Vosges (environ 1,5 % du territoire régional). Un quatrième PNR est en projet sur le territoire du Doubs Horloger.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel exceptionnel, culturel et humain. Les contours de ce projet partagé sont définis dans une Charte, document stratégique d'une durée de 15 ans propre à chaque PNR.

Les PNR se positionnent comme de véritables laboratoires d'expérimentation en contribuant à un aménagement du territoire et à un développement économique et touristique, dans le respect des richesses environnementales, mais également des habitants de ces territoires préservés.

Les espaces de montagne sont notamment caractérisés par une qualité paysagère et des réservoirs majeurs de la biodiversité régionale. Face au changement climatique, ils peuvent être de véritables zones de refuge pour les espèces. A contrario et compte tenu de la richesse et de la spécificité de la biodiversité qu'ils abritent, ils sont également particulièrement sensibles aux effets du dérèglement climatique.

« Il y a des décrochages de territoires et des disparités d'ingénierie territoriales »

Atelier Complémentarités et solidarités, le 15 juin 2017

1.2. Une diversité de trajectoires des territoires

Une part importante des habitants de la région réside dans des territoires connaissant des dynamiques plutôt positives, tant démographiques qu'au niveau de l'emploi. Alors que d'autres territoires, moins peuplés, suivent une trajectoire inverse de décroissance de l'emploi et de la population.

1.2.1. Une relative homogénéité du niveau de vie

Le niveau de vie médian dans la région est plus faible que la moyenne de la France métropolitaine. Toutefois, les inégalités sont moins fortes et le taux de pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté en 2014 s'élève à 13,1 % (5^{ème} plus faible), contre 14,7 % en France métropolitaine.

L'échelle des niveaux de vie est resserrée dans la région. Le rapport entre les hauts et bas salaires est faible et place la région au 3^{ème} rang.

1.2.2. Des disparités géographiques importantes au sein de la région

Le niveau de vie médian est plus élevé sur l'axe Dijon-Mâcon, dans les périphéries des grands pôles urbains et le long de la frontière suisse. A contrario, la pauvreté se concentre davantage dans les villes-centres des grandes aires urbaines, là où les logements sociaux sont concentrés.

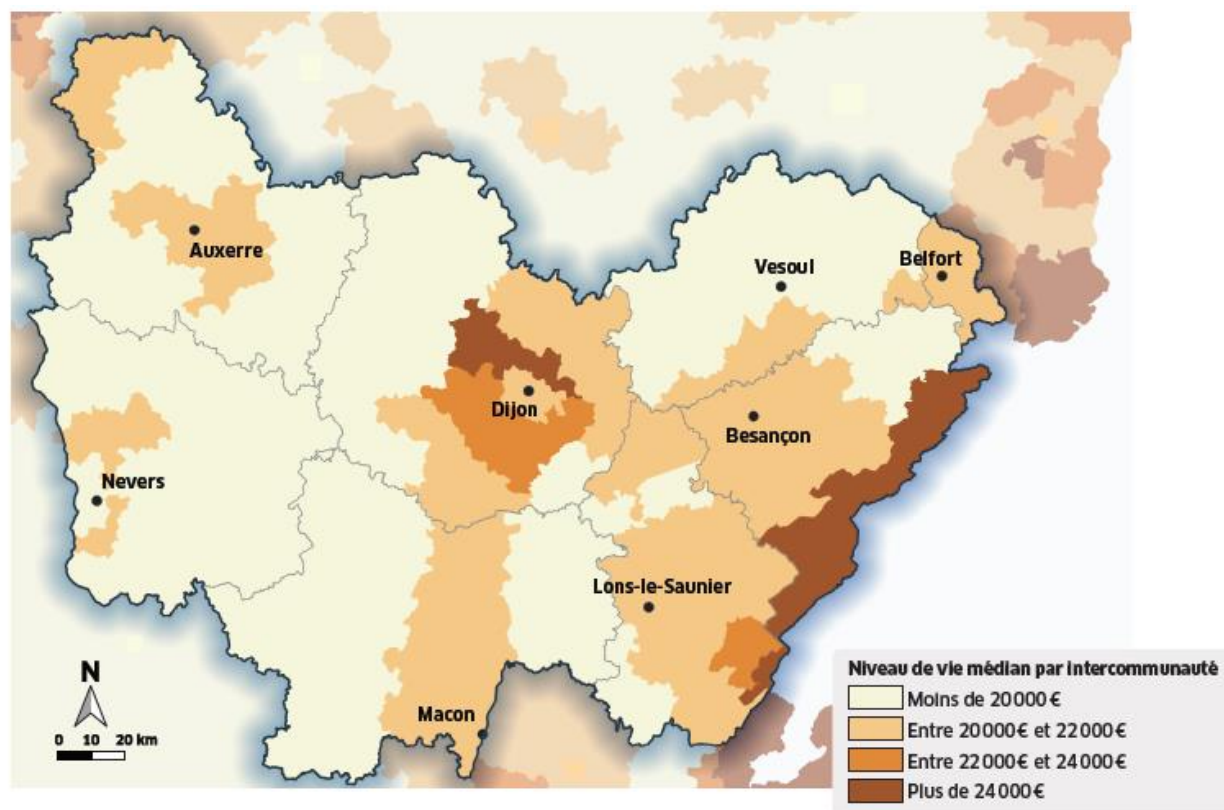
La bande frontalière est marquée par un niveau de vie médian largement supérieur au niveau de vie médian régional. La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans ces territoires est deux fois moindre que dans la région. Mais les inégalités sont davantage présentes dans cet espace où tous les habitants ne profitent pas de l'essor économique suisse.

Par ailleurs, des habitants des territoires ruraux éloignés de l'influence des grandes villes (particulièrement dans l'Yonne, la Nièvre et le nord-ouest de la Haute-Saône) connaissent des situations de pauvreté, liées à la situation économique difficile et au vieillissement des habitants de ces espaces ruraux.

Niveau de vie médian

20 100 € en BFC

20 400 € en
France métropolitaine



Carte 6 : Niveau de vie médian en Bourgogne-Franche-Comté

Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

1.2.3. Différents types de pauvreté

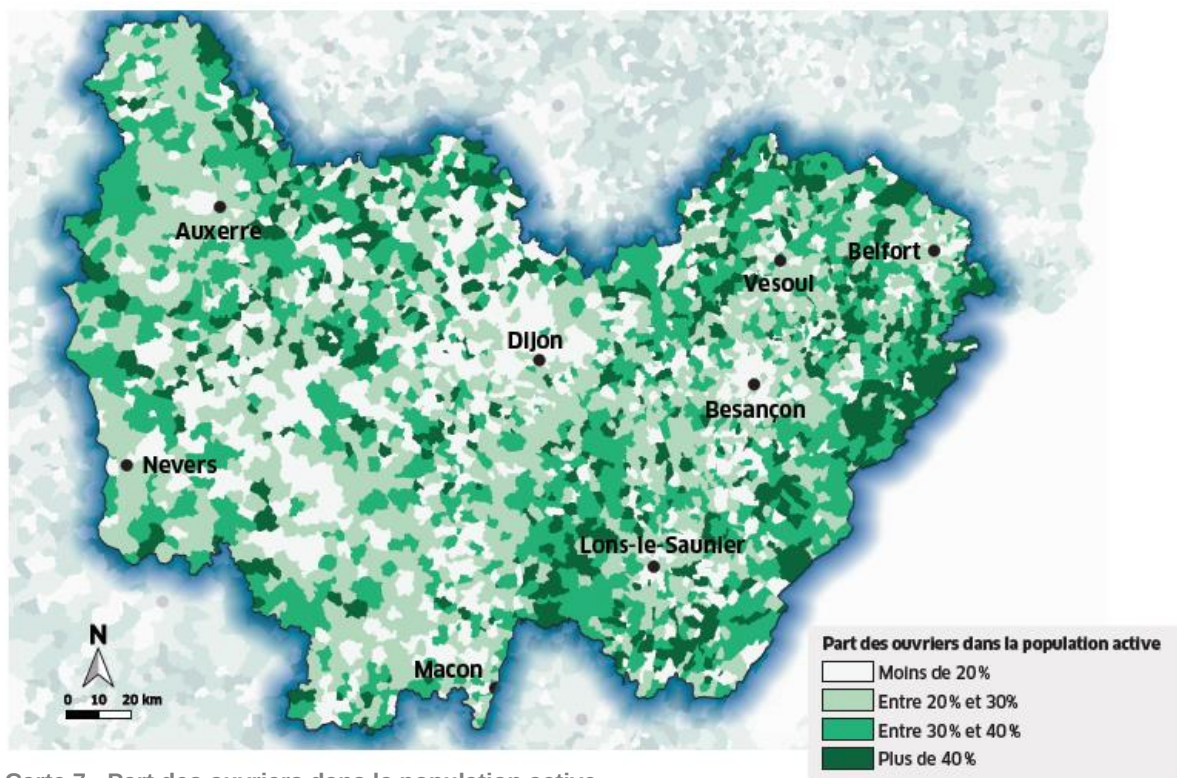
1.2.3.1. Secteurs d'emploi

Historiquement, la Bourgogne-Franche-Comté est marquée par une forte présence de l'industrie et de l'agriculture. Les revenus générés par les emplois dans ces secteurs sont en général peu élevés.

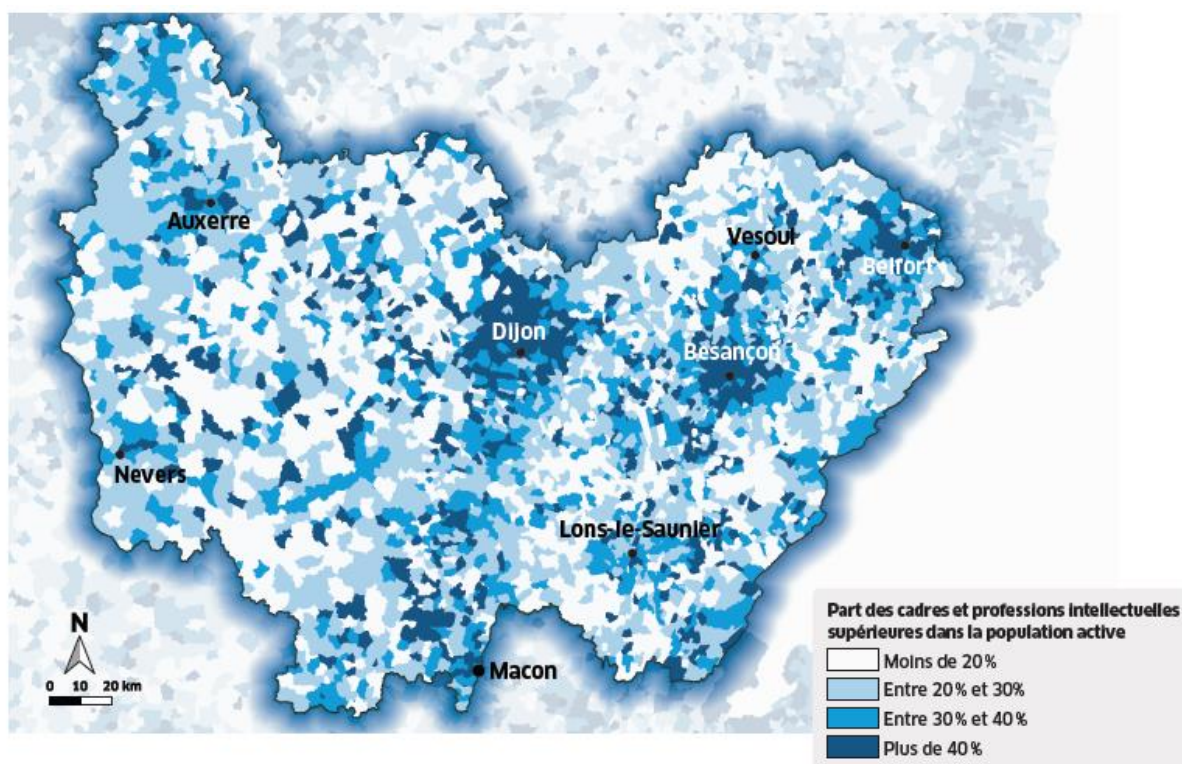
En 2015, la part des ouvriers représente 27,8 % (contre 21,9 % en France métropolitaine). La part des cadres est, à contrario, très faible, au 12^{ème} rang des régions avec 11 % (contre 16 % en France métropolitaine).

En 2015, l'emploi dans l'industrie représente 16,9 % de l'emploi total (au 1^{er} rang des régions françaises). La répartition du secteur industriel est variable selon les départements.

En 2015, l'emploi dans l'agriculture représente 3,9 % de l'emploi total, ce qui place la Bourgogne-Franche-Comté au 4^{ème} rang des régions françaises en termes d'emploi dans ce secteur. Trois départements sont nettement marqués par l'emploi agricole : la Nièvre (5,9 %), l'Yonne (5,3 %) et la Saône-et-Loire (4,7 %), où le poids important de l'agriculture est en partie liée à l'activité viticole.



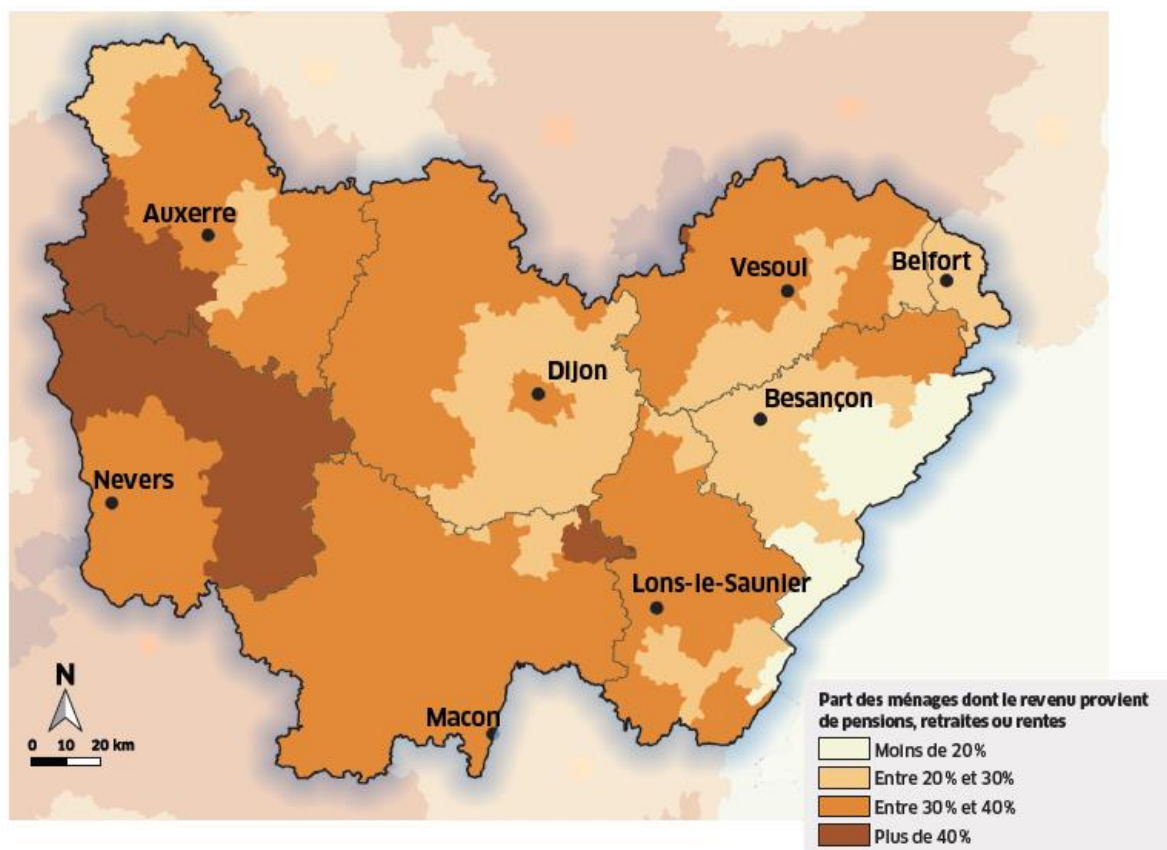
Carte 7 : Part des ouvriers dans la population active
Sources : Insee, RP 2015



Carte 8 : Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active
Sources : Insee, RP 2015

1.2.3.2. Populations âgées en situation de pauvreté

Le vieillissement de la population, particulièrement dans les espaces ruraux isolés où la part des ménages dont les revenus proviennent de pensions est la plus forte, entraîne des situations de pauvreté.



Carte 9 : Part des ménages dont le revenu provient de pensions, retraites ou rentes

Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

1.2.3.3. Vulnérabilité énergétique

Part des ménages exposés au risque de vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant :

37 % en milieu rural

15 % en Bourgogne-Franche-Comté

10 % en France métropolitaine

Un ménage sur trois en Bourgogne-Franche-Comté est exposé à la vulnérabilité énergétique. La région apparaît comme l'une des plus touchées par cette problématique. Les risques de vulnérabilité et de précarité énergétique sont principalement dûs aux dépenses conséquentes en matière de carburant pour les déplacements en voiture et de chauffage des logements.

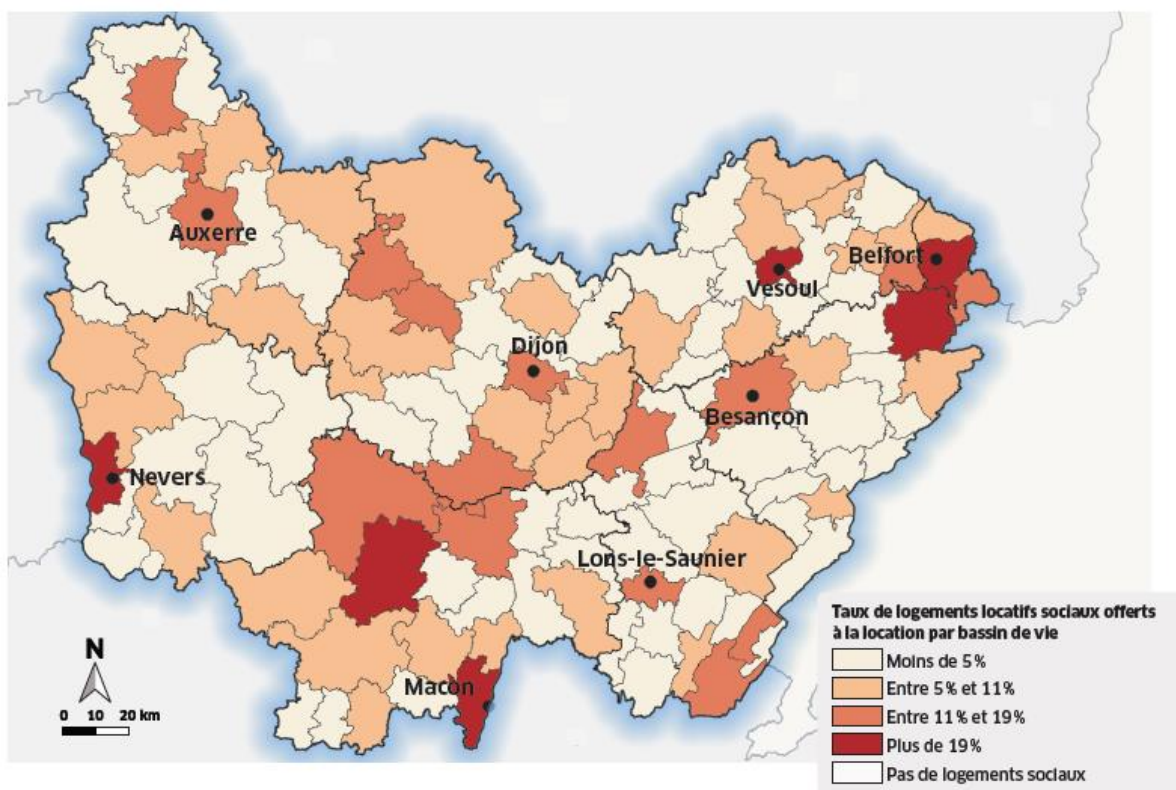
En effet, les déplacements en voiture en milieu rural sont plus importants que dans les espaces urbains où la population bénéficie d'alternatives. En 2008, la région est au 2^{ème} rang du nombre de ménages exposés au risque de vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant. Ces ménages consacrent plus de 4,5 % de leur revenu pour l'achat du carburant nécessaire pour se rendre au travail ou pour accéder aux services. Par ailleurs, la facture énergétique annuelle d'un habitant de la région pour se chauffer s'élève en moyenne à 1 560 €, contre 1 250 € en France, montant en partie dû à l'ancienneté des habitations.

1.2.3.4. Parc d'habitat social

La pauvreté est aussi présente dans les aires urbaines, notamment dans les quartiers qui concentrent l'habitat à vocation sociale.

Avec 14,9 % de logements locatifs sociaux sur l'ensemble des résidences principales en 2016 (d'après le Répertoire sur le Parc Locatif Social) contre

16,5 % à l'échelle nationale, la région ressort comme une région où l'offre à vocation sociale est moyennement développée. Celle-ci progresse mais de manière plus modérée que sur l'ensemble de la France métropolitaine (+ 2,3 % entre 2012 et 2016 dans la région contre + 5,9 % entre 2012 et 2016 en France).



Carte 10 : Taux de logements locatifs sociaux offerts à la location

Sources : RPLS 2018, DREAL Bourgogne-Franche-Comté 2019

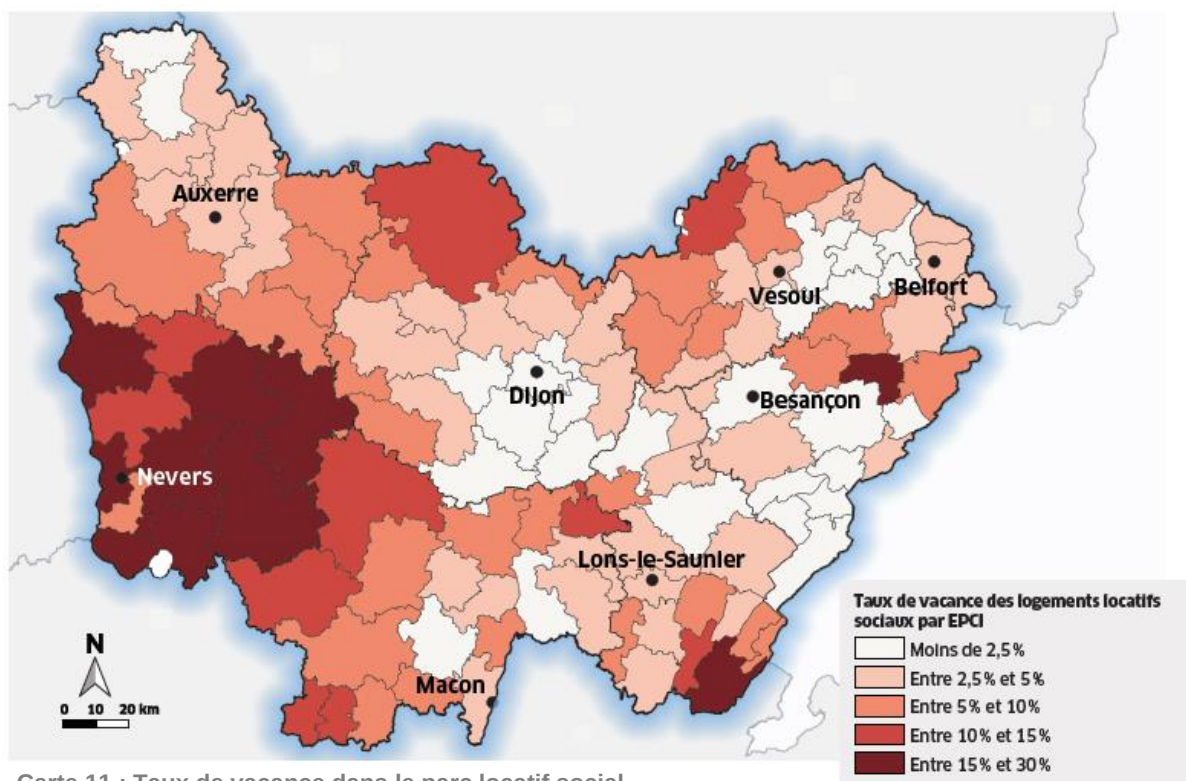
Au-delà de ces chiffres globaux, il convient de distinguer l'inégale répartition de l'offre locative sociale selon les territoires. En effet, celle-ci est concentrée dans les territoires urbains des principales agglomérations régionales.

Dans la région, le parc social est caractérisé par son ancienneté. En effet, près de 66 % de logements sociaux ont été construits avant 1979 (c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques datant de 1974) et 21 % l'ont été au cours des années 1980 et 1990. D'autre part, les logements de 4 pièces ou plus représentent presque 40 % des logements locatifs sociaux, et sont donc principalement destinés aux familles.

Ainsi, l'offre de logements locatifs sociaux ne répond plus aux attentes et besoins des habitants du fait de logements trop anciens ou trop grands par rapport aux besoins des ménages de plus en plus petits. C'est pourquoi en 2018, le taux de vacance dans le parc locatif social régional en Bourgogne-Franche-Comté est de 5,1 % le plus important en France métropolitaine (3 %). Il existe de fortes disparités territoriales. Dans les zones rurales, la déprise démographique plus forte engendre un taux de vacance du parc locatif social plus important. Le parc est également de plus en plus inadapté, difficile d'accès aux profils des ménages (ménages âgés, ménages de petite taille). Les besoins en resserrement du parc sont nécessaires pour répondre davantage à une population vieillissante.

« La politique des liens est tout aussi importante que la politique des lieux »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017



Carte 11 : Taux de vacance dans le parc locatif social

Sources : RPLS 2018, DREAL Bourgogne-Franche-Comté 2019, SDES

Enjeux :

Cette divergence de trajectoires met en lumière la présence de territoires en position de fragilité, que renforce leur isolement. En conséquence, peu d'effets d'entraînements liés aux interdépendances entre territoires sont observés.

1.3. Le numérique, un défi commun pour tous les territoires

1.3.1. Une couverture très haut débit à améliorer

En juin 2018,
26 % des locaux
sont
**inéligibles à
un « bon
débit »** (au moins
8 Mbits), contre
19 % en France
métropolitaine

Bien que le **déploiement des infrastructures numériques** puisse améliorer, dans certains cas, l'accessibilité des services, il n'est aujourd'hui pas suffisamment avancé. Un sentiment d'isolement de certains territoires peut être perçu.

En juin 2018, les conditions d'accès au très haut débit sont très contrastées sur le territoire régional. Toutes technologies confondues, 42 % des locaux, situés majoritairement en milieu urbain, sont raccordables au très haut débit (contre 53 % à l'échelle nationale).

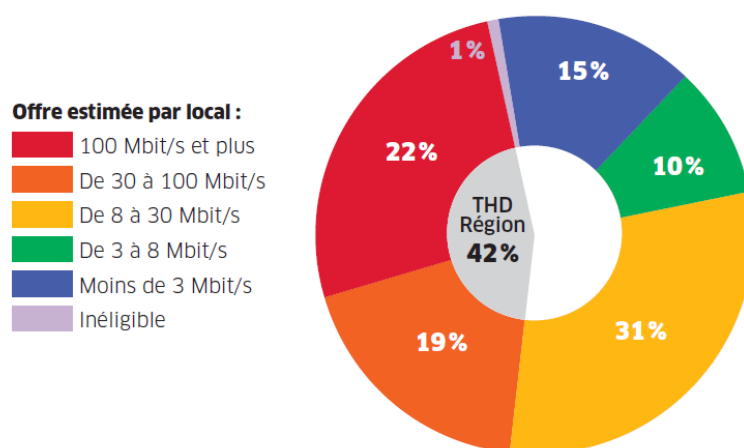
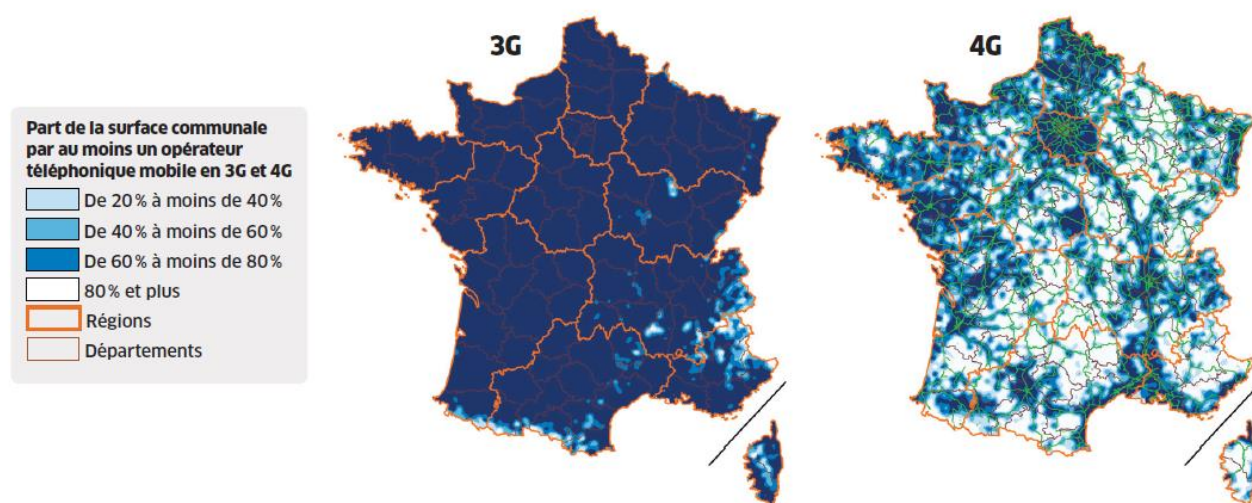


Figure 3 : Estimation des niveaux de services filaires, toutes technologies disponibles

Sources : TACTIS, données Observatoire France Très Haut Débit

Sur la **couverture du réseau mobile**, bien que 96 % du territoire régional soit couvert par un réseau 3G (haut débit) (contre 95 % en France métropolitaine), 37 % seulement de la surface est couverte par la 4G (très haut débit), ce qui place la Bourgogne-Franche-Comté en bas du classement.



Cartes 12 et 13 : Couverture haut débit et très haut débit pour le réseau mobile

Sources : Insee Analyses BFC n°21, donnée Arcep

D'après leurs propres estimations, trois opérateurs sur les quatre couvrent plus de 93 % de la population régionale avec leurs offres de services.

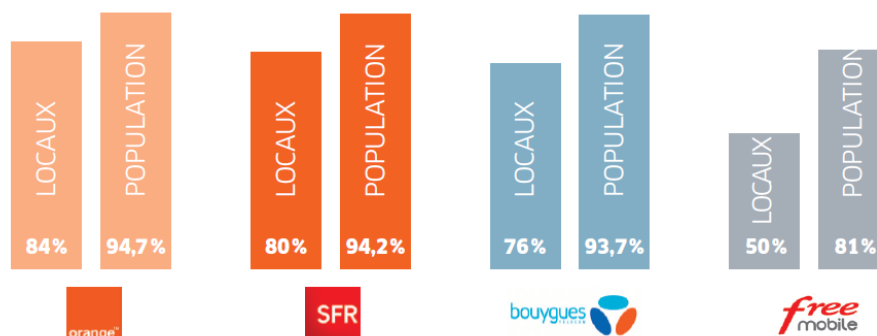
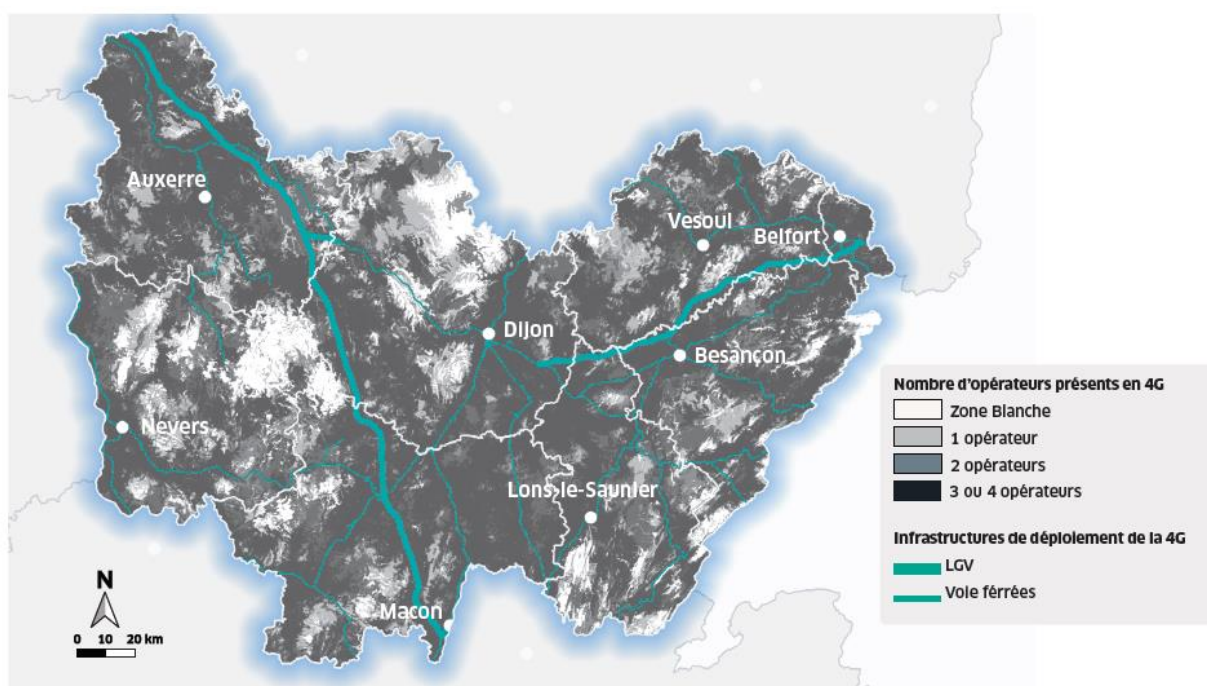


Figure 4 : Proportion des locaux et de la population couverts par opérateurs en Bourgogne-Franche-Comté

Sources : TACTIS, données Arcep pour la population, TACTIS pour les locaux

La couverture mobile théorique n'est pas équitable sur le territoire régional. En effet, 9 % du territoire et 3 % des locaux se situent en zone non couverte par au moins un opérateur. Des écarts existent également entre départements : seulement 0,2 % du Territoire de Belfort est en zone non couverte par au moins un opérateur. En revanche, 7,1 % de la Nièvre est non couverte par au moins un opérateur.



Carte 14 : Couverture mobile 4G théorique en fonction de l'offre de services des opérateurs

Sources : Données Arcep, IGN, Gestionnaires d'infrastructures

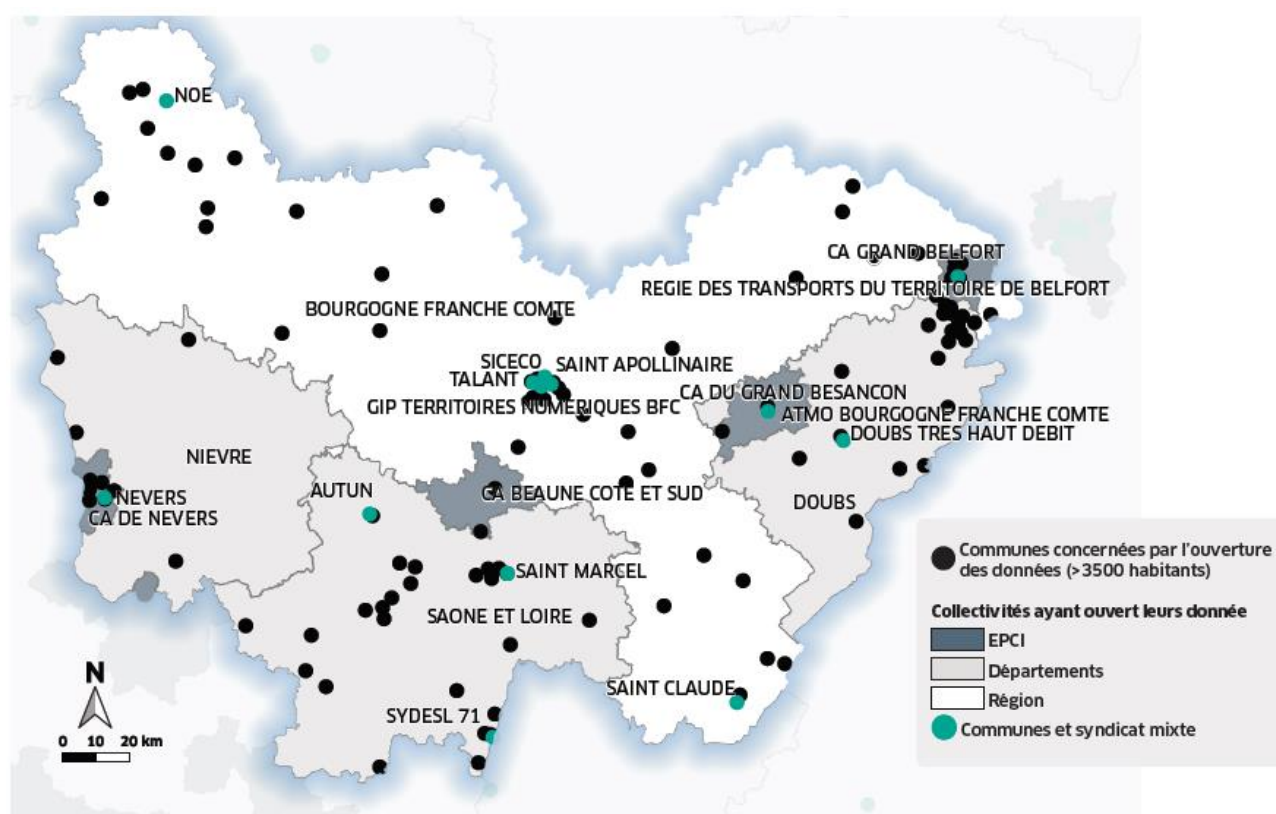
Les informations sur la couverture mobile sont délivrées par les opérateurs mobiles à titre indicatif. Les zones de couverture sont simulées de manière informatique et seulement en dehors des bâtiments, il est donc possible que certaines imprécisions existent. Pour pallier ces imprécisions, des mesures « terrain » sont réalisées par l'ARCEP, des collectivités locales et d'autres acteurs intéressés. Ces mesures seront intégrées à « monreseau mobile.fr ».

La couverture quasiment intégrale du territoire en réseaux bas débit offre des **perspectives de développement intéressantes en matière d'Internet des objets²**. Les objets connectés sont de plus en plus présents dans notre quotidien, tant au domicile (compteur électrique pour économiser l'énergie, montre) que dans l'espace public.

En 2017, sur **107 communes et EPCI** concernés par l'**ouverture** de leurs données, seulement **11 ont ouverts** certains jeux de données

1.3.2. La donnée, une ressource pour développer les services numériques

Concernant l'**ouverture des données publiques**, le cadre législatif (loi République Numérique, promulguée en octobre 2016), impose à près de 4500 collectivités locales (communes, EPCI, départements et régions) en France de publier en open data, par défaut, leurs données non protégées, et cela au plus tard le 8 octobre 2018. Au niveau national, on compte 66 % des Régions, 47 % des Départements, 41 % des communes de plus de 100 000 habitants et 5 % des communes ayant entre 3 500 et 100 000 habitants, qui ont commencé de rendre accessibles certaines de leurs données. La démarche d'ouverture des données n'en est qu'à ses débuts.



Carte 15 : Ouverture des données par les collectivités

Sources : Données observatoire opendata 2018

Au niveau du **stockage de la donnée**, depuis 2011 a été créé un portail national, « data.gouv ». Il permet un accès libre et une réutilisation gratuite d'un très grand nombre de données publiques. D'ailleurs, aujourd'hui il existe davantage de jeux de données provenant des acteurs de Bourgogne-Franche-

² Infrastructure pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution ». (Source : Union internationale des télécommunications)

Comté référencés sur ce portail que sur le portail régional « databfc ». Cette situation est préférable, car les portails nationaux sont davantage consultés que les portails régionaux/locaux. Néanmoins, la solution optimale est d'avoir l'ensemble des jeux de données sur toutes les plateformes (nationale, régionale, départementale, locale) si elles existent.

C'est par le biais de l'utilisation des jeux de données publiques que des solutions innovantes de nouveaux services numériques peuvent être apportées en mettant en place des partenariats publics/privés.

Quels que soient les projets naissants de « territoires intelligents » (fluidité des trajets en voiture, information en temps réel des transports en commun, gestion intelligente des déchets...), la transformation numérique d'un territoire par la mise en place de services numériques permet de rechercher :

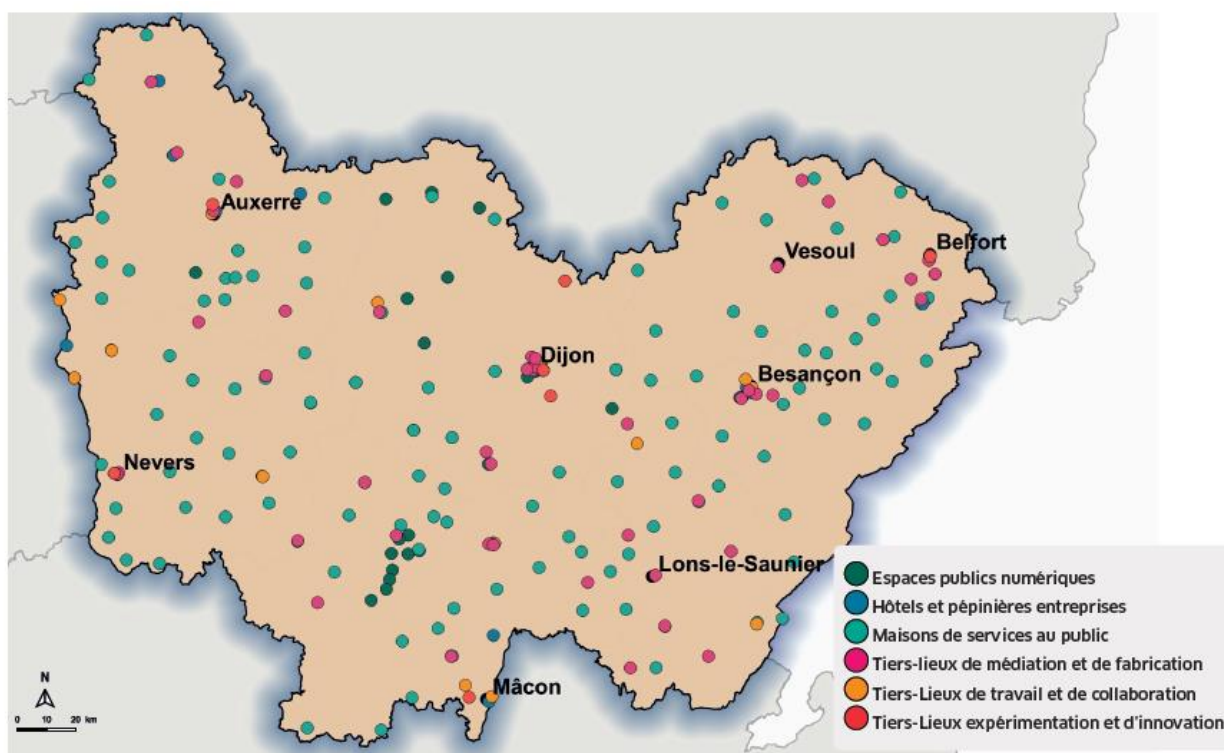
- une plus grande efficacité par les technologies numériques dans tous les domaines (mobilité, habitat, services aux habitants, économie d'énergie, des ressources...) ;
- une forte intensité technologique autour d'un « socle numérique » constitué d'infrastructures, d'objets connectés, de logiciels de traitement de données et de lieux de travail collaboratif ;
- une nouvelle gestion autour d'un flux de données permettant de mesurer, analyser, anticiper et au final repenser les territoires globalement.

Ces services numériques permettent de développer l'attractivité et la mise en valeur d'un territoire, d'améliorer les relations citoyennes et le bien-être des citoyens. Des projets innovants en Bourgogne-Franche-Comté existent dans les domaines du tourisme, de la santé, de la gestion de la consommation d'énergie, et des changements de comportements plus économes des citoyens.

Par ailleurs, en Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses initiatives favorisent l'émergence d'espaces permettant l'appropriation des nouveaux usages du numérique. Ces espaces intermédiaires entre le domicile, le lieu d'apprentissage et le lieu de travail, dans lesquels s'épanouissent des communautés d'utilisateurs, sont identifiés sous le terme de « tiers-lieux »³. Fin 2018, on recense 84 « tiers-lieux » en Bourgogne-Franche-Comté. Un tiers-lieu naît d'une communauté et est ancré sur son territoire. C'est un lieu ouvert, expérimental et innovant, qui contribue à la constitution d'un patrimoine informationnel et matériel commun. Les utilisateurs s'impliquent dans le mode de gouvernance, qui développe des pratiques favorisant l'appropriation des nouveaux usages numériques par tous. Le tiers-lieu favorise :

- la mixité intergénérationnelle, sociale et culturelle ;
- le partage des connaissances, des savoir-faire et des compétences en tenant compte de la diversité des approches des autres tiers-Lieux ;
- l'émergence et/ou l'accompagnement de projets éthiques, écoresponsables, respectueux des droits et libertés fondamentaux ;
- la mise en place d'équipements, de bonnes pratiques et de règles autorisant l'accès des lieux aux publics en situation de handicap ou empêchés et la garantie d'une ouverture régulière et gratuite de locaux et d'activités à tous les publics.

³ Définition d'un tiers-lieu : espace physique prévu pour accueillir une communauté afin de permettre à celle-ci de partager librement ressources, compétences et savoirs.



Carte 16 : Tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté en 2018

Source : DATN, Région Bourgogne-Franche-Comté

Enjeux :

Le recours au mix technologique pour un déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional est un enjeu : la fibre optique est la principale technologie qui permettra d'implanter le Très Haut Débit. Néanmoins d'autres technologies seront nécessaires dans les zones où les débits resteront insatisfaisants comme le THD via la radio, le satellite ou via le réseau mobile 4G pour un service fixe.

L'ouverture, l'organisation, le traitement, la mutualisation, l'interopérabilité et la sécurisation des données sont des enjeux forts pour la transformation numérique des territoires. C'est notamment grâce à la donnée que peuvent être créés des services numériques innovants à partir de partenariats publics/privés.

1.3.3. Des inégalités face à la transformation numérique

Par extrapolation,
environ **600 000**
personnes en
Bourgogne-Franche-
Comté
**« éloignées du
numérique »**

Il s'avère que le déploiement des infrastructures numériques, la mise en place de services numériques innovants et la gestion des données sont primordiaux, mais ne sont pas suffisants.

En effet, même si le taux d'équipement (Smartphone, tablette, ordinateur...) des habitants ne cesse d'augmenter, les usages des équipements restent généralement relativement superficiels, les utilisateurs manquent souvent de repères ou de référents. En 2018, en France 13 millions de français sont « éloignés du numérique ⁴ » (France Stratégie).

⁴ La population éloignée du numérique regroupe les internautes distants et les non-internautes.

En 2018, le numérique est omniprésent dans le quotidien des citoyens dans leur vie quotidienne et pratique, dans leur vie éducative et professionnelle et dans leur vie citoyenne et leur épanouissement personnel.

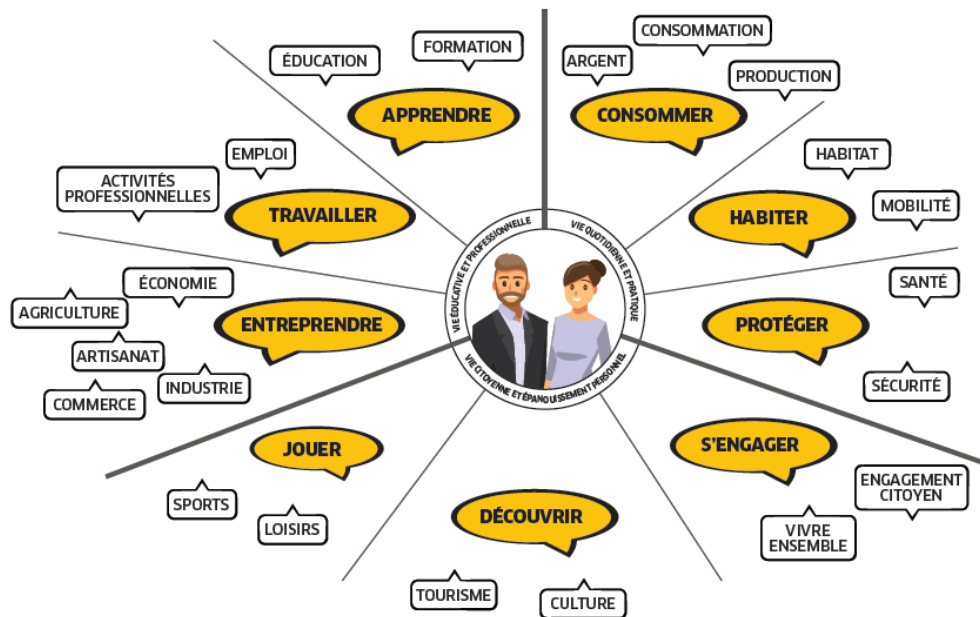


Figure 5 : Impact de la transformation numérique de la société sur le citoyen

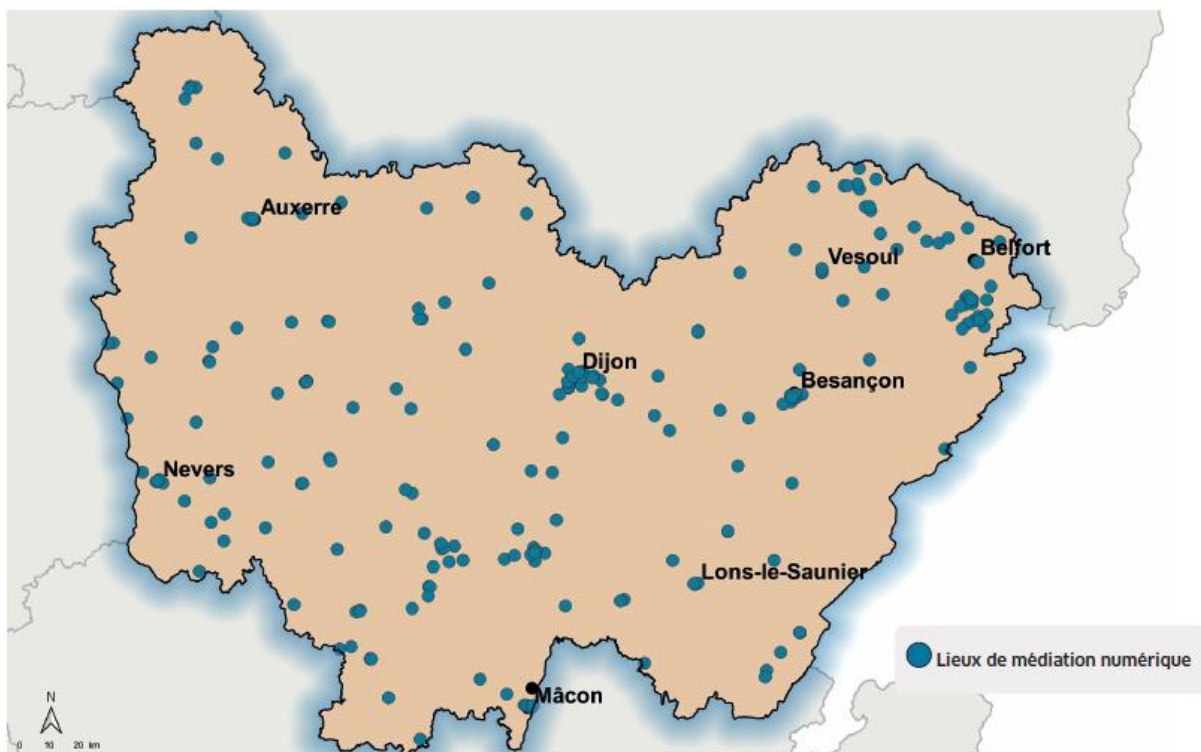
Source : Région Bourgogne-Franche-Comté

La transformation numérique de la société est un catalyseur de nouvelles inégalités. Le numérique devient un outil de la connaissance indispensable à l'insertion professionnelle. Les modes de consommation sont bouleversés par le commerce en ligne. Les réseaux sociaux, blogs, forums sont devenus des nouveaux lieux de socialisation et de participation citoyenne (cahiers de doléances, pétitions,...). L'ensemble des services publics seront dématérialisés en 2022, des services numériques tant publics que privés (banques en ligne, factures électronique) se multiplient. L'absence de maîtrise des outils numériques entraîne potentiellement une exclusion.

En Bourgogne-Franche-Comté, sont recensés 365 lieux de médiation numérique, permettant une appropriation des usages du numérique. Ce sont les établissements publics numériques (EPN), les maisons de services au public (MSAP), les tiers-lieux de médiation et de fabrication. Les bibliothèques et les médiathèques sont des lieux de médiation numérique du quotidien, bien identifiées par les populations à l'échelle locale, et constituent les premiers lieux d'accès au numérique.

63 % des français identifient la **médiathèque** comme **1^{er} lieu** de médiation numérique

(source : Baromètre du numérique – CREDOC 2018)



Carte 17 : Lieux de médiation numérique en Bourgogne-Franche-Comté

Sources : Annuaire médiation numérique, IGN

Enfin, les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) sont quant à elles très en retard en termes d'usages numériques. Elles sont très peu visibles sur la toile d'internet, ne proposent pas la possibilité à leurs clients l'achat en ligne. Leurs échanges avec leurs partenaires sont très peu dématérialisés. En France, 87 % des dirigeants de PME ne font pas de la transition numérique une priorité stratégique (source : enquête réalisée par BpiFrance le lab incluant 15 % de TPE (moins de 10 salariés), 2017).

Enjeux :

L'inclusion numérique est en enjeu fort pour réussir la transformation numérique qui impacte les citoyens, leur vie quotidienne et pratique. Il est donc nécessaire d'accompagner les citoyens par de la médiation numérique.

2. UNE REGION DE QUALITE ET PRODUCTIVE A DYNAMISER

« Pour caractériser la Bourgogne-Franche-Comté, je dirais Patrimoine au sujet de la richesse culturelle, Diversité pour la diversité des territoires et des productions »

Extrait d'une interview lors des assises du lancement, le 12 avril 2017

Il ressort des sondages et études faits auprès des habitants que la Bourgogne-Franche-Comté est une région où il fait bon vivre.



Figure 6 : Nuage de mots issu de la question : quel terme définit le mieux la Bourgogne-Franche-Comté aujourd'hui ?

Source : Plateforme de participation citoyenne/assises de lancement (avril - août 2017)

2.1. Un cadre de vie préservé, soumis à des pressions

2.1.1. Un riche patrimoine naturel mais une biodiversité menacée

90 % du territoire couvert par la forêt et les espaces agricoles

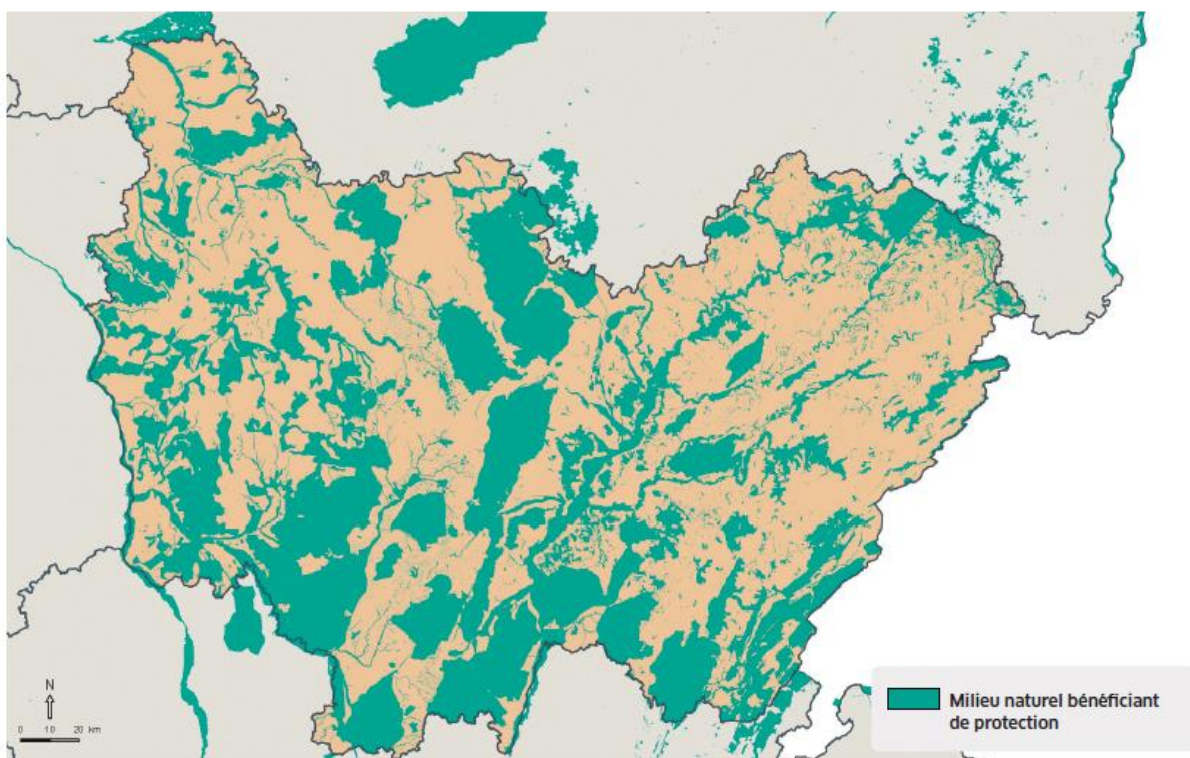
« Il faudra désormais interroger les projets, qu'ils soient agricoles, architecturaux ou d'aménagement du territoire, par rapport à leur capacité d'adaptation aux changements climatiques »

Atelier Grandes mutations et territoires en transition, le 29 juin 2017

Faiblement artificialisée, la région se distingue par la richesse de son patrimoine naturel diversifié.

En 2016, la forêt, les bois (y compris les peupleraies), éléments identitaires forts, couvrent 37,3 % du territoire régional. Avec la part de la superficie agricole utilisée (SAU) du territoire régional représentant 53,6 %, les espaces agricoles sont également très présents. Les paysages, riches et variés, sont à dominante forestière et bocagère. Cette situation offre un cadre de vie de qualité aux habitants et présente un réel potentiel, notamment pour le développement touristique de pleine nature.

Ces espaces forestiers et agricoles jouent un rôle essentiel en matière de biodiversité, car ils offrent des habitats naturels, supports de continuités écologiques et qu'ils renferment des écosystèmes riches. Ainsi, 12,54 % du territoire est couvert par un classement en Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 (pour 9,7 % en France métropolitaine). 20 % du territoire régional fait l'objet de mesures contractuelles dans le cadre de Natura 2000 (pour 9,3 % en France métropolitaine). Trois parcs naturels régionaux (Morvan, Jura et Ballons des Vosges) couvrant 10 % du territoire régional disposent de chartes en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité. Le Parc National de Forêts nouvellement créé et le projet de PNR du Doubs Horloger permettent une augmentation du territoire régional où les enjeux de la préservation et la restauration de la biodiversité seront pris en compte.



Carte 18 : Milieux naturels bénéficiant de protection

Types de protection : RNN, RNR, Convention Ramsar, Arrêté Biotope, ZNIEFF, Natura 2000, Sites classés, Terrains propriété des CEN, Zone de cœur du Parc National

Sources : INPN 2019, CEN 2019, Pôles milieux humides BFC / BDMH

Inventaire des données milieux humides : DREAL, FDCJ, CD25, SMIX Loue, EPTB SD, SMAMBVO, CCM, CCC, CCLNB, CENB, EPTB SD, MELA, PNRM, SBV, SINETA, SMAAA, SMEMAC, SMRSA, SMBVA

En dehors des espaces remarquables reconnus pour leur richesse biologique, d'autres secteurs de nature, tels que les zones agricoles extensives, bocages, bosquets, mares et jardins, jouent un rôle primordial pour le fonctionnement écologique global.

Néanmoins, depuis 2002, un effondrement de certaines populations animales est observé et plus d'un tiers de la faune et de la flore est aujourd'hui menacé en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, les espaces naturels sont fragilisés par la fragmentation et la destruction d'habitats (infrastructures qui traversent la région, urbanisation, exploitation de carrières, évolution des pratiques agricoles et forestières, propagation d'espèces invasives ou encore réchauffement climatique).

2.1.2. L'artificialisation des sols

La consommation d'espaces agricoles, forestiers, naturels ou en eau a des conséquences directes sur la biodiversité ; elle contribue notamment à la fragmentation des corridors écologiques qui met en danger la faune et la flore locales. Effectuée la plupart du temps aux dépens des terres agricoles (dans 50 % des cas, l'artificialisation s'opère sur des sols à bon potentiel agronomique), elle a aussi un impact sur l'économie agricole. Par ailleurs, l'artificialisation tend à accroître l'imperméabilisation des sols en multipliant les infrastructures et le bâti, ce qui modifie les conditions d'écoulement des eaux et augmente de fait les risques d'inondation.

La Bourgogne-Franche-Comté est une région rurale donc a priori relativement préservée puisqu'elle est la région la moins artificialisée après la Corse avec 6,73 % de sa surface totale artificialisée en 2013. C'est également la région qui a le moins artificialisé entre 2009 et 2013 (+ 1,74 % en BFC contre 2,28 % en moyenne en France métropolitaine). Néanmoins, ces chiffres sont à lire avec précaution car, lorsque l'on croise l'artificialisation avec la surface moyenne artificialisée par habitant la situation s'inverse. En effet, la Bourgogne-Franche-Comté se place au deuxième rang, après la Nouvelle Aquitaine, des régions où la surface artificialisée par habitant est la plus élevée avec en moyenne 1 145 m² artificialisés par habitant en 2013 en Bourgogne-Franche-Comté (contre 775 m² artificialisé en moyenne par habitant en France métropolitaine).

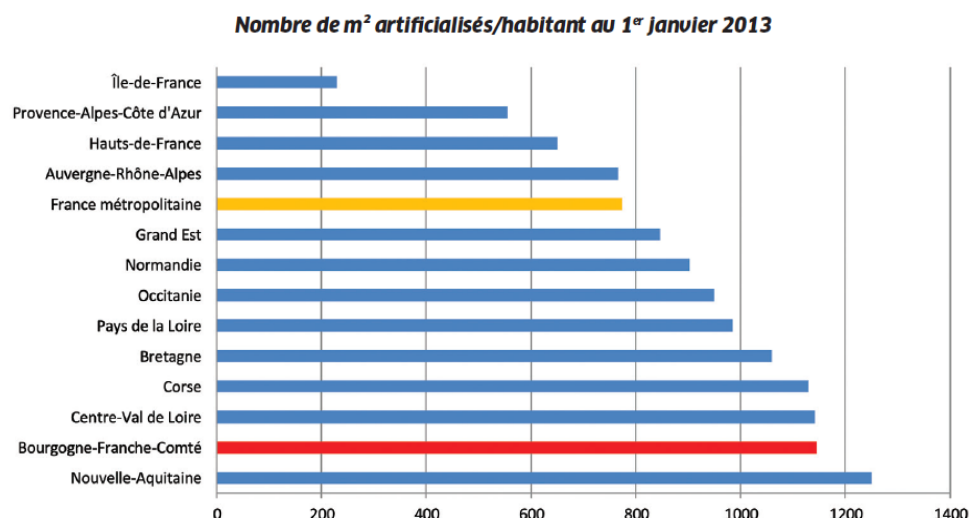
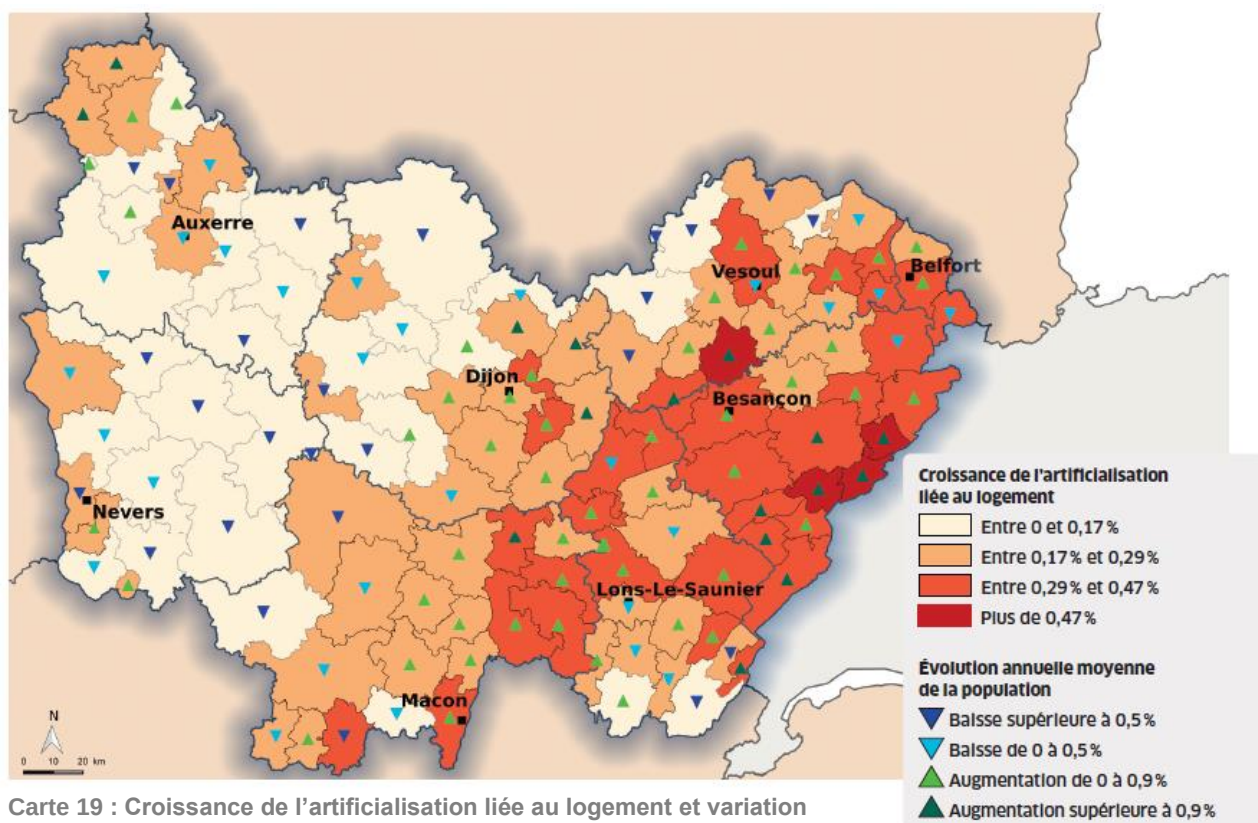


Figure 7 : Artificialisation par habitant dans les régions de France métropolitaine
Sources : INSEE - RP 2013, CETE Nord Picardie, DGFIP 2013

En outre, la tache résidentielle, c'est-à-dire l'emprise urbaine liée à l'habitat, augmente à l'échelle régionale à un rythme régulier de + 0,9 % par an depuis 1982, alors que l'évolution de la population s'avère moins rapide que le développement de l'habitat. L'augmentation de la population n'explique que 10 à 15 % de la progression de la tache résidentielle. Cette urbanisation est donc davantage liée à l'augmentation de la taille des constructions neuves et/ou des parcelles bâties et à l'accélération de la décohabitation (diminution de la taille des ménages de 2,7 personnes en 1982 à 2,1 personnes en 2015). Ainsi, dans la quasi-totalité des intercommunalités de la région, est observé un phénomène d'étalement résidentiel.



Carte 19 : Croissance de l'artificialisation liée au logement et variation de la population par EPCI entre 2009 et 2014

Source : Insee, RP 2006 et 2011 ; DREAL, DGFIP, Fichiers Majic 2013

Comme la carte l'illustre, ce phénomène d'étalement résidentiel est constaté de manière plus accentuée dans les territoires situés dans les couronnes périurbaines, autour des grands axes de communication et dans la bande frontalière suisse.

9,5 % de taux de vacance des logements en région en 2015 contre **7,9 %** pour la France métropolitaine

Il est également important de faire le parallèle avec l'importance de la vacance de logements dans la région. En effet, s'élevant à 9,5 % en 2015, le taux de vacance dans le parc de logement est le plus élevé de France métropolitaine avec près de 150 000 logements vacants recensés en 2015. De plus, cette vacance continue d'augmenter depuis plusieurs dizaines d'années (elle était de 7,5 % du parc de logements en 1990).

Ainsi, alors que la population augmente très faiblement, on compte de plus en plus de logements vacants et l'artificialisation des sols liée à la construction de logements se poursuit, entraînant des conséquences importantes sur les milieux naturels, agricoles et forestiers. La préservation de la « ressource sol » est donc un enjeu fort à prendre en compte dans la région.

2.1.3. Une ressource en eau, à préserver des pollutions

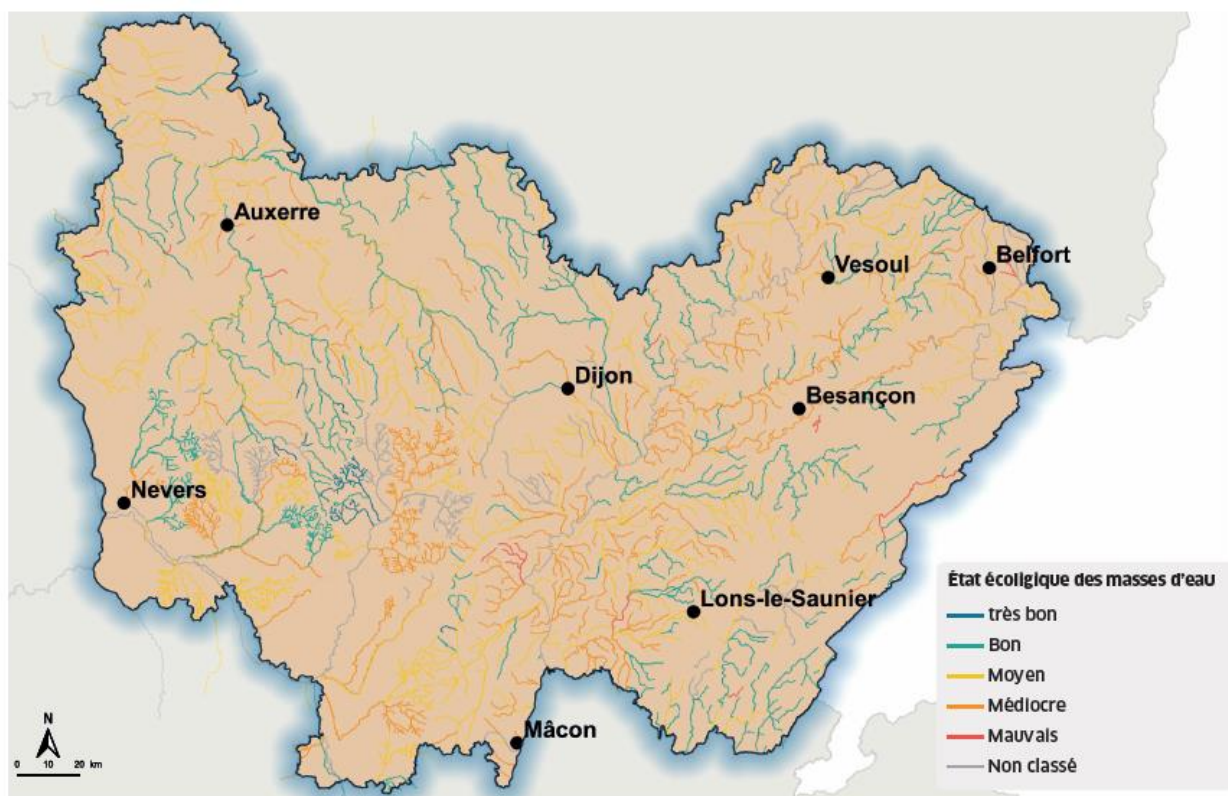
8^{ème} région pour les surfaces en eau
9^{ème} région pour ses zones humides

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un important réseau hydrographique. Environ 17500 km de cours d'eau sillonnent le territoire avec la présence de deux fleuves (la Loire et la Seine) et cinq rivières principales (l'Ain, le Doubs, la Loue, l'Ognon et la Saône).

Avec près de 1536 km de voies navigables principalement localisées sur la moitié ouest du territoire régional, la région dispose également d'un réseau de voies d'eau important, atout touristique et commercial.

Toutefois, les nombreux ouvrages, parfois infranchissables pour certaines espèces, constituent des sources de fragmentation des milieux.

Le sous-sol est de nature très largement karstique. Les ressources en eau souterraines de la région sont globalement en bon état d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Si la qualité écologique des eaux superficielles apparaît comme bonne sur les tronçons de cours d'eau de têtes de bassins situés en zones forestières, il s'avère que les $\frac{3}{4}$ des eaux superficielles sont en état écologique moyen, médiocre ou moyen (cf. l'état initial de l'environnement). L'état chimique d'une partie des masses d'eau est très dégradé, notamment du fait de pollutions industrielles, domestiques et agricoles (pollutions diffuses et ponctuelles). L'altération de la qualité morphologique des cours d'eau est également un facteur fortement déclassant.



Carte 20 : Etat écologique des masses d'eau

Source : ONEMA 2016

360 700
milliers de m³
d'eau prélevés en
2012 soit 1,3 % des
prélèvements
nationaux

Cette ressource capitale pour la région sert à l'alimentation en eau potable, à l'industrie, à l'agriculture (irrigation,...) ou encore au tourisme (activités nautiques,...). En Bourgogne, les prélèvements d'eau douce s'élèvent à 196 millions m³/an tous usages confondus, dont 85 % sont d'origine souterraine. En Franche-Comté, ce sont 165 millions m³/an d'eau douce prélevés pour l'ensemble des usages, dont 68 % d'origine souterraine. Ces besoins conséquents témoignent de l'importance de préserver les milieux aquatiques.

2.1.4. Une qualité de l'air satisfaisante mais régulièrement détériorée par des périodes météorologiques propices à la progression des polluants

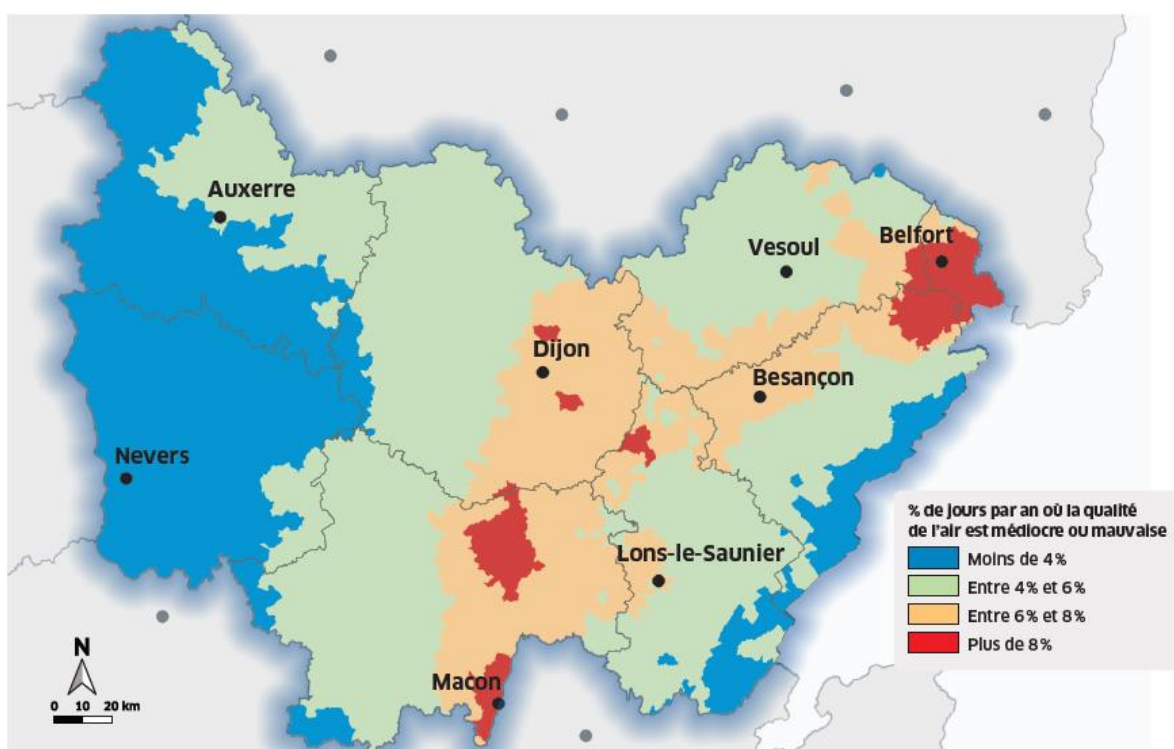
La qualité de l'air est globalement satisfaisante dans la région, en ce qui concerne les oxydes d'azote (trafic routier, installations de combustion), l'ozone ou les particules fines (chauffage au bois en foyer ouvert, véhicules diesel). Les valeurs seuils réglementaires ont été globalement respectées entre 2014 et 2017. Aucun dépassement des seuils fixes pour les valeurs moyennes annuelles des principaux polluants réglementés n'a été enregistré excepté pour l'ozone en 2017. Cependant, les objectifs de qualité pour les particules fines en suspension de moins de 2,5µm de diamètre (ou PM 2,5) sont très souvent au-

dessus des normes et la concentration des particules de moins de 10µm de diamètre (ou PM10) dépasse régulièrement la valeur recommandée par l'OMS.

A noter également que de fortes concentrations de radon (gaz radioactif d'origine naturelle) à l'est de la région nécessitent une vigilance dans la ventilation des locaux, notamment dans les établissements ouverts au public.

La campagne de suivi des pollens de 2017 montre un non dépassement des seuils, avec néanmoins la persistance de gênes pour les personnes allergiques.

La répartition des communes répertoriées comme sensibles en matière de pollution de l'air montre un lien direct entre zones urbanisées et enjeu de qualité de l'air. Dans les franges de la région, les communes sont soumises aux pollutions issues des grandes agglomérations avoisinant (Lyon, Paris).

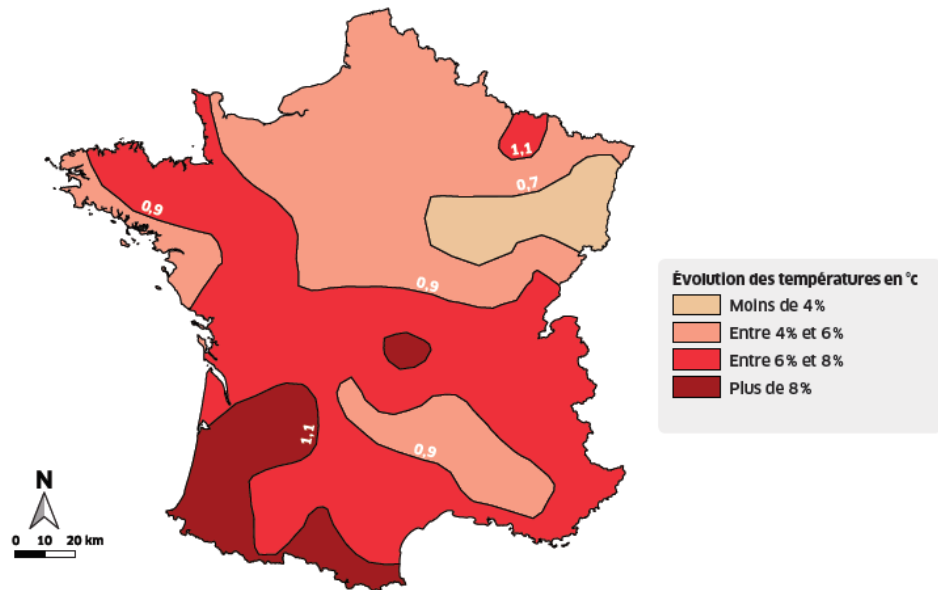


Carte 21 : Pourcentage de jours par an où la qualité de l'air est médiocre ou mauvais

Source : ORECA BFC, ATMO BFC, OPTEER, IGN

2.1.5. Changement climatique

La Bourgogne-Franche-Comté subie, comme les autres territoires, le changement climatique. Au cours du 20ème siècle la température moyenne a augmenté d'environ 0,7°C et ce phénomène s'est fortement accéléré depuis une trentaine d'années (carte 22).



Carte 22 : Evolution des températures en France entre 1901 et 2000

Source : ONERC, relevés Météo-France

Les hivers sont plus doux, plus arrosés et les étés plus chauds et plus secs accompagnés d'une évapotranspiration croissante. Sur les massifs montagneux, il est constaté une perte d'un mois d'enneigement en moyenne. Le régime de pluies devient plus méridional, avec un été moins arrosé et un hiver plus humide. Les débits des cours d'eau ont commencé à baisser, alors que les extrêmes pluviométriques seront plus erratiques et les tensions sur la ressource en eau vont s'accroître de plus en plus.

Les conséquences du dérèglement climatique ont déjà commencé à se manifester en viticulture et en agriculture en modifiant les stades de végétation et les pratiques culturales. A titre d'exemple, les périodes de vendanges et de récoltes de foin s'avancent d'année en année. Plus largement, en termes de production agricole, les modifications climatiques vont faire diminuer les rendements et la productivité agricole tout autour du globe. Les aléas météorologiques auront des répercussions sur les marchés mondiaux et fragiliseront l'approvisionnement en denrées alimentaires. En termes de biodiversité, la modification des conditions abiotiques impactera profondément les écosystèmes en modifiant les aires de répartition, en facilitant l'expansion d'espèces exotiques envahissantes et en accélérant la disparition d'espèces inféodées aux milieux. Par ailleurs, en ce qui concerne la ressource en eau, la diminution quantitative des précipitations impactera la disponibilité de la ressource, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. A l'avenir, la disponibilité de la ressource en eau sera une contrainte majeure qui conditionnera fortement la répartition des populations.

2.1.6. Des nuisances sonores et lumineuses croissantes

Historiquement préservée, la région a connu ces dernières décennies un phénomène d'étalement urbain qui l'expose de manière croissante aux nuisances sonores et lumineuses.

L'espace urbain s'est en effet étendu, accompagné d'un développement des infrastructures et des réseaux de transports, routiers et ferroviaires dont certains sont de véritables points noirs (autoroutes A36 et A39 notamment) en matière de nuisances sonores.

Toutefois, la typologie d'une grande partie du territoire (ruralité, faible densité, absence de grands aéroports) modère cette nuisance qui ne représente pas encore un enjeu global pour la région.

2.1.7. Des risques pour l'homme faibles à modérés

2.1.7.1. Risques naturels

Quatre principaux risques naturels sont identifiés pour la Bourgogne-Franche-Comté. Le risque inondation est le plus important, il est présent notamment en zone urbanisée (Dijon, Auxerre, Mâcon, Nevers, Belfort-Montbéliard, Chalon-sur-Saône). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre. Le risque sismique est, lui, faible à modéré. Le risque de glissement de terrain est très localisé. Enfin, le risque incendie est modéré à l'échelle de la région bien qu'il soit désormais acquis que le changement climatique aura pour effet d'accroître la fréquence d'occurrences de ce risque.

2.1.7.2. Risques miniers et carrières

En 2017, sont répertoriés 169 sites miniers et 58 concessions (dont un seul reste actif) qui concernent près de 400 communes. Fin 2018, sont dénombrées également 371 carrières en activité sur le territoire régional, qui sont principalement destinées aux granulats.

L'existence d'anciennes mines ou carrières entraîne la présence de nombreuses cavités souterraines artificielles plus ou moins profondes présentant des risques d'effondrement. Sur certains sites, un risque de pollution des eaux peut également être observé. Dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, la Région doit définir un schéma régional des carrières.

2.1.7.3. Risques technologiques

La région compte 67 établissements SEVESO (risques industriels majeurs) dont 30 établissements dits « seuil haut » fin 2018. Les établissements SEVESO sont majoritairement situés dans les grandes villes du territoire, ce qui augmente l'enjeu humain en cas d'accidents industriels.

Le territoire est traversé par un réseau de canalisations de transport de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques. Le risque nucléaire est également présent sur plusieurs espaces : proximité de 3 centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire, Fessenheim, Bugey), laboratoire du Commissariat à l'Energie Atomique de Valduc à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

Les risques de rupture de barrage concernent 5 sites (Champagney, Châtelot, Vouglans, Saut Mortier et Coiselet).

Les risques liés au transport de matières dangereuses sont particulièrement présents sur l'axe autoroutier Dijon-Chalon-sur-Saône.

Enjeux :

L'environnement naturel de qualité présent en Bourgogne-Franche-Comté offre un cadre de vie reconnu par les habitants. Des enjeux environnementaux (biodiversité menacée, pollutions et nuisances croissantes) sont toutefois à prendre en compte dans l'ensemble des projets de développement pour ne pas impacter la qualité et pour viser sa restauration et ce, dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

La reconquête du bon état des eaux superficielles, ainsi que la question de la disponibilité de la ressource en eau sont également des enjeux. Le défi aujourd'hui est de s'adapter face au changement climatique.

2.2. Un riche potentiel de développement économique

5^{ème} région forestière par sa surface

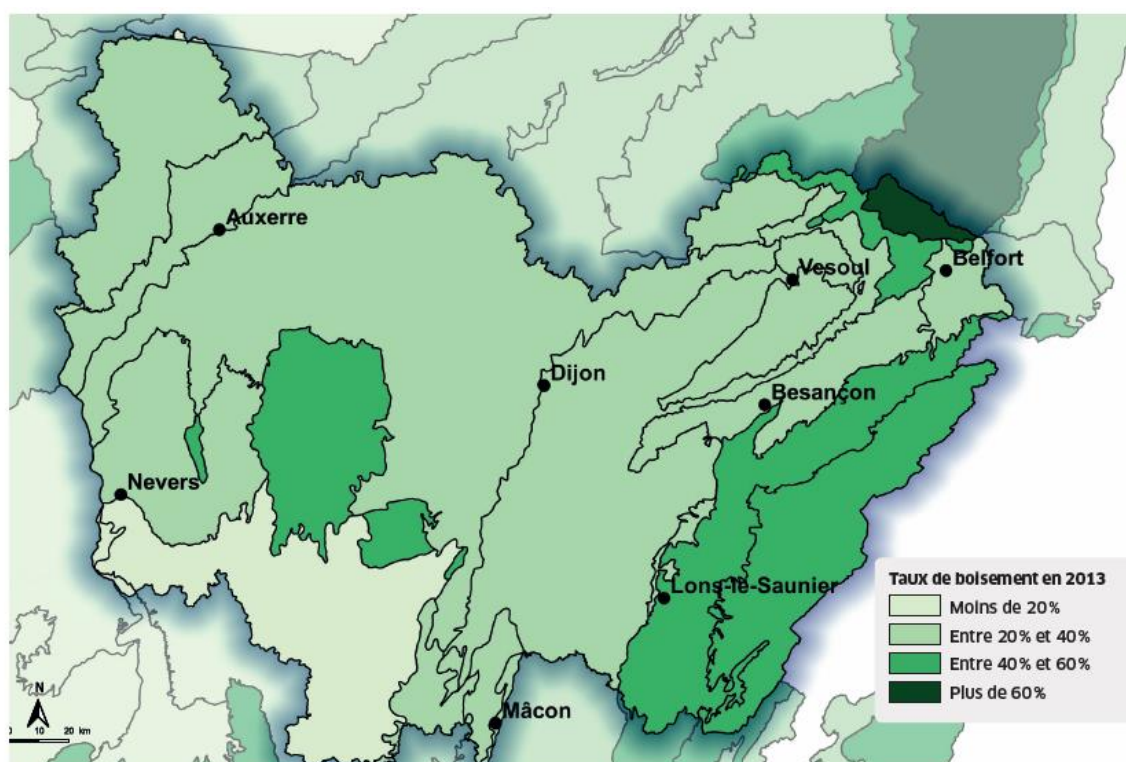
1^{ère} région française en terme de volume de bois vivant sur pied à l'ha

2.2.1. Une filière forêt-bois dynamique et prometteuse

La région est la 1^{ère} région pour l'exploitation du chêne et du douglas et 4^{ème} en matière de récolte commercialisée. Elle dispose de transformateurs classés parmi les leaders nationaux, voire internationaux. 194 scieries produisent 16 % des volumes sciés en France plaçant la région en 4^{ème} position.

La filière forêt-bois pèse relativement peu à l'échelle régionale (2,2 % des emplois salariés de la région) mais elle est toutefois essentielle à l'économie de certains territoires (Châtillonnais, Nièvre, nord de la Haute-Saône, plateaux du Doubs et du Jura). La valorisation de ces bois est donc un axe prioritaire de développement. Le volume de bois vivant sur pied à l'ha est de 220 m³/ha (contre 170 m³/ha en moyenne nationale). La production annuelle en Bourgogne-Franche-Comté est de 7,17 m³/ha/an (contre 5,51 m³/ha/an en moyenne nationale). Le taux de prélèvement de la région est de 3,99 m³/ha/an (contre 2,50 m³/ha/an en moyenne nationale).

Ce sont le morcellement important et les difficultés d'accessibilité qui engendrent cette sous-exploitation du potentiel de la forêt.



Carte 23 : Taux de boisement par sylvoécocorégion
Source : Inventaire Forestier 2009-2013

2.2.2. Une agriculture diversifiée de qualité

1^{ère} région agricole en production de valeur
3,9 % des emplois

L'agriculture contribue largement à la renommée nationale et internationale de la région.

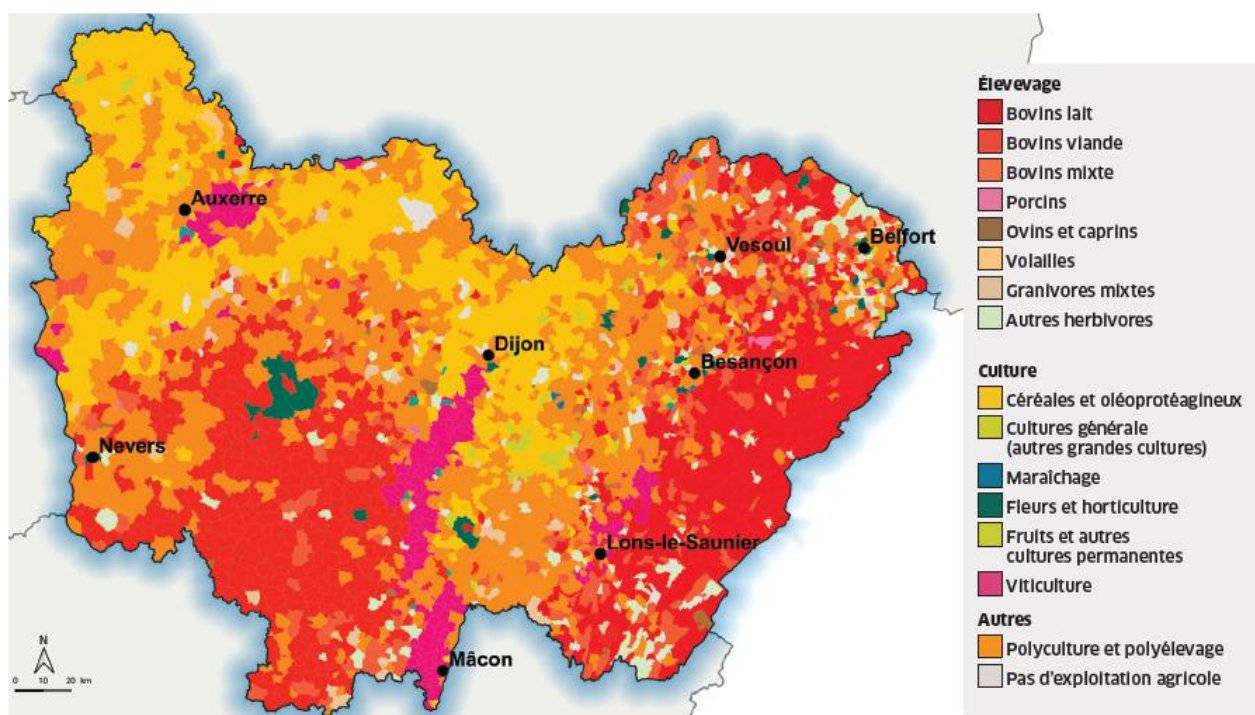
Les systèmes de production dominants sont les grandes cultures, les bovins lait, les bovins viande et la polyculture élevage. A noter que la vigne occupe moins de 1 % du territoire mais la valeur monétaire des exportations de vins représentent 41 % de la valeur monétaire de l'ensemble des exportations agricoles et agroalimentaires. L'ensemble du vignoble dispose d'appellations

d'origine protégée (AOP). Avec les fromages comme figure de proue (le Comté, 1^{ère} AOP fromagère de France) et les viandes bénéficiant de signes de qualité (Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, label rouge), ce sont au total 30% de la production régionale qui est labellisée.

Hors production de vin et de lait destinée à la transformation fromagère locale, la valeur ajoutée liée à la transformation des matières premières (céréales, jeunes bovins...) échappe en bonne partie au territoire régional. En effet, les productions régionales sont davantage destinées aux marchés internationaux qui sont soumis à forte concurrence.

Par ailleurs, la région est 1^{ère} productrice de sapins de Noël.

L'importance des filières agricoles d'excellence n'a pas préservé complètement les agriculteurs de la crise, cette dernière étant avant tout liée à la dérégulation des marchés mondiaux qui fait peser une pression sur les prix.



Carte 24 : Orientations agricoles dominantes

Source : Agreste 2010

Les surfaces en agriculture biologique **ont doublé** entre 2009 et 2016

Les surfaces en agriculture biologique représentent 5,1 % des surfaces agricoles avec près de 125 000 ha en 2016. Le nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique ne cesse d'augmenter.

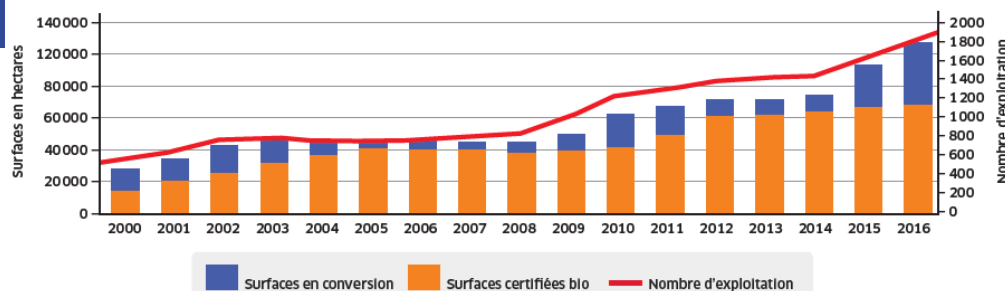


Figure 8 : Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique

Sources : Agences bio 2016, Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Enfin, de nombreux projets émergent également en faveur de la transition énergétique : programme d'animation collective sur l'efficacité énergétique des fruitières dans le Doubs et le Jura ou appui au développement des projets en agro-écologie et des groupements d'intérêt économique et environnemental.

L'enjeu est de créer et de partager la valeur ajoutée en adaptant les filières et les systèmes d'exploitation individuels, de former et de renouveler les générations d'agriculteurs, et de relier l'agriculture au tourisme, à l'environnement, et de développer l'énergie solaire et la méthanisation.

2.2.3. Un gisement de déchets valorisables

2.2.3.1. Des déchets de différentes natures

Depuis une vingtaine d'années, la prévention, la gestion et le recyclage des déchets sont devenus une priorité mondiale pour endiguer le prélèvement des ressources. En 2015, 1 378 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA hors inertes) (41 % d'ordures ménagères résiduelles, 20 % en collecte séparative et 39 % de déchets occasionnels) ont été collectés au niveau régional soit 488 kg/habitant. Après avoir augmenté jusqu'en 2008, les quantités de DMA collectées par habitant sont en baisse (- 4,3 % entre 2010 et 2015) et restent nettement inférieures au dernier résultat national de 519 kg collectés par habitant en 2013.

488 kg/hab de déchets ménagers collectés en Bourgogne-Franche-Comté, contre **519 kg/hab** en France

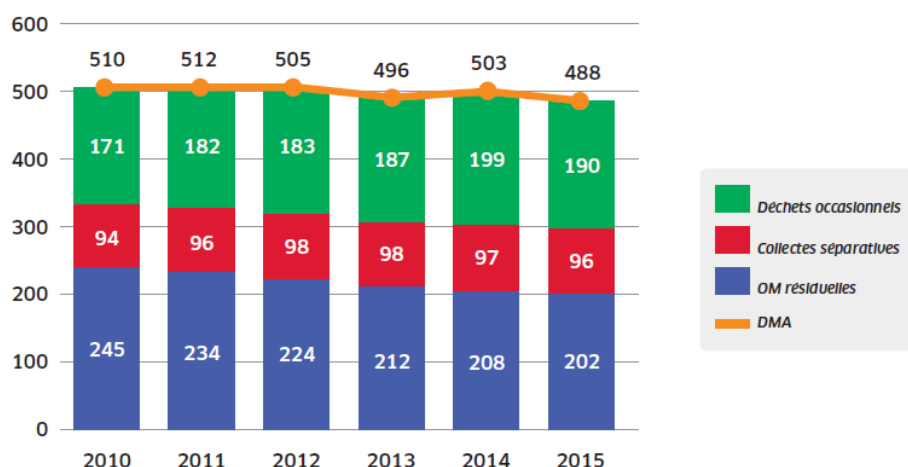


Figure 9 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2015

Source : Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2017

Les déchets d'activités économiques représentent 1 643 000 tonnes avec 18 % pris en charge par le service public, le plus gros tonnage étant le bois (31 %). Le taux de valorisation estimé s'élève à 46 % mais il est minoré compte-tenu des déclarations non exhaustives des flux.

Les déchets dangereux produits s'élèvent à 247 000 tonnes avec 7 % traités in situ, 87 % en France et le restant à l'étranger.

Les déchets de l'assainissement représentent 46 000 tonnes de boues dont 61 % épandues, 30 % compostées, 5 % incinérées et 2 % méthanisées.

Dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur, les résultats sont bons, voire parfois supérieurs au national et aux objectifs fixés par la loi. 24 territoires (couvrant $\frac{3}{4}$ de la population) sont engagés dans un programme local de prévention des déchets ou ont instauré la redevance incitative. Ils ont enregistré une nette diminution de leurs déchets ménagers et assimilés collectés.

A l'échelle de la région, les actions qui ont été le plus développées concernent la promotion du compostage et le développement du réemploi.

53 % de la population réside dans un territoire engagé dans une démarche « **Zéro déchet - zéro gaspillage** »

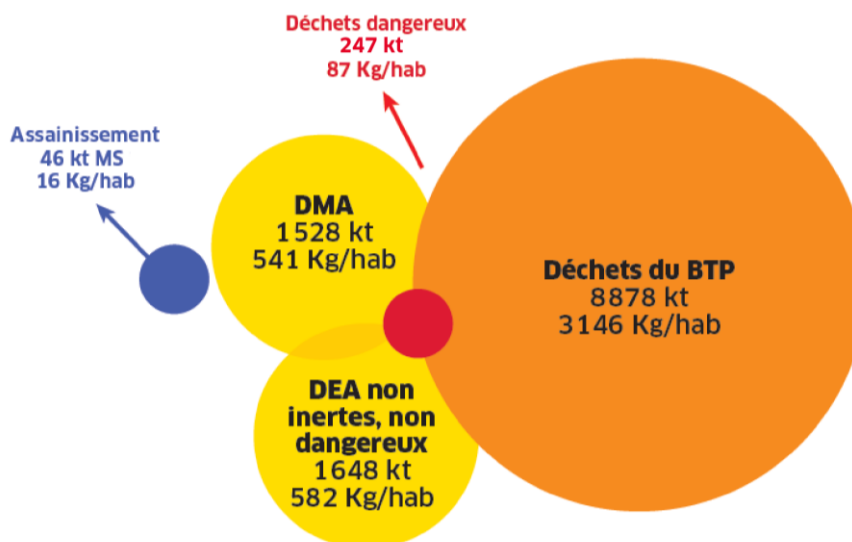


Figure 10 : Bilan du gisement de déchets en 2015 pour la région Bourgogne-Franche-Comté

Source : Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2018

2.2.3.2. Une collecte et un traitement diversifiés

Les collectivités assurent la collecte et le traitement des **ordures ménagères et assimilées**. Certains matériaux font l'objet de collecte séparative : verre, emballages et papiers. En 2017, l'extension des consignes de tri des plastiques concerne 36 % de la population régionale. Quelques collectivités ont mis en place une collecte des biodéchets ou encore des déchets verts.

Les déchets collectés en déchèteries et lors de collecte spécifiques représentent 536 500 tonnes soit 190 kg/habitant.

Le principal mode de traitement des **ordures ménagères résiduelles** (OMR) en 2015 est l'incinération pour 62 % avec uniquement ce traitement en ex-Franche-Comté. Les départements de l'Yonne et de la Saône-et-Loire enfouissent une grande part des ordures ménagères.

Au niveau de la redevance, la région est l'une des régions les plus actives en termes de développement de la tarification incitative. Les résultats observés sont très bons : la production moyenne de déchets par habitant observée sur les collectivités en Redevance Incitative en 2013 est inférieure de moitié à la moyenne nationale pour les ordures ménagères résiduelles, supérieure de 30 % pour les collectes séparées (emballages, papiers et verre) et supérieure de 40 % pour les déchèteries.

Une partie des **déchets d'activités économiques** (DAE) sont assimilées aux OMR (selon l'ADEME cela correspondrait à 22 % des OMR et au minimum 17 % des déchets collectés en déchèteries). Des opérateurs gèrent également ces DAE via des installations de compostage, des centres de tri et installations d'incinération ou de co incinération, de stockage. Au global le gisement de DAE identifié est de l'ordre de 752 000 tonnes.

En 2015, les **boues d'assainissement** sont majoritairement épandues pour plus de 60 % du gisement. Une part conséquente est envoyée sur des unités de compostage.

Le gisement de **déchets inertes** reconstitué est de 4 506 000 tonnes dont 415 000 tonnes de réemploi et certaines destinations semblent sous évaluées en particulier le remblaiement en carrières avec :

- les terres et matériaux meubles, qui représentent la majorité des inertes gérés en ISDI à 63 % ;

Plus d'un
quart de la
population
concernée par la
tarification incitative
en 2016
2^{ème} région de
France

- les graves et matériaux rocheux (10 % du gisement) recyclés à hauteur de 50 % ;
- les mélanges de déchets inertes (9 % du gisement) avec une partie en ISDI (42 % du gisement) ;
- les bétons recyclés à hauteur de 92 % du gisement et les déchets d'enrobés à hauteur de 89 % du gisement.

Les déchets dangereux (sols pollués, résidus d'épuration des fumées d'incinération, déchets d'activité de soins à risque infectieux, huiles usagées, piles...) font l'objet d'un traitement particulier. Le gisement est estimé à 229 000 tonnes. 49 % des déchets dangereux produits en Bourgogne-Franche-Comté sont traités en région, 45 % sur le territoire national hors région et 6 % sont exportés hors de France.

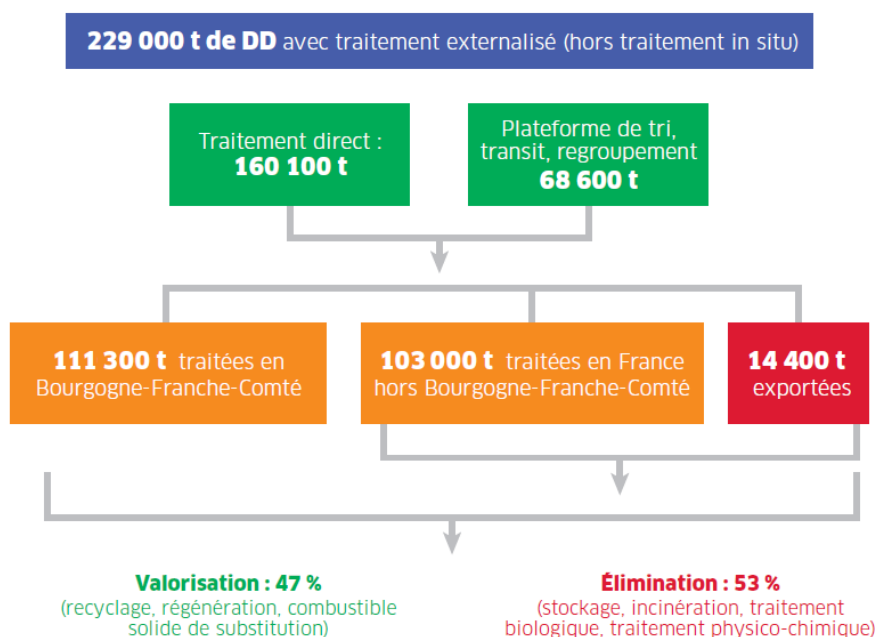


Figure 11 : Modes de traitement du gisement de déchets dangereux (DD) en 2015 pour la région Bourgogne-Franche-Comté

Source : Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2018

Sur les 211 500 tonnes de déchets dangereux traités (hors traitement in situ), dont 47 % proviennent des régions voisines et 0,4 % de l'étranger, en 2015 en Bourgogne-Franche-Comté, seulement 28 % sont valorisés (recyclage, régénération, combustible solide de substitution,).

Certains déchets font l'objet de filières spécifiques, **filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**. Ce sont les emballages ménagers, les papiers graphiques, les déchets électriques et électroniques, les déchets d'éléments d'ameublement, les textiles et chaussures usagés, les piles et accumulateurs, les véhicules hors d'usage (VHU), les pneus usagés, les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les personnes en auto-traitement, les médicaments non utilisés, les bouteilles de gaz, les lubrifiants, les déchets de l'agrofourniture, les cartouches d'impression, les mobiliers ou bien encore les gaz fluorés.

2.2.3.3. Un panel large d'installations et d'ouvrages

En 2015, **312 déchèteries publiques** sont recensées sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté. Globalement le nombre de déchèteries sur la région est satisfaisant, il est cependant faible sur le Territoire de Belfort avec cependant un service de déchèterie mobile.

Peu de déchèteries
acceptent **les**
déchets
d'amiante

Pour ce qui concerne les **déchets dangereux**, la région dispose d'un panel relativement élargi de modes de traitement des déchets dangereux sur son territoire : traitement physico-chimique, co-incinération, pré-traitement, traitement thermique, régénération et stockage. Seulement 7 % des déchèteries régionales accueillent les déchets d'amiante-lié, avec de fortes disparités selon les départements. En 2015, ces installations ont réceptionné près de 11 640 tonnes de déchets amiantés.

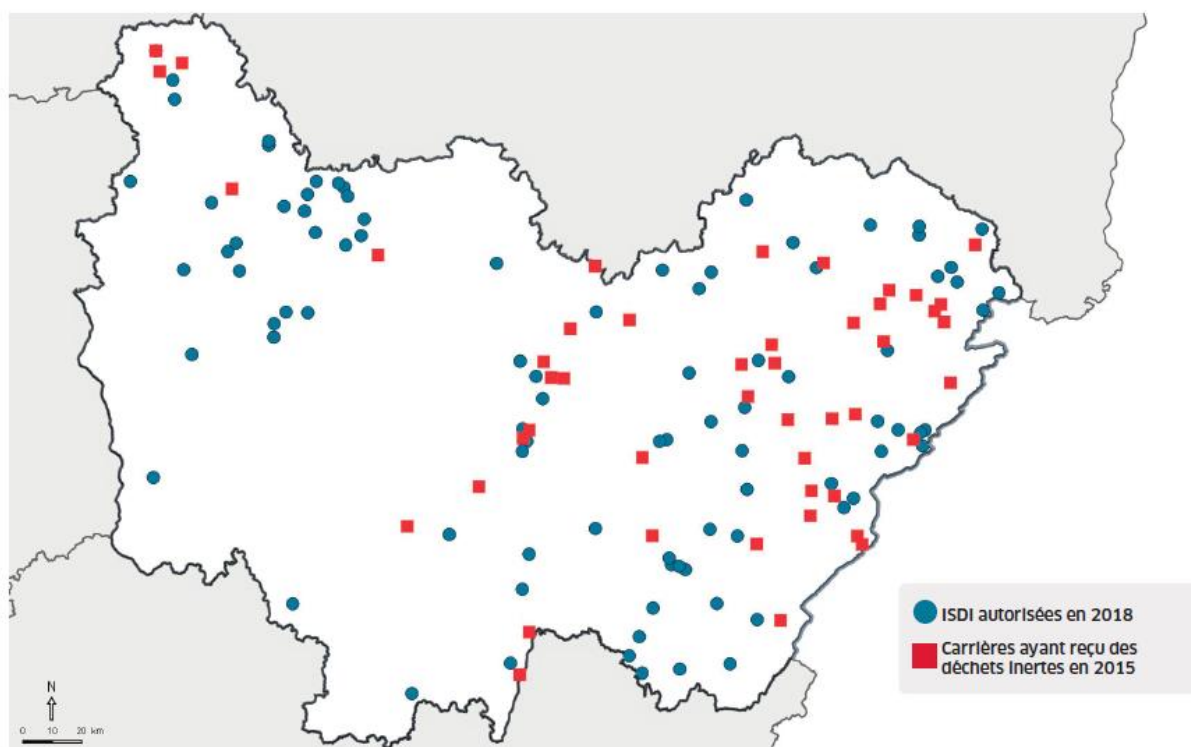
4 broyeurs agréés pour les VHU sont recensés dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les capacités de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) en Bourgogne-Franche-Comté semblent, à ce jour, suffisantes pour couvrir les besoins de la région.

Pour les **déchets inertes**, **15 sites sont identifiés comme plate-forme**, dont 8 dans la Côte d'Or et 4 en Saône-et-Loire. Par ailleurs, 36 installations internes sont recensées dont 15 en Côte d'Or et 10 en Saône-et-Loire. A cela s'ajoutent 70 installations de tri/regroupement pour lesquelles la nature des déchets n'est pas spécifiée. Ces installations reçoivent en général des déchets non dangereux mais également pour certaines des déchets inertes.

La **valorisation des inertes par remblaiement en carrière** peut être réalisée, dans le cadre de la remise en état de la carrière tout au long de son exploitation, conformément à son arrêté d'autorisation. La nature des déchets inertes pris en charge dépend des spécifications formulées dans l'arrêté préfectoral en matière d'apports extérieurs de déchets inertes, qui peuvent concerner tout ou partie des déchets suivants : béton, briques, tuiles et céramiques, verre, déchets d'enrobés, terres non polluées, matériaux meubles et pierres, ballast, mélanges de déchets inertes. Néanmoins, les terres et matériaux meubles représentent la grande majorité des déchets.

D'autre part, **91 Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)** en région, **totalisant une capacité d'accueil annuelle en 2015 estimée à 1 520 ktonnes** ont été identifiées.



Carte 25 : Localisation des installations de stockage des déchets inertes et des carrières ayant déclarées des inertes en remblaiement

Source : INDDIGO 2018, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Concernant les centres de tri pour les déchets non dangereux :

Les collectes sélectives des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sont principalement triées dans la région. Une partie est envoyée à l'extérieur de la région. Il s'agit notamment de papiers envoyés directement en papeterie dans les Vosges.

Il existe **9 centres pour la gestion des DAE** répartis sur le territoire régional qui ont traité 248 000 tonnes en 2014.

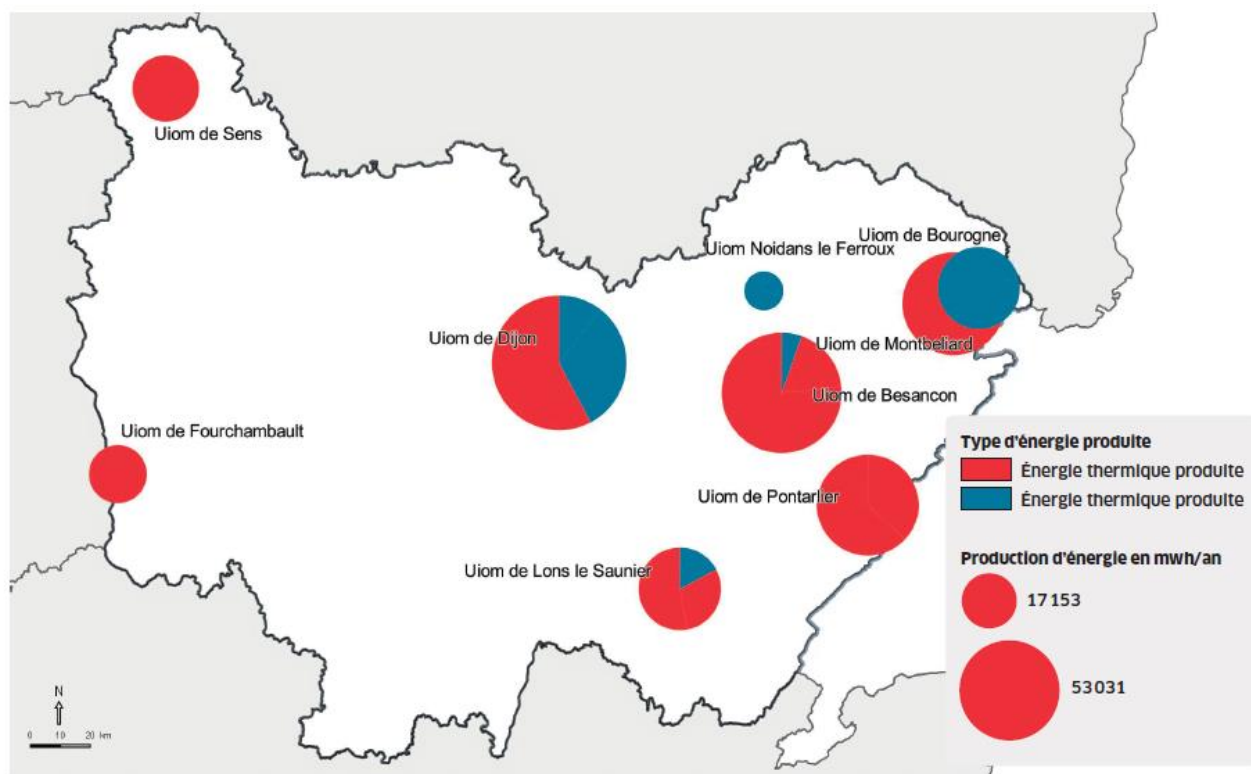
Concernant les encombrants, les collectivités visent à valoriser une partie avant stockage.

Il y a **38 plateformes de compostages** qui représentent 284 800 tonnes. Il s'agit principalement de déchets verts (175 000 t) et de boues d'épuration (65 000 tonnes de boues exprimées en matière brutes). Une partie de ces déchets produits dans la région sont également traités dans des régions voisines Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est.

Deux unités de traitement mécano-biologique sur la région, toutes deux situées dans le département de Saône et Loire sont recensées.

La région comporte par ailleurs **une dizaine d'installations de broyage de bois** en Bourgogne-Franche-Comté, deux unités de production de combustibles solides de récupération, une installation de co-incinération située à Rochefort sur Neunon (39), 42 installations de méthanisation en activité dont 8 seulement sont en capacité d'accepter des sous-produits animaux et peuvent traiter des biodéchets alimentaires.

9 Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) avec 120 emplois appartenant à des collectivités sont actuellement opérationnelles sur la région.



Carte 26 : Valorisation énergétique des 9 UIOM en 2015

Source : Alterre BFC – Enquête auprès des exploitants 2015

Les 9 UIOM

produisent **237**

GWh en 2017 :

74 % sous forme
de **chaleur**

26 % sous forme
d'**électricité**

L'ensemble des UIOM produisent de l'énergie chaleur et/ou de l'électricité dont 6 ont une performance énergétique suffisante permettant de qualifier ces installations « avec valorisation énergétique ».

Par ailleurs, elles présentent une capacité réglementaire globale de traitement de 533 100 tonnes/an mais la capacité technique est cependant inférieure, de l'ordre de 507 000 tonnes. Ces installations traitent en grande majorité des déchets produits en Bourgogne-Franche-Comté. En 2015, l'UIOM de Bourgogne a reçu des déchets provenant des départements du Bas et Haut Rhin pour 10 600 tonnes. L'UIOM de Fourchambault a traité 2 260 tonnes provenant du Cher et de l'Allier. 5 341 tonnes de déchets sont traités par des usines extrarégionales dans l'Ain, le Loiret et le Rhône. Le contexte de réduction du volume de déchets nécessite une réflexion sur la poursuite de l'exploitation ou l'arrêt de certains fours.

Les enjeux identifiés pour ces UIOM sont l'amélioration de la valorisation de l'énergie, la maîtrise des impacts environnementaux, incluant les impacts et les secours inter-usines, voire intermodaux.

En 2016, la quantité de refus envoyés en installation de stockage de déchets non dangereux **représente 48 % de la quantité globale traitée et 56 % des OMR traitées.**

707 300 tonnes
de **déchets**
non
dangereux
stockées

14 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux sont en activité sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté avec environ 50 emplois. Seules 3 installations appartiennent à des collectivités (Chagny, Ronchères et Courlaoux). Elles représentent 14 % des capacités autorisées ainsi que des tonnages stockés. La capacité globale autorisée en 2015 est de 939 000 tonnes et les quantités stockées sont de 707 300 tonnes, soit une capacité disponible de 232 000 tonnes. Les déchets reçus sur les ISDND sont globalement pour moitié des déchets provenant de collectivités et pour moitié des déchets d'activités. Seuls les sites situés dans l'Yonne reçoivent des déchets extérieurs à la Région, principalement en provenance de la région Ile de France (59 449

tonnes en 2015). 9 896 tonnes ont été exportées dans l'Ain et la Seine-et-Marne. Des dispositifs de valorisation du biogaz ont été mis en place sur la majorité des installations.

Enjeux :

La diminution des quantités de déchets stockées, via la prévention, le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique est un enjeu très fort. Par ailleurs, la limitation des capacités de stockage, imposée par la réglementation, a des incidences sur l'équilibre des équipements sur les territoires et sur les projets à venir.

2.2.3.4. Un plan en faveur de l'économie circulaire

L'économie mondiale a désormais besoin de 4 fois plus de matières premières qu'il n'en fallait au tournant du 20^{ème} siècle. Cette situation entraîne une pression environnementale accrue. L'augmentation spectaculaire de l'utilisation des carburants fossiles, des métaux, de l'eau, et d'autres ressources non-renouvelables, contribue à l'intensification du changement climatique, à l'augmentation de la pollution, à la réduction de la biodiversité, à la destruction des sols et des écosystèmes. Elle génère aussi davantage de déchets et de pollutions dont la majeure partie n'est ni recyclée ni traitée. L'économie circulaire est « *un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets* ». Il s'agit d'un nouveau mode de développement qui vise à passer **d'un développement épuisable à un développement soutenable** pour l'homme et son environnement.

Au plan régional, l'étude sur le métabolisme territorial montre que les consommations apparentes de ressources ont été multipliées par 2 depuis 1990 pour atteindre aujourd'hui **150 tonnes par an et par habitant**. Les consommations réelles sont doublées en intégrant les ressources consommées pour la fabrication des biens et services importés.

Perte de 10
t/hab/an de terres

Consommation de
8,5 t/hab/an de
granulats et 0,5
t/hab/an de
métaux

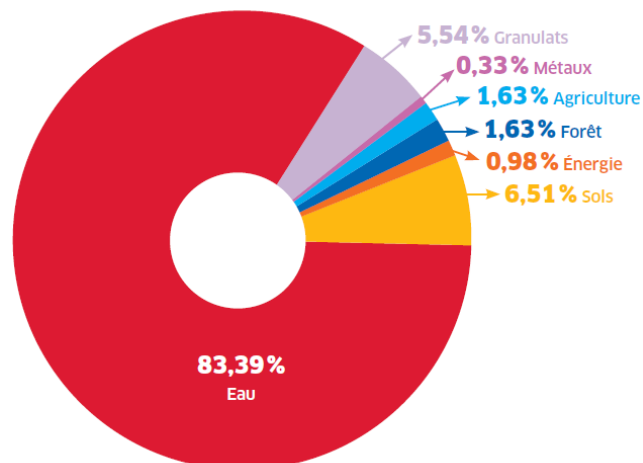


Figure 12 : Consommations des différentes ressources par année et par habitant en Bourgogne-Franche-Comté en 2016

Source : Etude AUXILIA 2017

En 2014, **la part en énergies renouvelables**

estimée à **13,9 %** en Bourgogne-Franche-Comté contre

14,6 % en France métropolitaine

2.2.4. Le mix en énergies renouvelables

La région Bourgogne-Franche-Comté consomme environ 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) d'énergie alors qu'elle n'en produit qu'1 million. L'évolution des consommations finales d'énergie a baissé de 7 % entre 2008 et 2014.

La production d'électricité en région est majoritairement d'origines renouvelables (79 %) qui représentent un fort potentiel de développement. La production d'énergie renouvelable en 2016 était de 10 300 GWh dont 74 % issue du bois-énergie. Entre 2009 et 2017 la production d'énergies d'origine renouvelable a augmenté de 21 %.

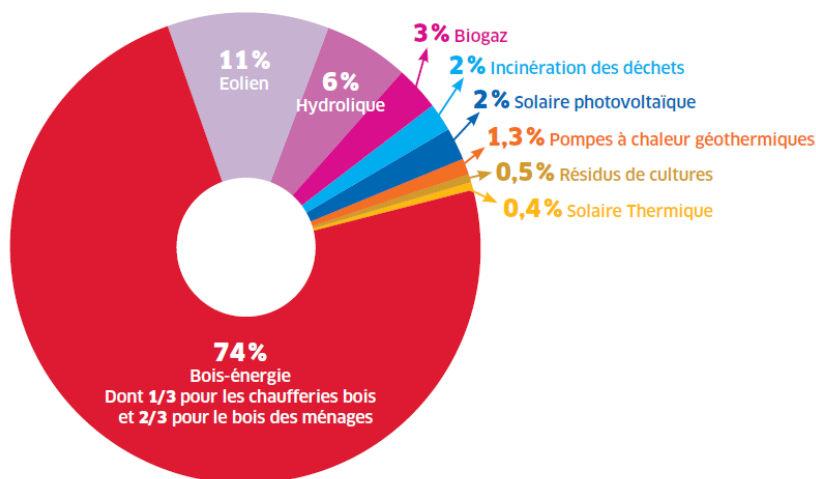


Figure 13 : Répartition des énergies d'origine renouvelable produites en 2017 par source d'énergie (à climat réel)

Source : Observatoire régional et territorial Energie Climat Air de Bourgogne-Franche-Comté (ORECA), 2017

Les **sécheresses estivales** consécutives entraînent **une baisse** de la **production d'énergie d'origine hydraulique**

La région disposant d'une surface forestière importante, **le bois énergie constitue de fait la première ressource en énergie renouvelable**, notamment pour le chauffage individuel qui représente 4/5^{ème} des consommations. La production d'énergie par le bois est globalement stable. La région compte en 2018, 705 chaufferies collectives et 189 chaufferies industrielles utilisant le bois. La baisse de la consommation de bois individuel pour le chauffage est compensée par une hausse de la production des chaufferies collectives.

Le parc éolien poursuit son développement. En 2017, la production représente 11 % du mix énergétique. Les délais importants de montage des dossiers (6 à 8 ans) ralentissent le développement de la production d'énergie éolienne.

La production d'énergie d'origine hydraulique a progressé de 27 % et représente aujourd'hui 6 % du mix électrique. Cette filière hydroélectrique est en grande partie déjà exploitée avec notamment d'importants ouvrages (Vouglans, Vauffrey...). Le potentiel de développement concerne donc essentiellement la petite hydroélectricité.

La filière solaire photovoltaïque contribue au développement des énergies renouvelables à hauteur de 2 % essentiellement via les particuliers et le secteur agricole.

Si les enjeux de développement de la géothermie restent très modestes en région, en revanche, il existe un vrai potentiel pour la méthanisation, filière émergente essentiellement d'origine agricole. La récupération et la valorisation de l'énergie fatale constituent également un potentiel d'économie d'énergie non négligeable.

2.2.5. La recherche et l'innovation, des secteurs à fort potentiel pour l'avenir de la région

La région, bien que très rurale, possède plusieurs leviers pour faire face aux évolutions actuelles des secteurs potentiellement créateurs d'emploi. Ainsi, plusieurs centres mondiaux de recherche d'entreprises privées sont présents sur le territoire, dont certains sont parmi les plus grands déposants de brevets en France. La Bourgogne-Franche-Comté compte par ailleurs 5 pôles de compétitivité :

1^{ère} région pour
la part de la **R&D**
dans le privé

- Véhicule du futur : industrie automobile ;
- Plastipolis : industrie de la chimie, des caoutchoucs et des plastiques ;
- Vitagora : industrie agroalimentaire, goût - nutrition – santé ;
- Nuclear Valley : filière nucléaire civil, énergie ;
- Microtechniques : industrie microtechnique et mécanique, instruments de précision d'optique ou d'horlogerie, travail du bois...

En 2015, 1,8 % du PIB régional est dédié à la recherche et au développement (R&D) ainsi qu'à l'innovation, soit environ 1,4 milliards d'euros par an. En 2014, on dénombre 11 600 salariés, dont 6 200 chercheurs, dont 72 % travaillent dans le privé.

Enjeux :

Le potentiel de développement économique de la région est notamment basé sur les ressources renouvelables et l'agriculture. Des problématiques spécifiques peuvent être identifiées pour chaque filière :

- Possibilité de mieux exploiter le gisement forestier ;
- Maintien sur le marché des agriculteurs rendu de plus en plus difficile face à la concurrence au sein des grandes filières ;
- Réduction et valorisation du gisement des matières secondaires (déchets) ;
- Accroissement du mix énergétique en énergies renouvelables ;
- Soutien à poursuivre pour les initiatives en matière de recherche et d'innovation.

L'économie circulaire constitue pour la région une véritable opportunité pour la transition du territoire, pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.

2.3. Une solidarité marquée

2.3.1. Une économie sociale et solidaire ancrée sur le territoire

Historiquement, la région est marquée par des réseaux de solidarité, souvent innovants lors de leur création, comme par exemple la solidarité charitable portée par les communautés religieuses (dont la densité plaçait la Bourgogne-Franche-Comté au premier rang dans la France du Moyen-Âge), mais aussi plus récemment, les corporations industrielles et coopératives où l'intérêt collectif prime sur l'intérêt particulier.

Part de l'ESS dans
l'emploi régional en
2016

11,8 %

contre 10,5 % en
France métropolitaine

Aujourd'hui, ces démarches innovantes sont notamment relayées par l'économie sociale et solidaire (ESS) régionale, qui regroupait, en 2016, 10 192 établissements employeurs et 103 817 postes salariés, soit 11,8 % de l'emploi régional. 74 % des salariés travaillent dans des associations (contre 76 % en France métropolitaine). La région est marquée par une forte implantation de coopératives (agricoles, bancaires) et une proportion développée des services par les mutuelles. L'ESS recèle une grande diversité d'activités et de métiers marquée par la recherche de performance économique et de réponse à l'intérêt général utile à la cohésion, à la pérennité et à l'attractivité des territoires. La

part des emplois de l'ESS dans l'emploi salarié est plus forte dans les territoires ruraux.

L'ESS permet de répondre à des besoins non couverts dans certains secteurs, sur le plan de l'action sociale et des solidarités notamment. Elle est caractérisée par une forte tendance à l'innovation en termes de gouvernance, d'insertion par l'emploi et d'utilisation de nouveaux procédés et matériaux.

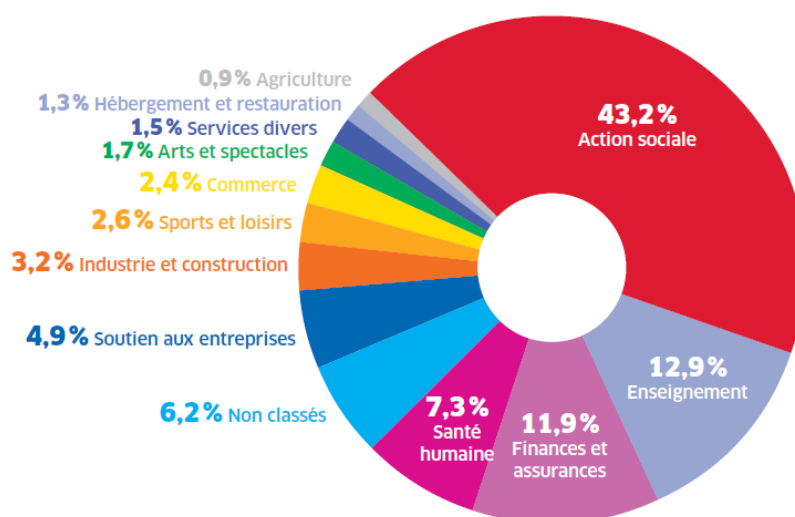
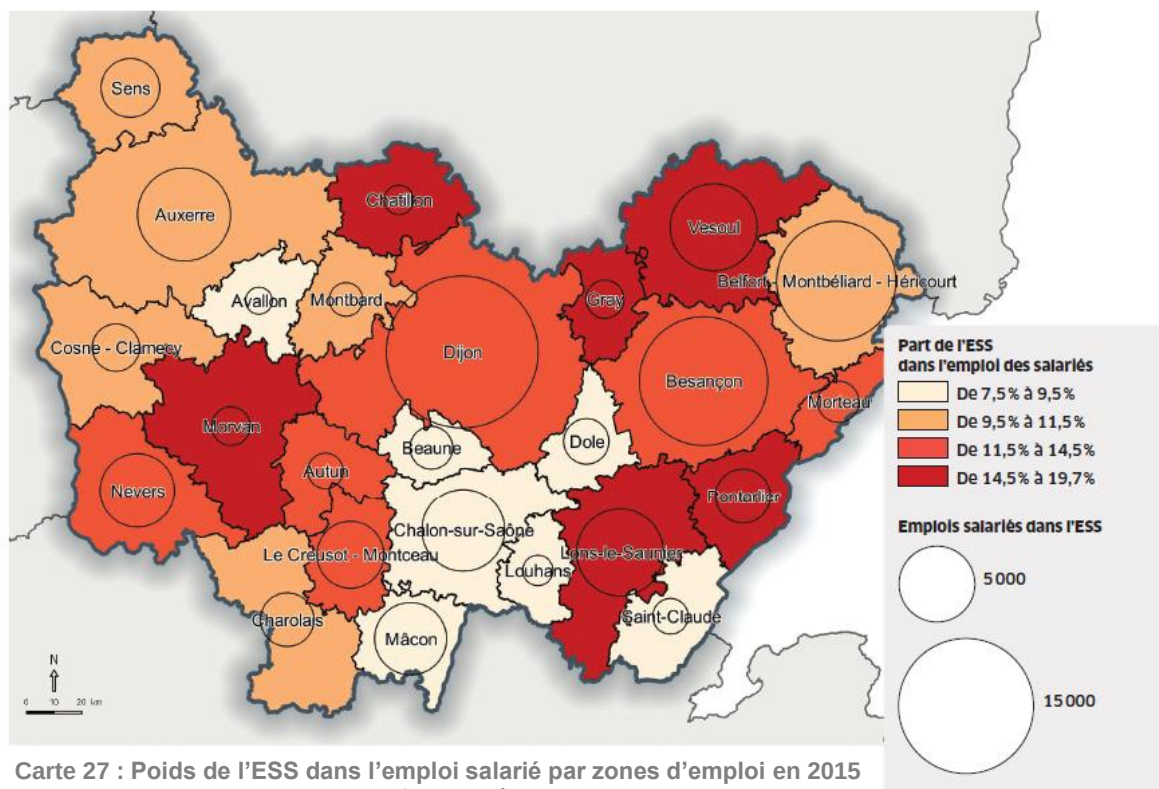


Figure 14 : Répartition des emplois de l'ESS par secteur d'activités en Bourgogne-Franche-Comté en 2015
Source : ORESS Bourgogne-Franche-Comté, INSEE CLAP 2015

2.3.2. Des initiatives permettant le développement local

La culture historique en matière d'innovation sociale trouve à présent de nouveaux terrains d'expérimentation en lien avec l'économie collaborative et des formes d'engagement citoyen dans les domaines à développer et à structurer.

De nombreuses initiatives citoyennes en faveur d'un nouveau modèle de société fleurissent. Des initiatives citoyennes peuvent être constituées à partir de réseaux, comme par exemple le réseau de « POTES » - Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique. Certains projets reposent sur des financements participatifs citoyens, comme notamment pour développer des projets de production d'énergie renouvelables. Par exemple Jurascic, une coopérative d'intérêt collectif regroupant des clubs d'investisseurs (particuliers, collectivités...), se charge de collecter des fonds afin de développer des projets d'énergies renouvelables.



Carte 28 : Les porteurs de projets participatifs et citoyens pour le développement de production d'énergie renouvelable en 2018

Source : Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Sont recensées également 83 associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Après des échanges constructifs en 2018, est née la volonté de construire un réseau des AMAP en Bourgogne-Franche-Comté.

Sont à noter également parmi les exemples d'initiatives citoyennes :

- La Pive et La Chouette, des associations qui développent des monnaies locales complémentaires pour relocaliser l'économie, mettre en réseau les professionnels et créer du lien social ;
- le collectif Alternatives agricoles basé à Malain (21), à l'initiative de différentes actions : création d'un Groupement Foncier Agricole citoyen qui achète des terres pour les louer à des paysans et des porteurs de projet, un Réseau d'Initiatives Solidaire, Mutuelle et Ecologique (café citoyen, épicerie solidaire, recherche d'une autonomie énergétique citoyenne, animations-formations, festivals...) ;

- des ateliers de réparation solidaires ;
- des initiatives d'habitat participatif.

2.3.3. Un tissu associatif développé qui permet de proposer des activités notamment sportives et culturelles

2.3.3.1. Mouvement associatif

Présent dans tous les domaines d'activités et tous les territoires, le mouvement associatif contribue aux liens sociaux et joue un rôle économique significatif. En Bourgogne-Franche-Comté, en 2015, ce secteur regroupe entre 55 000 et 60 000 associations, 530 000 et 580 000 bénévoles et environ 78 800 salariés. Entre 2008 et 2015, près de 3 100 emplois ont été créés dans le secteur.

Ce dernier est essentiellement composé de petites associations dont le budget annuel est inférieur à 1 000 € et qui sont actives au niveau communal ou infra-communal. Les associations de grande taille se concentrent principalement dans le secteur médico-social, de l'éducation, la formation et l'insertion.

Entre 2011 et 2015, les créations de structures associatives ont concerné par ordre croissant : la culture, le sport, les loisirs, le social, la formation et l'éducation, l'environnement, l'aide à l'emploi, l'insertion par l'économie.

2.3.3.2. Activités de loisirs (sport et culture)

En 2017, le sport en Bourgogne-Franche-Comté rassemble 7 500 clubs et 635 000 licenciés soit un ratio licenciés/population de 22,5 %. La même année, le taux d'équipements sportifs dans la région est légèrement supérieur à la moyenne nationale (taux d'équipement (hors sports de nature) pour 100 habitants : 0,52 en région contre 0,42 en France métropolitaine). Ils sont répartis sur l'ensemble des territoires, urbains ou ruraux.

La région est relativement riche en matière culturelle si l'on recense le nombre de manifestations, de compagnies et de structures culturelles, présentes partout sur le territoire. Reposant fortement sur le tissu associatif, le domaine culturel emploie environ 15 500 professionnels et a progressé nettement plus au cours des 5 dernières années que l'emploi total régional (+ 1,5 %).

Il existe cependant une réelle disparité entre l'est et l'ouest de la région en matière de maillage territorial pour les équipements culturels. En effet, l'est est marqué par une répartition équilibrée des équipements alors qu'il existe davantage de déséquilibres à l'ouest avec de fortes concentrations dans les aires urbaines et une quasi-absence d'équipements dans les zones rurales isolées.

L'emploi culturel
représente en 2013

1,4 % de l'emploi
régional

+ 6 % sur 5 ans

Enjeux :

Une culture de solidarité existe déjà entre les territoires et les habitants, avec des citoyens engagés dans des initiatives et associations multiples. L'objectif est maintenant de s'appuyer sur cette culture solidaire et de coopérations pour développer des relations de réciprocités entre les territoires.

« De par sa situation, la Bourgogne-Franche-Comté peut offrir des points de rencontre entre Paris, Lyon et Strasbourg »

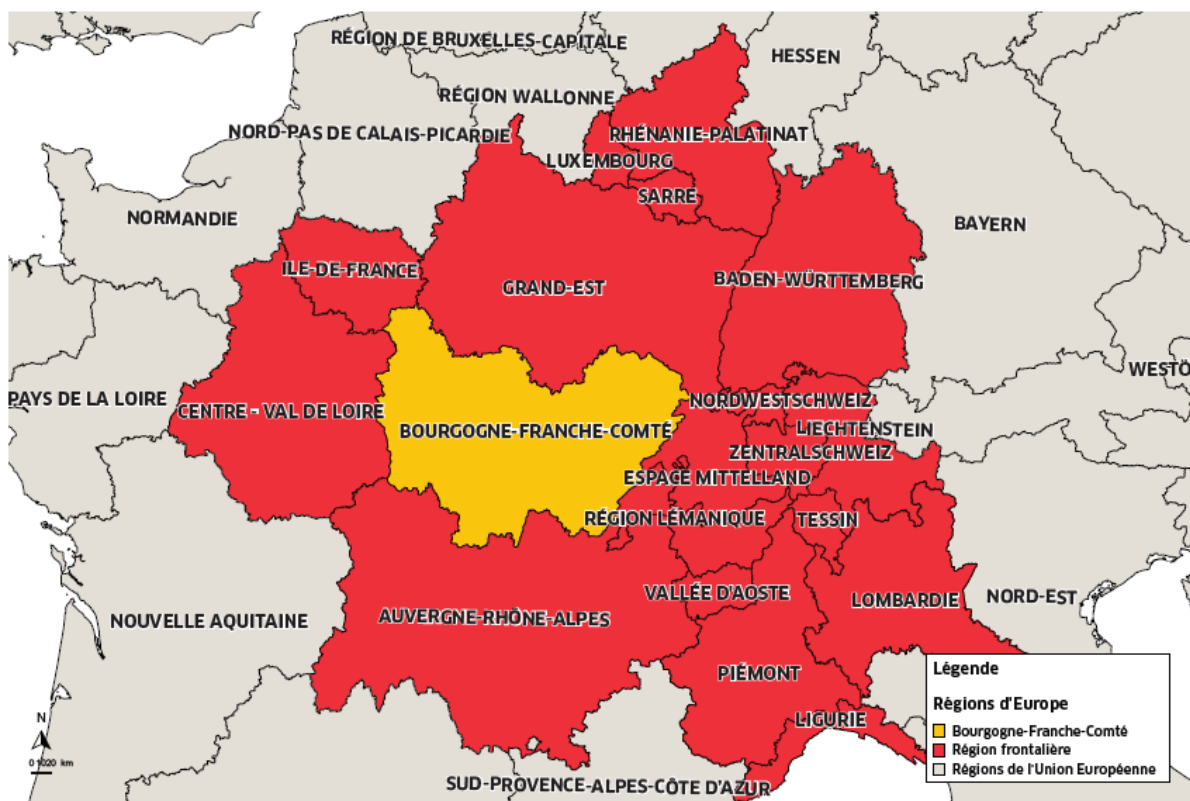
Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

3. UNE POSITION DE CARREFOUR A REAFFIRMER

3.1. Une région au cœur des échanges

3.1.1. Une position géographique stratégique

Positionnée dans le quart nord-est de la France, la Bourgogne-Franche-Comté est voisine du Centre-Val-de-Loire, de Grand Est, de l'Île-de-France, et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La région est également transfrontalière avec la 230 km de frontière avec la Suisse et proche de l'Allemagne et de l'Italie. Elle occupe donc une position centrale en Europe de l'ouest, traversée par les grands axes de communication de cette partie du continent.



Carte 29 : La Bourgogne-Franche-Comté et ses régions voisines

Source : Eurostat

3.1.2. Une prédominance de la voiture individuelle dans les déplacements

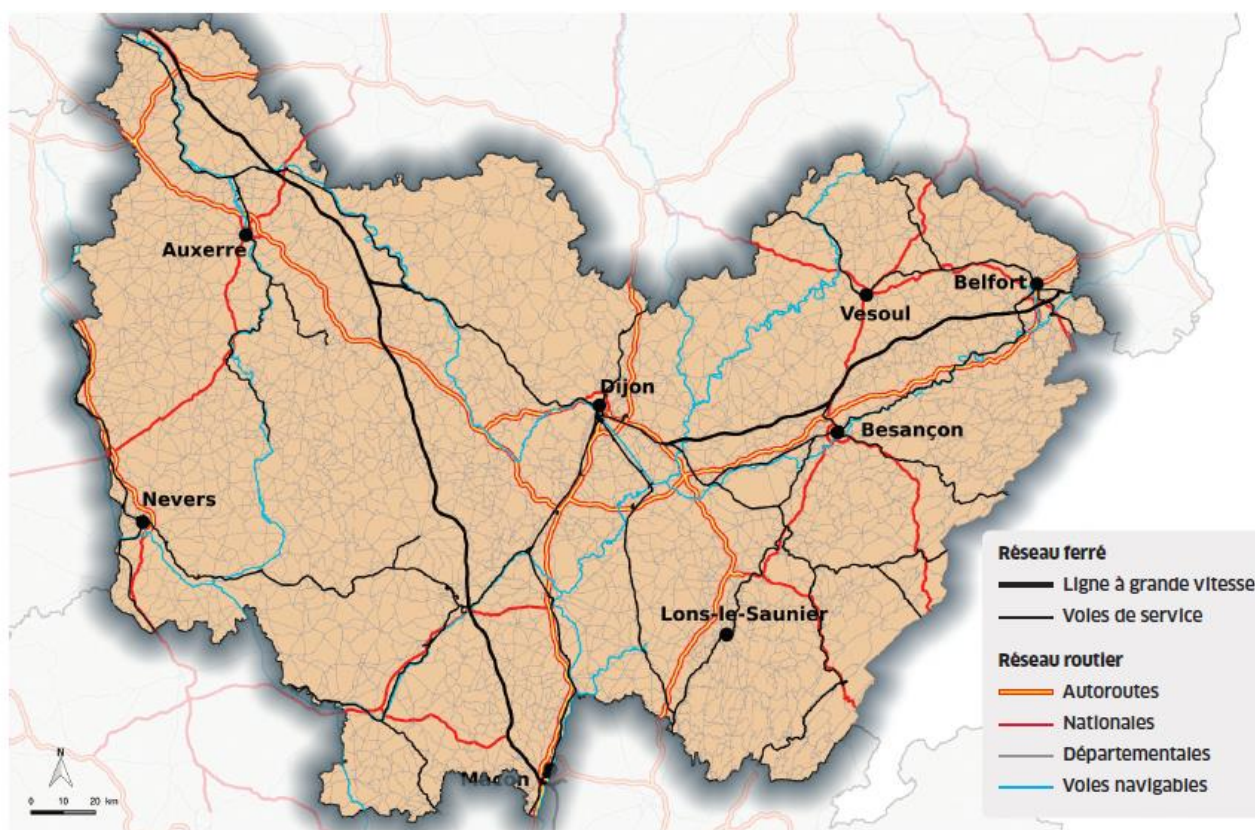
La voiture individuelle, utilisée dans 80 % des déplacements des habitants de la région (source : Insee), est le mode de transport privilégié pour les déplacements quotidiens des actifs et des étudiants (représentant entre 25 et 30 % des déplacements). Elle est également fortement plébiscitée pour les autres déplacements liés aux loisirs, achats, affaires personnelles.

Les usagers des transports en commun utilisent surtout les déplacements de courte distance en agglomération, où les réseaux de bus et tramway sont denses.

Le train est compétitif sur longue durée de centre-ville à centre-ville et sur longue distance. Ces déplacements sont souvent combinés avec un ou plusieurs modes de transport, parmi la voiture, le vélo, la marche à pied, le bus, l'autocar, etc.

3.1.3. Une région traversée par de grandes infrastructures de transport

Située sur l'axe Rhin-Rhône, axe structurant allant de Bâle à Lyon, la Bourgogne-Franche-Comté est traversée par de grandes infrastructures routières, avec près de 900 km d'autoroutes, et ferroviaires avec près de 450 km de lignes à grande vitesse (LGV) et 2 200 km de lignes classiques reliant Paris à Marseille ou encore l'Allemagne à l'Espagne.

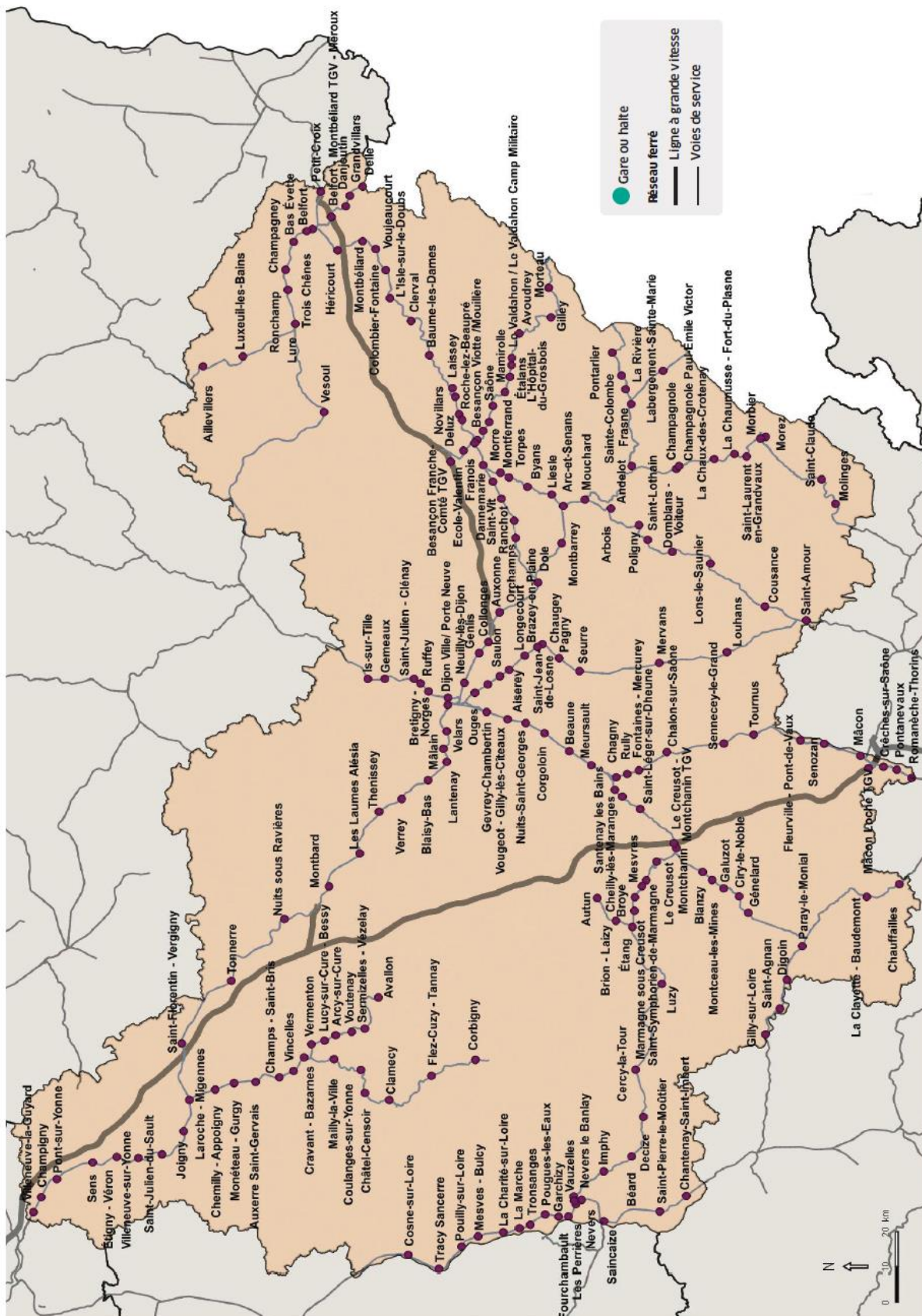


Carte 30 : Infrastructures de transport

Sources : IGN, Région Bourgogne-Franche-Comté

Le réseau routier et autoroutier irrigue bien la région du nord au sud. La traversée d'est en ouest se fait plus difficilement par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) située au sud de la région et sur laquelle des travaux sont en cours pour améliorer la fluidité du trafic et la sécurité. Des infrastructures routières (RN 5 – direction Genève, RN 57 – direction Lausanne, RN 19 – direction Berne) permettent de rejoindre la Suisse et de faciliter les déplacements dans le massif du Jura et en Haute-Saône. Malgré ces nombreuses infrastructures routières et autoroutières, des territoires restent enclavés à l'ouest (sur les axes Nevers-Dijon et Cosne-cours-sur-Loire - Clamecy) et au nord dans le chatillonnais. Tout comme le reste de la France, la région, au cœur de grands axes d'échanges européens, comptabilise un fort taux de véhicules de fret.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un réseau ferroviaire régional maillé ainsi que d'infrastructures à grande vitesse. La région compte 200 gares et haltes sur son territoire, dont quatre gares sont exclusivement desservies par des TGV. Au-delà du maillage ferroviaire des TER, deux lignes à grande vitesse (LGV) relient la région à l'espace français et européen. La ligne Rhin-Rhône rallie la région Grand Est, la métropole lyonnaise, l'arc méditerranéen français, l'Allemagne, le nord de la Suisse et le Benelux. La LGV Sud-Est, raccorde la région à Paris, au sud-est du pays, à la Suisse, à l'Italie et connecte vers l'Espagne.



Carte 31 : Gares et haltes ferroviaires

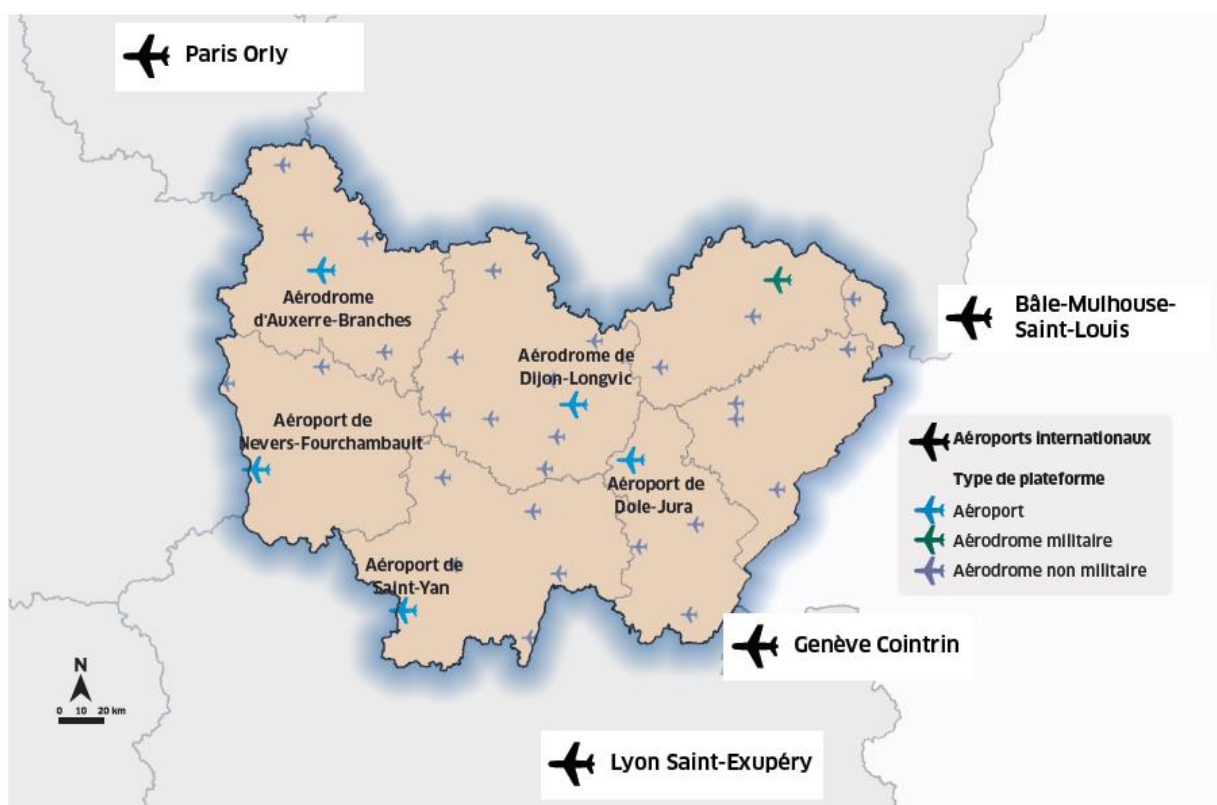
Sources : IGN BD Topo 2017, Région Bourgogne-Franche-Comté

4 plateformes
portuaires
intermodales
(fluvial, ferré,
routier) en
Bourgogne-
Franche-Comté

Le réseau fluvial est composé de nombreux canaux navigables : canal du Rhône au Rhin, canal de Bourgogne, canal du Centre, canal du Nivernais, canal latéral de Roanne à Digoïn. La région est ainsi reliée à la Seine (vers la Manche), au Rhône (vers la Méditerranée) et au Rhin (vers la mer du nord). Ces infrastructures contribuent au maintien de l'activité économique et au développement du tourisme fluvial. Les trois ports sur la Saône (Pagny, Chalon-sur-Saône et Mâcon) et le port de Gron (dans l'Yonne) proposent une tri-modalité (canal à grand gabarit, voie ferrée et autoroute) pour faciliter les transports de marchandises.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de 34 plateformes aéroportuaires réparties sur l'ensemble du territoire régional. L'activité commerciale est proposée par une seule plateforme aéroportuaire (Dole-Jura), qui représente 914 mouvements et entre 100 000 et 140 000 passagers par an. Il s'agit essentiellement de trafic sortant (vols vers des destinations méditerranéennes). La plateforme aéroportuaire de Dijon-Longvic propose quant à elle davantage des vols d'affaires et/ou tourisme d'affaires notamment en lien direct avec les entreprises installées sur la zone d'activités de la base aérienne. La plateforme de Saint-Yan est un lieu de formation majeur pour l'école nationale d'aviation civile.

Pour l'essentiel des déplacements aériens, les habitants de la région se tournent vers les régions voisines, où des grands aéroports internationaux structurants (Paris, Bâle, Genève, Lyon) sont accessibles à 2 heures et demi par la route ou en train.



Carte 32 : Plateformes aéroportuaires
Sources : IGN, Région Bourgogne-Franche-Comté

solde migratoire de
- 0,1 % entre 2011
et 2016

3.1.4. Un solde migratoire stable

Malgré une position géographique privilégiée et une certaine qualité de vie, la Bourgogne-Franche-Comté connaît depuis une dizaine d'années un déficit migratoire. La région perd davantage d'habitants qu'elle n'en gagne (soit en

moyenne 1 500 habitants en moins chaque année). Entre 2011 et 2016, si la Côte d'Or et la Saône-et-Loire ont un solde migratoire légèrement positif, les autres départements ont un solde migratoire déficitaire, notamment en Haute-Saône et dans la Nièvre. Ces échanges de population s'observent majoritairement avec les régions voisines (70 % des arrivées et 65 % des départs). Sont dénombrées davantage d'arrivées depuis les régions Grand Est et Ile-de-France que de départs et une tendance inverse avec Auvergne-Rhône-Alpes vers laquelle les départs sont plus nombreux que les arrivées.

3.1.5. Une internationalisation de l'économie

**+ 3,43
milliards
d'euros en
2016**

3ème balance
commerciale de

La région est marquée par un tissu économique composé de nombreuses entreprises de dimension internationale ou sous contrôle étranger et une balance commerciale supérieure à la moyenne nationale. Cette dépendance des activités économiques à d'autres régions voire pays engendre alors de nombreux flux, qu'ils soient matériels ou humains.

Ainsi, les deux secteurs d'activités regroupant la grande majorité des entreprises exportatrices sont l'industrie manufacturière (46 %), notamment la construction automobile et le commerce (38 %) et le commerce lié à la production de boissons. La moitié de ces entreprises sont situées en Côte d'Or et dans le Doubs.

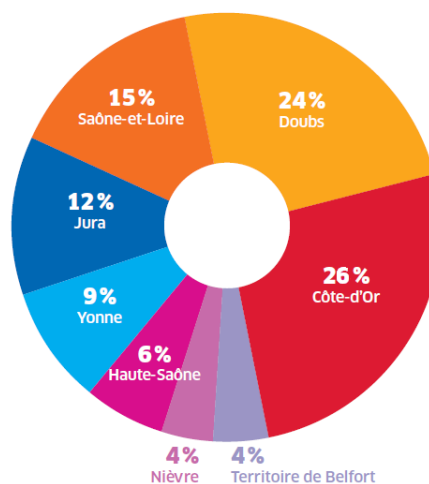


Figure 15 : Répartition des entreprises exportatrices par département en pourcentage en 2016

Sources : BASECO – Données douanes – CCI (2017)

En 2016, 68 % des échanges commerciaux se font avec des pays de l'Union européenne, notamment avec l'Italie et l'Espagne.

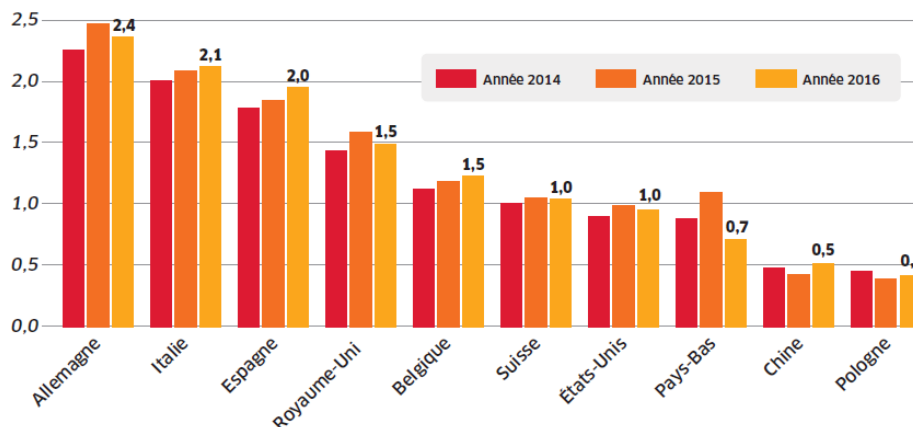


Figure 16 : Evolution du chiffre d'affaires à l'export des 10 principales destinations en milliard d'euros entre 2014 et 2016

Sources : BASECO – Données douanes (2017 - CCI)

« Nous ne devons pas regarder les territoires voisins comme des concurrents »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

La frontière commune avec la Suisse, pays non-membre de l'Union Européenne et particulièrement dynamique dans certains secteurs de l'économie mondiale, exerce également une influence sur l'économie régionale : elle est le 6^{ème} client et le 4^{ème} fournisseur de la région. Les secteurs employant le plus de travailleurs sont ceux à vocation industrielle (notamment horlogère), les emplois tertiaires et les activités liées à la santé. La part de frontaliers travaillant en Suisse parmi la population résidente active occupée dans la région est de 7,7 %. Elle dépasse largement les 30 % dans les cantons de Morteau, Frasné, Morez, Maîche et 28 % pour le canton de Pontarlier.

3.1.6. Un potentiel touristique à développer

La Bourgogne-Franche-Comté possède de nombreux atouts en matière touristique, grâce à son patrimoine culturel et naturel d'exception. Reconnue notamment pour ses vins et sa gastronomie, l'œnotourisme est un levier majeur d'attractivité touristique national et international pour la région, sans en être le seul.

En effet, les richesses naturelles de la région et la variété de ses paysages offrent un large potentiel d'activités à pratiquer tout au long de l'année. La richesse de son patrimoine historique et culturel (8 biens correspondant à 9 sites classés au patrimoine de l'Unesco, grands événements à forte visibilité comme les Eurockéennes ou Chalon dans la rue...) participent également à son rayonnement. Ces atouts sont complétés par des éléments forts d'attractivité avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, deux marques nationales (le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura) et des filières fortes de renommées internationale (vins, Comté...).

Les tendances actuelles sur la demande d'offre touristique allant notamment vers le tourisme de pleine nature, la région possède de nombreux atouts dans ce secteur qui en font un lieu de villégiature privilégié. Elle reste toutefois l'une des régions les moins denses de France métropolitaine en termes de capacité d'accueil, avec 751 600 lits touristiques en 2017, toutes catégories d'hébergements confondues.

La clientèle étrangère, qui représente 36 % des nuitées, soit l'un des taux les plus élevés de France métropolitaine, est principalement européenne (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Suisse, Royaume-Uni). La position de carrefour de la Bourgogne-Franche-Comté au cœur de l'Europe occidentale permet donc le développement d'une offre de courts séjours pour les voyageurs de passage.

3.1.7. Des continuités écologiques à garantir

La région est traversée par des couloirs écologiques, affranchissant des limites administratives. Plusieurs enjeux sont identifiés sur des continuités écologiques importantes et dépassant les limites régionales. Il s'agit notamment :

- du maintien du réseau des boisements, des prairies et des bocages en Bresse assurant la connexion avec le Jura et l'Ain ;
- de la préservation et restauration des réservoirs de biodiversité, des mares et des prairies alluviales du val de Saône et de la vallée du Doubs (corridors majeurs en matière d'habitats aquatiques et de poissons migrateurs) ;
- du rétablissement des axes interrégionaux à fort enjeu comme les corridors des vallées du Doubs et de l'Ognon (axes majeurs nord-est/sud-ouest), le corridor fonctionnel passant par la vallée de Saône et le corridor venant des Vosges ;
- de la préservation de la vallée de la Loire et ses affluents ainsi que l'Yonne, en tant que couloirs à enjeux forts pour les milieux et les espèces face aux infrastructures et au développement de l'urbanisme.

Plus de 430
lieux de visite

22 lieux touristiques
régionaux ont
accueillis plus de
100 000 visiteurs
en 2017

Enjeux :

La région est au cœur d'échanges de tous types (population, marchandises, faune...) grâce aux nombreux supports de flux dont elle dispose (grands axes de communication, corridors écologiques...). L'enjeu pour elle est de mieux profiter de cette situation géographique privilégiée.

« Une région centrifugée pose inévitablement la question des interfaces »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

3.2. Une forte influence des territoires voisins sur les franges

La région est entourée par de puissants voisins, qui exercent des influences diversifiées sur son espace, ses habitants et ses entreprises. Le dynamisme des territoires en périphérie de la région (nord Yonne, nord Franche-Comté, sud Saône-et-Loire et bande frontalière suisse) est lié aux relations et aux échanges qu'ils entretiennent avec ceux situés de l'autre côté de la limite régionale.

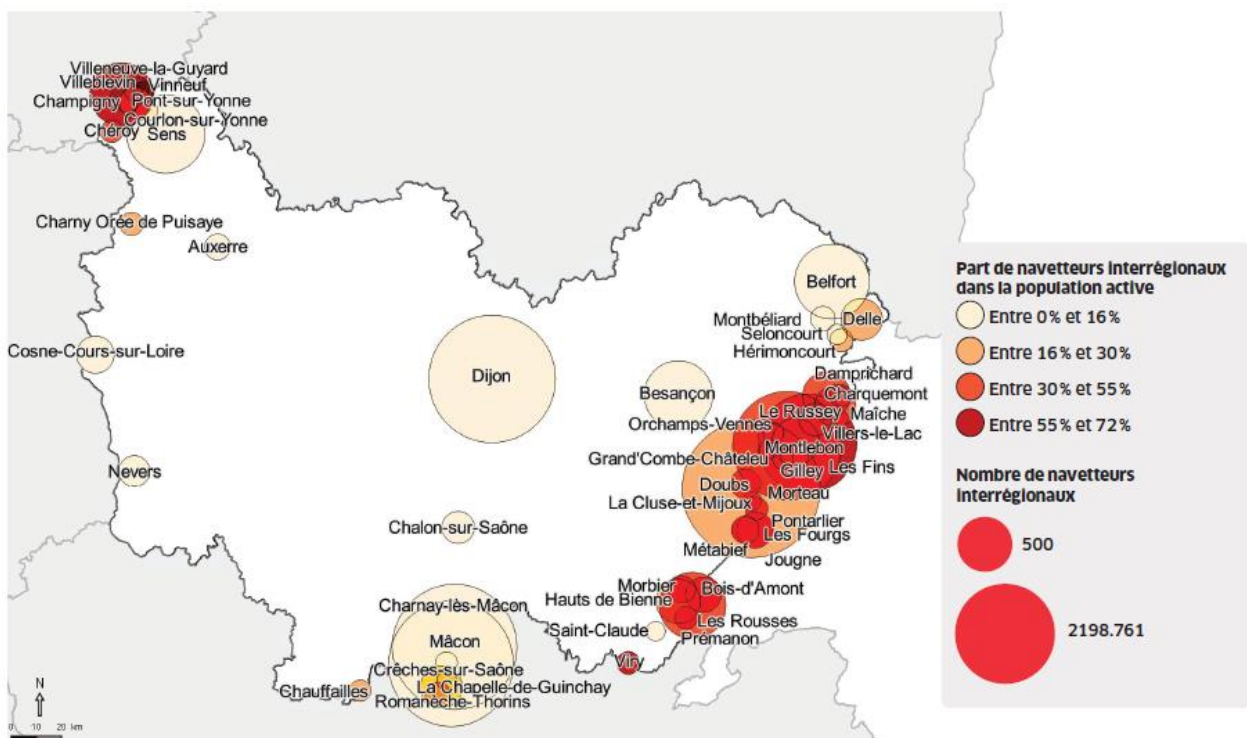
3.2.1. D'importants flux de navetteurs vers l'extérieur de la région

87 000 actifs

sur l'ensemble de la région, travaillent hors de la région en 2012

dont **un tiers** travaille en **Suisse**

Les territoires dits « de frange » sont définis par une part de navetteurs transrégionaux plus élevée que dans les autres territoires. Sur les territoires aux franges de la Bourgogne-Franche-Comté, ce sont 78 000 actifs qui franchissent les limites régionales pour se rendre sur leur lieu de travail, dont 60 000 qui sortent de la région et 18 000 qui entrent. Ces échanges d'actifs sont notamment dus à la proximité de la région avec de grandes métropoles comme Paris et Lyon et de leurs opportunités d'emploi ou avec la Suisse qui offre un marché du travail dynamique et des salaires élevés. Ainsi, ce sont 7,6 % des actifs qui habitent en Bourgogne-Franche-Comté et qui travaillent hors de la région et 10 % des flux domicile-travail concernent des flux extrarégionaux.



Carte 33 : Nombre et part de navetteurs transrégionaux dans les communes

Source : Insee, RP 2015

« Il ne faut pas chercher nécessairement à freiner les déplacements vers l'extérieur, mais à rééquilibrer les échanges et à réduire leurs impacts »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

Ces flux sont déséquilibrés selon les franges. Avec les régions parisiennes et lyonnaises, une large majorité de navetteurs font le trajet depuis la Bourgogne-Franche-Comté vers ces zones d'emplois dynamiques et malgré l'éloignement de Paris et Lyon, 20 % des navetteurs transrégionaux travaillent dans ces deux grandes aires urbaines. Sur les franges urbaines de Belfort-Montbéliard et de Mâcon, le constat est différent, les déplacements d'actifs vers les villes voisines sont équivalents à ceux vers la région. Sur les franges plus rurales, c'est-à-dire non polarisées par une grande aire urbaine, les situations varient selon les contextes locaux : c'est la proximité de petits pôles d'emploi, d'entreprises de grande taille ou la présence de certains secteurs d'activité particulièrement développés qui expliquent les flux transrégionaux dans un sens ou dans l'autre.

La bande frontalière est particulièrement marquée par les navettes quotidiennes des actifs. En 2014, 28 000 navetteurs partent de l'espace frontalier français vers l'arc jurassien suisse, soit 2 fois plus qu'en 2002. Il s'agit de la part de navetteurs transrégionaux qui a le plus augmenté sur ces 2 dernières décennies. En 2014, la part moyenne de navetteurs transrégionaux dans la frange suisse s'élève à 30 % des actifs résidents et approche les deux tiers dans certaines communes.

Néanmoins, les territoires voisins ont également une influence sur les territoires intérieurs de la région et non qualifiés de frange. Ainsi, de nombreux navetteurs transrégionaux résident dans des agglomérations du cœur de la région. A titre d'exemple, en 2014, Dijon en compte 2 000 et Besançon 1 100 ; leur part n'y excède pas 3 % mais lorsque l'on s'intéresse au nombre et non plus à la part cela équivaut à certains territoires de franges pris dans leur ensemble. Par ailleurs, la présence de gares TGV peut facilement faire augmenter la part de navetteurs transrégionaux car, malgré un éloignement géographique, elles rendent les grandes aires urbaines attractives plus accessibles.

3.2.2. Des territoires de frange confrontés aux mêmes phénomènes que les espaces périurbains

Même si la bande frontalière est un espace de montagne avec des caractéristiques rurales, elle est de plus en plus confrontée aux mêmes phénomènes que les espaces périurbanisés. Il en va de même pour d'autres territoires de frange (nord Yonne, nord Franche-Comté, sud Saône-et-Loire).

En effet, leurs populations augmentent. Entre 2010 et 2015, les populations des franges du nord Yonne et du nord Franche-Comté ont respectivement progressé de 0,8 % et 0,6 % par an en moyenne, notamment grâce aux migrations. La frange du sud Saône-et-Loire est davantage contrastée : la partie tournée vers l'unité urbaine de Mâcon est en déficit migratoire, tandis que le reste de la frange est plus dynamique. Cette augmentation de la population entraîne alors de nouveaux besoins en matière de logements, d'équipements et de services dans des territoires principalement ruraux. On observe donc des phénomènes d'augmentation de l'artificialisation des sols et une pression croissante sur les ressources.

Dans certaines communes de la frange parisienne, notamment celles desservies par une ligne TER, la part de navetteurs transrégionaux utilisant les transports en commun peut atteindre 60 %. C'est le cas aussi pour la frange du sud Saône-et-Loire dans laquelle la moitié des habitants qui travaillent dans la commune de Lyon utilisent les transports en commun. Néanmoins, cela reste très localisé et sur les autres communes de ces deux franges et dans les autres territoires de frange, la grande majorité des trajets des navetteurs transrégionaux se font en voiture individuelle. Dans les communes de la frange sud Saône-et-Loire seuls 5 à 8 % des navetteurs transrégionaux ont recours aux transports en commun, ce chiffre tombant à 3 % dans la bande frontalière suisse. Les dépenses énergétiques liées au carburant sont donc élevées et la pollution due aux déplacements accrues. On note tout de même l'émergence

de projets locaux de promotion du co-voiturage et d'amélioration des transports publics.

3.2.3. Plusieurs coopérations interrégionales et transfrontalières en place ou en projet

Les parties du territoire régional situées dans les périmètres des massifs (Massif des Vosges, Massif du Jura et Massif Central) font l'objet de coopérations particulières. Elles sont couvertes par des schémas interrégionaux qui permettent, sur la base des enjeux et des orientations stratégiques identifiés pour chacun d'eux, de mobiliser différents programmes et dispositifs (notamment des fonds structurels européens) sur un périmètre cohérent, s'affranchissant des limites administratives.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), outils de coopération locale et territoires d'expérimentation dans de nombreux domaines, sont également des partenaires privilégiés dans l'action interrégionale avec Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est (Haut-Jura et Ballons des Vosges) et transfrontalière (Haut Jura et Doubs Horloger en cours de création) grâce à leurs actions locales.

Par ailleurs, le Parc National de Forêts est principalement dédié à la protection de la forêt feuillue de plaine et créé dans un territoire de vie où l'économie locale est notamment basée sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles. Il est également un espace de coopération interrégionale avec la Région Grand Est pour lequel les échanges entre les deux Régions sont réguliers.

Le long de la frontière suisse, des coopérations spécifiques se sont également développées avec la Conférence TransJurassienne (CTJ – instance politique de coopération transfrontalière regroupant la Région, la Préfecture de Région et les cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura), ainsi que les territoires frontaliers. Des projets sont soutenus par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse (en matière de recherche et innovation, protection du patrimoine naturel et culturel, mobilités et emploi) depuis plus de 25 ans.

De nombreux projets de proximité, notamment en matière culturelle, se développent par ailleurs sur ce même territoire transfrontalier (le Forum transfrontalier de l'Arc Jurassien en a dénombré près de 70 lors d'un recensement en 2015-2016). La Région est également partie prenante à des programmes européens de coopération territoriale plus larges (Espace Alpin, Europe du Nord-Ouest ou Interreg Europe) qui permettent de mettre en place des coopérations entre des acteurs régionaux et leurs homologues au-delà des frontières régionales.

Ainsi, diverses formes de coopérations existent ou sont en projet sur différents territoires de franges. Ceux-ci permettent des actions locales en réponse à des problématiques spécifiques pour ces territoires. Néanmoins certains territoires de frange ne bénéficient pas de coopérations locales. Ainsi l'émergence de coopérations interrégionales pourrait les accompagner et favoriser le développement d'actions coordonnées.

Enjeux :

Une proximité avec des grandes métropoles influentes qui offre des avantages dans divers domaines, notamment sur les territoires de franges, mais des coopérations à créer ou renforcer pour davantage profiter de cette proximité plutôt que d'en subir les inconvénients.

3.3. Des fonctions métropolitaines partagées

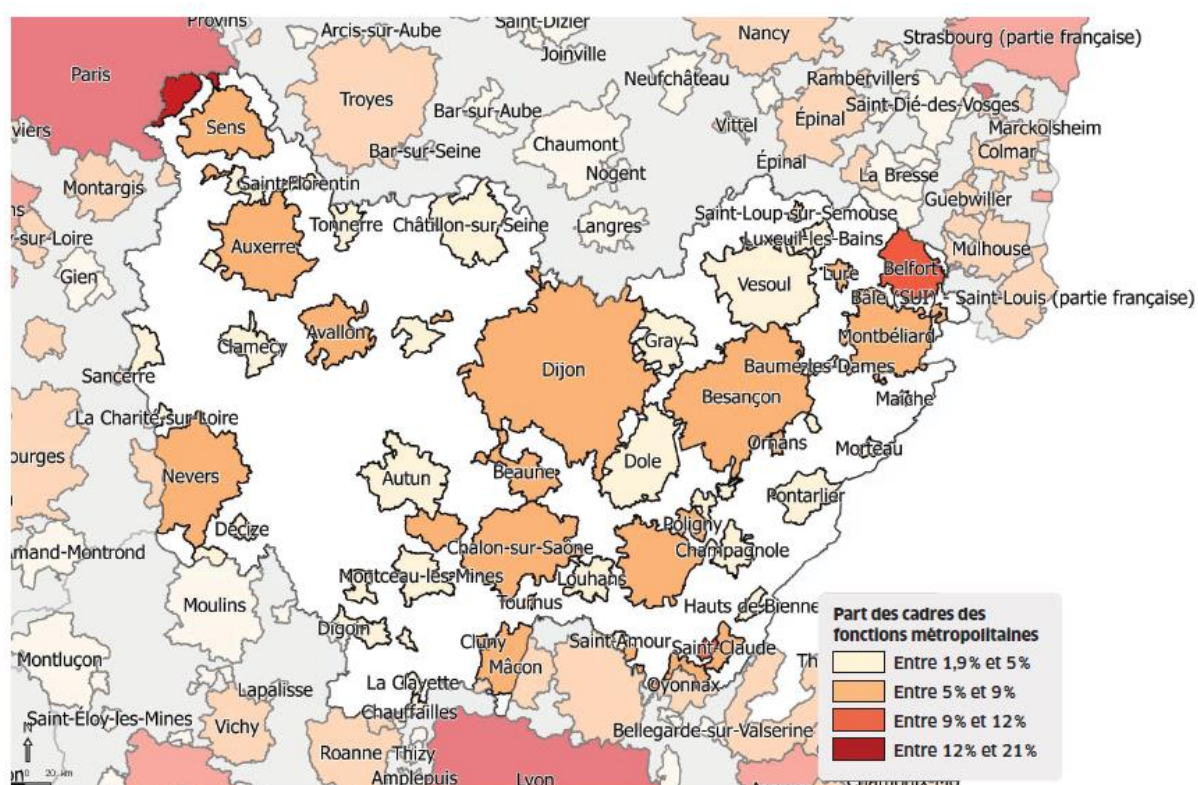
Dijon est de fait Métropole et capitale régionale. La proximité qu'elle a avec Paris (1h30 en TGV) lui confère quelques atouts, notamment en matière d'attractivité (économique et résidentielle). A titre d'exemple, la métropole dijonnaise est l'agglomération qui compte le plus de liens sièges-établissements des entreprises avec l'Île-de-France et qui dénombre le plus de transferts d'établissements avec cette même région, quel qu'en soit le sens Paris-Dijon ou Dijon-Paris.

« Construire la métropole, c'est relier les territoires entre eux, dont certains ne sont pas nécessairement urbains »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

Néanmoins, le moteur métropolitain de Bourgogne-Franche-Comté ne se limite pas à la capitale régionale puisqu'il s'est historiquement déployé sur un arc urbain Rhin-Rhône qui relie Strasbourg à Lyon et qui passe en région par le Nord-Franche-Comté, Besançon, Dole, Dijon, Beaune et le sud Saône-et-Loire. L'essentiel des cadres de fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs) est aujourd'hui concentré dans les trois grandes polarités régionales que sont Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard, même si d'autres agglomérations disposent également de capacités ou d'activités métropolitaines.

Les emplois des fonctions métropolitaines ne sont donc pas concentrés dans un unique pôle et chaque grande zone d'emploi présente des spécialisations différentes. On note par exemple que la zone d'emploi de Belfort-Montbéliard est davantage spécialisée dans les fonctions conception-recherche, que Besançon présente un taux important d'emploi dans l'administration publique, que Dijon se démarque par sa spécialisation en prestations intellectuelles et que Chalon-sur-Saône est plutôt spécialisé dans le commerce inter-entreprises.



Carte 34 : Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total au lieu de travail

Source : Insee, RP 2014

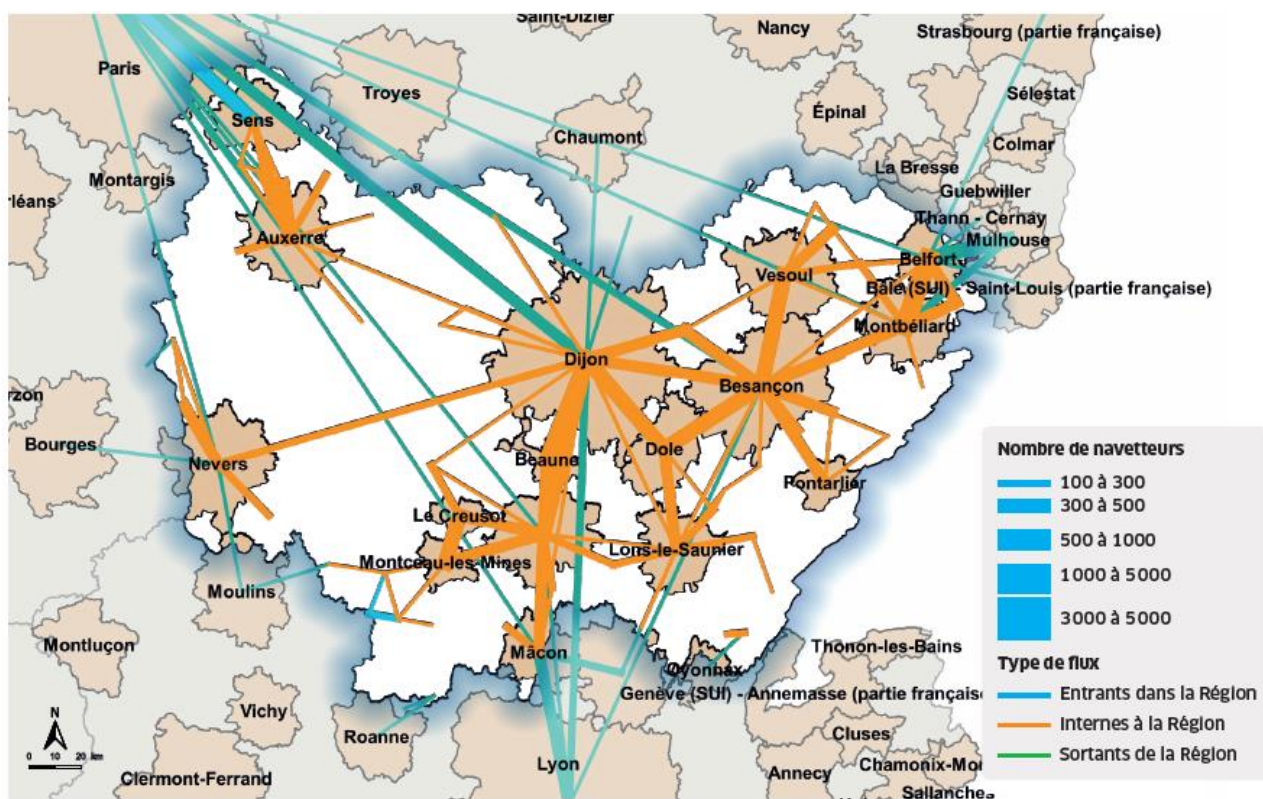
Par ailleurs, des échanges existent entre les aires urbaines de la région. L'observation des déplacements domicile-travail des actifs et domicile-études des lycéens met en avant des dynamiques d'échanges entre les différents pôles de l'axe Rhin-Rhône à la fois au sein de la Région et avec les villes à l'extérieur. Les liens entre les pôles de l'armature impliquent les pôles régionaux

et les chefs-lieux des territoires, lesquels entretiennent entre eux des liens modérés quantitativement, mais qualitativement spécialisés sur les fonctions supérieures.

La région n'est donc pas structurée par une capitale métropolitaine unique, centre d'un réseau étoilé, mais par plusieurs polarités chaînées dont la dynamique se prolonge hors région et se traduit par la dorsale Rhin-Rhône qui connecte différents pôles liés deux à deux, du nord Franche-Comté au sud Saône-et-Loire.

C'est par conséquent cette dorsale urbaine qui, parce qu'elle s'inscrit dans un prolongement à l'échelle d'un corridor européen et qu'elle se superpose à un maillage plus local, porte le moteur métropolitain régional.

L'ouest de la région n'est pas connecté à la dorsale Rhin-Rhône mais porte également une partie de ce moteur métropolitain car il s'inscrit dans d'autres dynamiques urbaines : le nord Yonne avec l'Île de France et la Nièvre avec la Loire centrale.



Carte 35 : Flux entre les aires urbaines

Source : Insee, RP 2015

Ainsi, le rayonnement métropolitain régional implique des coopérations renforcées avec l'ensemble des pôles urbains de la région mais aussi hors région selon les différentes thématiques abordées.

Enjeux :

Le partage des fonctions métropolitaines est nécessaire pour l'affirmation de la position de la région à l'échelle nationale et internationale. Celle-ci pourrait s'établir avec l'affirmation d'une métropole, capitale régionale, coopérant avec un réseau métropolitain bien affirmé, constitué de pôles urbains, reliés par des relations de réciprocités.

4. SYNTHÈSE

Ce diagnostic permet de mettre en avant plusieurs éléments clefs qui caractérisent la Bourgogne-Franche-Comté :

- **Un vieillissement** de la population nécessitant **des adaptations sur l'habitat, l'accès aux services, les offres de mobilité** ;
- La Bourgogne-Franche-Comté est une région **multipolaire** au **profil rural** ;
- Les territoires de la région sont marqués **par une diversité de trajectoires précieuse** pour la région, mais qui nécessite des logiques de réciprocités territoriales à renforcer ;
- Le **déploiement du Très haut débit** est en cours en Bourgogne-Franche-Comté. Mais pour **une transformation numérique réussie**, il est nécessaire **d'accompagner les citoyens** dans leur vie professionnelle et personnelle ;
- La Bourgogne-Franche-Comté est une région au **cadre de vie de qualité** avec une **richesse patrimoniale naturelle et culturelle à préserver** ;
- Même si la Bourgogne-Franche-Comté est la **région la moins artificialisée** (après la Corse), la **consommation d'espaces** liée à l'habitat **progresses plus vite** que l'évolution de la population ;
- Même si de nombreuses **inconnues** pèsent tant **sur l'ampleur du changement climatique, que sur ses conséquences**, des stratégies d'**adaptation** sont à **adopter** ;
- La région se caractérise par **un profil économique** plus productif que la plupart des autres régions de France métropolitaine **avec des productions bien typées** ;
- L'**économie circulaire** constitue une **véritable opportunité** pour la transition du territoire, pour concilier développement économique et préservation de l'environnement ;
- **La solidarité et les coopérations sont ancrées** au sein de la région ce qui contribue au riche potentiel de développement économique dont il convient de garantir la durabilité ;
- **La Bourgogne-Franche-Comté est marquée par sa position géographique de carrefour privilégiée** et par la présence de quatre puissants voisins (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Ile-de-France et Suisse) qui **exercent sur ses franges des influences diverses, position et potentiels qu'il conviendrait de mieux exploiter** ;
- **Le partage des fonctions métropolitaines** spécifique à la région suppose l'affirmation **d'une métropole qui coopère avec un réseau de polarités sur la dorsale Rhin-Rhône**, dont la dynamique se prolonge hors région.

De ces éléments saillants vont découler les enjeux pour la région Bourgogne-Franche-Comté d'ici à 2050.

BIBLIOGRAPHIE

▪ Publications INSEE :

- « [Portrait de Bourgogne-Franche-Comté](#) » (INSEE Dossier N°2, avril 2016) ;
- « [L'habitat toujours consommateur d'espace naturels en Bourgogne-Franche-Comté, surtout dans la zones frontalière et plus loin des centres urbains](#) » (INSEE Analyses n°17, juillet 2017) ;
- « [Bourgogne-Franche-Comté : d'importantes améliorations de la couverture numérique haut débit, le très haut débit comme nouveau défi](#) » (INSEE Analyses, n°21, octobre 2017) ;
- « [Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est](#) » (INSEE Analyses, n°25, novembre 2017) ;
- « [Dans les franges de Bourgogne-Franche-Comté, 60 000 habitants travaillent en dehors de la région](#) » (INSEE Analyses n°40, septembre 2018) ;
- « [En bourgogne-Franche-Comté, l'offre des service progresse, mais moins qu'ailleurs](#) », INSEE Analyses n°41, septembre 2018) ;
- « [La population reterait stable en Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2050](#) » (INSEE Flash, n°59, septembre 2018) ;
- « [Populations légales en Bourgogne-Franche-Comté : 2 818 338 habitants au 1^{er} janvier 2016](#) » (INSEE Flash n°72, décembre 2018) ;
- « [En Bourgogne-franche-Comté, le déficit naturel continue de se creuser en 2017](#) » (INSEE Analyses, n°47, janvier 2019) ;
- « [Au 3^{ème} trimestre 2018, le repli de l'emploi salarié se confirme en Bourgogne-Franche-Comté](#) » (INSEE Flash, n°74, janvier 2019) ;
- « [La deuxième couronne des grandes villes de Bourgogne-Franche-Comté devient moins attractive](#) » (INSEE Flash, n°75, janvier 2019) ;
- « [Franges de Bourgogne-Franche-Comté : des navetteurs souvent très attirés par les pôles d'emploi extérieurs](#) » (INSEE Analyses, n°52, mars 2019).

▪ Travaux des Agences d'Urbanisme en Bourgogne-Franche-Comté :

- « Dynamiques territoriales en Bourgogne-Franche-Comté » (janvier 2017) ;
- « Mise en perspectives des études et schémas régionaux » (septembre 2017).

▪ Autres publications :

- « Diagnostic de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique » mai 2019 ;
- « Etat des lieux de la gestion des déchets - Plan régional de prévention et de gestion des déchets », août 2018 ;
- « Le métabolisme territorial en Bourgogne-Franche-Comté », 2017 ;
- « [Dynamiques de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne-Franche-Comté](#) » Panorama n°2, novembre 2017 de la CRESS ;
- « [Observation et statistiques du parc locatif social](#) », décembre 2018, n°93, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- « [Les grands résultats Energie Climat Air en Bourgogne-Franche-Comté, juin 2018](#) » Observatoire régional et territorial Energie Climat Air de Bourgogne-Franche-Comté ;
- « [Etat des lieux des énergie d'origine renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté, 2017](#) » Observatoire régional et territorial Energie Climat Air de Bourgogne-Franche-Comté ;

« [Les chaufferie bois en Bourgogne-Franche-Comté](#) », janvier 2018, FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté ;
« [Les chiffres clés du tourisme en Bourgogen-Franche-Comté, édition 2018](#) » Comité régional du tourisme ;
« [Mémento de la statistique agricole, n°29, novembre 2017](#) », Agreste Bougogne-Franche-Comté ;
« [Mémento 2018 – inventaire forestier](#) », Institut national de l'information géographique et forestière ;
Etude « [International 2017 de la région Bourgogne Franche-Comté](#) », août 2017, CCI Bourgogne Franche-Comté ;

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Evolution de la population et projections en Bourgogne-Franche-Comté -----	5
Figure 2 : Pyramide des âges en 2013 et projections 2050 -----	6
Figure 3 : Estimation des niveaux de services filaires, toutes technologies disponibles -----	19
Figure 4 : Proportion des locaux et de la population couverts par opérateurs en Bourgogne-Franche-Comté -----	20
Figure 5 : Impact de la transformation numérique de la société sur le citoyen -----	24
Figure 6 : Nuage de mots issu de la question : quel terme définit le mieux la Bourgogne-Franche-Comté aujourd'hui ? -----	26
Figure 7 : Artificialisation par habitant dans les régions de France métropolitaine -----	28
Figure 8 : Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique ---	35
Figure 9 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2015 -----	36
Figure 10 : Bilan du gisement de déchets en 2015 pour la région Bourgogne-Franche-Comté -----	37
Figure 11 : Modes de traitement du gisement de déchets dangereux (DD) en 2015 pour la région Bourgogne-Franche-Comté -----	38
Figure 12 : Consommations des différentes ressources par année et par habitant en Bourgogne-Franche-Comté en 2016 -----	42
Figure 13 : Répartition des énergies d'origine renouvelable produites en 2017 par source d'énergie (à climat réel) -----	43
Figure 14 : Répartition des emplois de l'ESS par secteur d'activités en Bourgogne-Franche-Comté en 2015 -----	45
Figure 15 : Répartition des entreprises exportatrices par département en pourcentage en 2016 -----	52
Figure 16 : Evolution du chiffre d'affaires à l'export des 10 principales destinations en milliard d'euros entre 2014 et 2016 -----	52

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Typologie des bassins de vie
Carte 2 et 3 : Evolution annuelle de la population par intercommunalités entre 2006 – 2011 et entre 2011 – 2016
Carte 4 : Temps d'accès aux services « vie courante »
Carte 5 : Périmètres des massifs en Bourgogne-Franche-Comté
Carte 6 : Niveau de médian en Bourgogne-Franche-Comté
Carte 7 : Part des ouvriers dans la population active
Carte 8 : Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active
Carte 9 : Part des ménages dont le revenu provient de pensions, retraites ou rentes en Bourgogne-Franche-Comté
Carte 10 : Taux de logements locatifs sociaux offerts à la location en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 11 : Taux de vacance dans le parc locatif social en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 14 : Couverture mobile 4G théorique en fonction de l'offre de service des opérateurs

Carte 15 : Ouverture des données par les collectivités

Carte 16 : Les tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 17 : Lieux de médiation numérique en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 18 : Milieux naturels bénéficiant de protection

Carte 19 : Croissance de l'artificialisation liée au logement et variation de la population par EPCI entre 2009 et 2014

Carte 20 : Etat écologiques des masses d'eau régionales

Carte 21 : Pourcentage de jours par an où la qualité de l'air est médiocre ou mauvaise

Carte 22 : Evolution des températures en France entre 1901 et 2000

Carte 23 : Taux de boisement par sylvoécocorégion

Carte 24 : Orientations agricoles dominantes

Carte 25 : Localisation des installations de stockage des déchets inertes et des carrières ayant déclarées des inertes en remblaiement en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 26 : La valorisation énergétique des 9 UIOM de Bourgogne-Franche-Comté en 2015

Carte 27 : Poids de l'ESS dans l'emploi salarié par zones d'emploi en 2015

Carte 28 : Les porteurs de projets participatifs et citoyens pour le développement de production d'énergie renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 29 : La Bourgogne-Franche-Comté et ses régions voisines

Carte 30 : Infrastructures de transport en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 31 : Gare et haltes ferroviaires en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 32 : Plateformes aéroportuaires en Bourgogne-Franche-Comté

Carte 33 : Nombre et part de navetteurs transrégionaux dans les communes de la région

Carte 34 : Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total au lieu de travail

Carte 35 : Flux entre les aires urbaines

RÉGION

BOURGOGNE

FRANCHE

COMTE



4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

